

BUDGET DE L'ÉTAT

pour l'exercice 2019

ET

PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2020-2022

TOME 1

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

du 26 septembre 2018

2019

Sommaire

TOME 1 RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LE BUDGET 2019 ET LE PFT 2020-2022

Résumé

Situation générale

Budget et PFT du compte de résultats

**Budget et PFT du compte des investissements et
projets gérés par crédit d'engagement**

Budget et PFT du compte de financement

Budget et PFT par domaine de tâches

Conclusion

Annexes

TOME 2 BUDGET PAR CENTRE DE PROFIT

Présentation des informations

Autorités législatives

Autorités exécutives

Autorités protection des données et transparence

Contrôle cantonal des finances

Autorités judiciaires

Département des finances et de la santé

Département de la justice, de la sécurité et de la culture

Département de l'éducation et de la famille

Département du développement territorial et de l'environnement

Département de l'économie et de l'action sociale

Table des matières

TOME 1 RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LE BUDGET 2019 ET LE PFT 2020-2022

	<i>Pages</i>
Résumé	4
I - Situation générale	
1.1 Vue d'ensemble	7
1.2 Considérations générales	9
1.2.1 Perspectives économiques	9
1.2.2 Objectifs de politique financière	9
1.2.3 Nouveautés introduites dans le cadre du budget 2018 et du budget 2019	9
1.2.4 Frein à l'endettement	11
1.2.5 Risques et incertitudes	13
1.2.6 Mesures d'assainissement intégrées dans le budget et le PFT	14
1.2.7 Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil	15
1.2.8 Motion 18.162 « Pour davantage de contrôles fiscaux »	20
1.3 Décret sur le budget 2019	21
II - Budget et PFT du compte de résultats	
2.1 Vue d'ensemble du compte de résultats	23
2.1.1 Total des charges et des revenus	23
2.1.2 Compte de résultats détaillé	24
2.1.3 Charges nettes par département	25
2.2 Charges et revenus par nature	26
2.2.1 Vue d'ensemble	26
2.2.2 Charges de personnel et effectif	28
2.2.3 Biens, services et autres charges d'exploitation	31
2.2.4 Charges et revenus financiers	32
2.2.5 Charges et revenus de transfert	34
2.2.6 Facture sociale	36
2.2.7 Revenus fiscaux	37
2.2.8 Taxes	39
2.2.9 Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux	39
2.3 Résultat analytique	42
III - Budget et PFT du compte des investissements et projets gérés par crédit d'engagement	
3.1 Vue d'ensemble du compte des investissements	45
3.1.1 Dépenses et recettes par nature	45
3.1.2 Investissements nets par département	48
3.1.3 Investissements nets selon la classification fonctionnelle	50
3.2 Projets gérés par crédit d'engagement	52
IV - Budget et PFT du compte de financement	
4.1 Vue d'ensemble du compte de financement	57
4.2 Découvert et endettement	59
V - Budget et PFT par domaine de tâches	
5.1 Vue d'ensemble	64
5.2 Charges nettes par domaine de tâches	66
5.2.1 Administration générale	66
5.2.2 Ordre et sécurité, défense	67
5.2.3 Enseignement et formation	67
5.2.4 Culture, sport et loisirs, église	68
5.2.5 Santé	69
5.2.6 Prévoyance sociale	69
5.2.7 Trafic et télécommunications	70
5.2.8 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	71
5.2.9 Économie publique	71
5.2.10 Finances et impôts	72

	Pages
Conclusion	73
Annexes	
1 Principes de présentation des données selon le MCH2 et la législation financière	75
2 Projets gérés par crédit d'engagement par département et service	
a) crédits d'engagement en cours	78
b) crédits d'engagement à solliciter	81
c) futurs projets d'investissement selon planification stratégique	85

Informations en regard des écarts en pourcent dans les tableaux

Δ en % 2018-19 Variation en pourcent entre les données du budget 2018 et les données du budget 2019.

Δ Ø en % 2017-22 Taux de progression annuel moyen entre les données réelles 2017 (derniers comptes clôturés) et les données du PFT 2022.

- Un signe positif (+) traduit une augmentation des charges / du déficit (détérioration de la situation) ou une augmentation des revenus / du bénéfice (amélioration de la situation).
- Un signe négatif (-) traduit une diminution des charges / du déficit (amélioration de la situation) ou une diminution des revenus / du bénéfice (détérioration de la situation).

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le budget de l'État pour l'exercice 2019, dont un volet présente l'évolution des différents domaines de tâches portant sur les années de la planification financière 2020-22, conformément aux articles 13 et suivants LFinEC.

Résumé

Le budget 2019 présente un excédent de charges au compte de résultats de CHF 17,9 millions et une enveloppe d'investissements nets de CHF 89,4 millions (CHF 65,8 millions hors investissements autofinancés et écart statistique). La discipline financière menée par le Conseil d'État portant ses fruits, la perspective de voir l'État retrouver les chiffres noirs d'ici un an est ainsi confirmée et crédible.

Le budget 2019 intègre les mesures déjà engagées à ce jour qui sont maintenues, ainsi que de nombreuses mesures d'amélioration annoncées précédemment (notamment dans les programmes d'assainissement et le plan financier de législature). Il sollicite donc encore des efforts importants, dans tous les domaines de la part des partenaires de l'État, de la fonction publique et des bénéficiaires des prestations publiques. Le résultat 2019, conforme aux limites légales, sera également obtenu grâce à la dynamique conjoncturelle et à une amélioration de CHF 22 millions des revenus perçus au titre de la péréquation financière nationale, mais ne compte plus sur la participation des communes ni ne profite encore de l'augmentation de la part cantonale à l'impôt fédéral direct. La rigueur ne doit toutefois pas être relâchée, le plan financier soulignant que des améliorations de l'ordre de 20 à 25 millions seront encore nécessaires pour atteindre l'objectif d'équilibre fixé. En outre, si le budget et le plan financier et des tâches traduisent un effort permanent de maîtrise des charges et de leur évolution, ils démontrent aussi la nécessité d'assurer le financement de l'essentiel des réformes fiscales à venir, ainsi qu'un contrôle permanent des engagements de l'État pour ne pas détériorer les résultats futurs et voir les déficits structurels récidiver.

Les charges au budget 2019 augmentent de 1,7% par rapport au budget de l'année 2018 (1,3% en tenant compte d'un budget 2018 intégrant les crédits supplémentaires octroyés/sollicités). Cette progression découle principalement de la hausse des charges de transfert dans les domaines de la santé et de la prévoyance sociale. A celles-ci s'ajoutent la hausse des charges de personnel qui intègrent une augmentation des coûts de la LPP liés aux modifications de la législation sur prévoyance et une augmentation significative des effectifs, pour l'essentiel justifiée par le projet de fusion du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) avec le centre électronique de gestion (CEG) de la ville de Neuchâtel. La croissance de la masse salariale traduit également la suppression de plusieurs risques de gestion importants identifiés dans plusieurs domaines.

Les revenus 2019 progressent globalement de 2,6% par rapport au budget de l'année précédente. Les prévisions conjoncturelles favorables permettent d'espérer une croissance des rentrées fiscales qui contribue pour moitié à l'évolution positive des revenus. Avec le projet de fusion entre le SIEN et le CEG, les recettes liées aux prestations de service augmentent de manière significative et devraient ainsi totalement compenser les charges supplémentaires découlant de la reprise du personnel de la Ville de Neuchâtel. L'augmentation significative des revenus de la péréquation financière nationale joue également un rôle important dans la progression des revenus de l'État pour 2019.

Sur le plan des investissements, le Conseil d'État prévoit des projets d'un montant net en augmentation de 16,6% en regard de l'année 2018. Les investissements nets inscrits au budget 2019 se montent au total à CHF 89,4 millions, dont CHF 12 millions autofinancés au titre de prise de participations à des sociétés électriques. En tenant compte d'un écart statistique de CHF 11,6 millions, calculé conformément à la LFinEC, le montant réel à charge de l'État s'élève à CHF 65,8 millions.

Les limites du frein à l'endettement sont respectées, avec un degré de couverture des revenus déterminants de 0,9% (limite maximale de 1%) et un degré d'autofinancement à 75,5% (limite minimale de 70%).

Le Conseil d'État tient ainsi ses engagements. L'objectif fixé dans les précédents plans financiers, de CHF 19 millions de déficit maximum, est respecté, et ce bien que ni la contribution des communes d'une vingtaine de millions (bascule de 3 points d'impôts), ni l'augmentation de la participation cantonale au produit de l'IFD, également d'une vingtaine de millions, n'aient été reportées dans le budget 2019. Ces deux mesures ne contribueront par ailleurs pas à l'assainissement des finances de l'État à l'avenir non plus dès lors que le Conseil d'État entend les affecter au financement des réformes fiscales dès 2020.

Après prise en compte des mouvements avec les financements spéciaux (solde négatif de CHF 6,6 millions), des amortissements du patrimoine administratif et des subventions d'investissement (CHF 67,6 millions), et de l'écart statistique sur les investissements (CHF 11,6 millions), l'insuffisance de financement (augmentation de l'endettement) est estimée à CHF 56,1 millions. La dette devrait se situer selon les estimations actuelles à CHF 1,4 milliard en 2018 et avoisiner CHF 1,7 milliard à fin 2019, évolution en grande partie expliquée par les mesures liées à la consolidation de la situation financière de prévoyance et à la reprise de la dette d'HNE pour l'heure envisagée à l'horizon 2022. Malgré l'augmentation de l'endettement, la part des charges d'intérêts en regard des revenus courants devrait demeurer très faible ces prochaines années, en raison des conditions de taux offerts sur le marché toujours favorables, et aux efforts entrepris pour optimiser la gestion des emprunts.

Au niveau du plan financier et des tâches, le résultat est stable à un niveau compris entre 20 et 25 millions de déficit pour les exercices 2020 à 2022. La présentation d'une évolution si stable et à un tel niveau n'a pas été possible depuis de nombreuses années et atteste de la pertinence des réformes déployées au cours des dernières années. Cette prévision atteste néanmoins aussi de la nécessité de poursuivre ces efforts de réforme, à hauteur d'au moins 25 millions de francs par an, pour atteindre l'équilibre en 2020 et de celle d'équilibrer les réformes fiscales à venir pour éviter de détériorer à nouveau la situation financière de l'État, qui reste fragile.

Si le budget 2019 concrétise un grand nombre de mesures annoncées ces dernières années et au programme de législature, il n'est accompagné que d'un nombre restreint de mesures nouvelles de la compétence du Grand Conseil. Outre l'absence d'amortissement des découverts des exercices antérieurs à 2020 générés par la dérogation aux limites du frein à l'endettement (proposé au Grand Conseil dans le cadre du rapport 18.033 sur la révision du dispositif de maîtrise des finances pour les exercices 2020 et suivants et sous la forme d'un projet de loi accompagnant le budget pour l'exercice 2019), il est prévu de faire porter à charge du fonds d'aide aux communes la contribution temporaire de l'État à la péréquation intercommunale, décidée en décembre 2017 pour atténuer l'effet de la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État. Ainsi deux dispositions légales vous sont soumises directement par le bais du présent rapport.

Le Conseil d'État propose également à votre autorité de classer la motion 18.162 intitulée « Pour davantage de contrôleurs fiscaux », déposée le 5 juin 2018 par le Syndicat suisse des services publics région Neuchâtel (SSP-RN) et qui trouve réponse avec les effectifs budgétés dès 2019 au service des contributions.

I	Situation générale
II	Budget et PFT du compte de résultats
III	Budget et PFT du compte des investissements et projets gérés par crédit d'engagement
IV	Budget et PFT du compte de financement
V	Budget et PFT par domaine de tâches

1.1 Vue d'ensemble

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
Compte de résultats (partie II)						
Charges ¹⁾	2'106'213'782	2'148'442'720	2'183'933'621	2'201'256'740	2'225'174'021	2'234'108'004
+ Revenus ¹⁾	-2'053'940'491	-2'111'199'598	-2'165'999'044	-2'181'059'893	-2'199'372'886	-2'208'939'621
= Solde du compte de résultats ²⁾	52'273'291	37'243'122	17'934'576	20'196'848	25'801'135	25'168'383
Compte des investissements (partie III)						
Dépenses	63'942'346	97'706'591	117'178'747	92'969'160	94'497'560	68'238'453
- Recettes	-19'012'295	-21'062'600	-27'776'415	-34'802'835	-36'991'535	-28'360'135
= Investissements nets ³⁾	44'930'051	76'643'991	89'402'332	58'166'325	57'506'025	39'878'318
Compte de financement (partie IV)						
Investissements nets ³⁾	44'930'051	76'643'991	89'402'332	58'166'325	57'506'025	39'878'318
- Écart statistique	0	9'696'599	11'610'350	8'724'949	8'625'904	5'981'748
+ Solde du compte de résultats ²⁾	52'273'291	37'243'122	17'934'576	20'196'848	25'801'135	25'168'383
- Amortissements PADM et amort. subv. d'invest.	50'170'792	67'544'316	67'636'621	76'079'014	82'796'837	74'331'154
- Mouvements attrib. et prélèv. fonds et fin. spéciaux	-6'372'029	-13'866'692	-6'634'562	-7'636'143	-5'738'785	-9'102'769
- Mouvements réévaluations patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
- Mouvements attrib. et prélèv. capital propre	-5'400'000	-23'158'519	-21'383'294	-25'904'816	-27'059'994	-28'775'731
= Solde du compte de financement ⁴⁾	58'804'579	73'671'409	56'107'794	27'100'169	24'683'199	22'612'300
Découvert et endettement (partie IV)						
Découvert	741'280'333	778'523'455	796'458'031	816'654'879	842'456'014	867'624'397
Dettes (sens strict) ⁵⁾	1'427'504'754	1'513'825'420	1'685'000'000	1'735'000'000	1'790'000'000	2'050'000'000
Limites du frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)						
Degré d'autofinancement ⁶⁾	-4.6%	55.1%	75.5%	--	--	--
Degré de couverture des revenus déterminants ⁶⁾	2.8%	1.9%	0.9%	--	--	--
Valeurs de référence macroéconomiques						
Croissance du produit intérieur brut réel	1.0%	1.9%	2.0%	1.7%	1.7%	1.8%
Renchérissment (IPC)	0.5%	0.2%	0.8%	1.0%	1.0%	0.9%
Taux d'intérêt à long terme	-0.1%	0.2%	0.4%	2.2%	3.0%	1.7%
Taux de chômage CH	3.2%	2.6%	2.5%	--	--	--
Taux de chômage NE ⁷⁾	5.6%	4.4%	--	--	--	--

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

²⁾ Excédent de charges (+) / excédent de revenus (-).

³⁾ Investissements nets 2020-22 sans les projets futurs (cf. planification stratégique annexe 2c).

⁴⁾ Insuffisance de financement (+) / excédent de financement (-).

⁵⁾ La dette au sens strict prend en compte les investissements futurs selon planification stratégique.

⁶⁾ Les critères et le calcul du frein à l'endettement devraient être différents dès 2020 (cf. rapport 18.033).

⁷⁾ État au deuxième trimestre 2018.

Résultat global Le déficit inscrit au budget 2019 est de CHF 17,9 millions. Les mécanismes du frein à l'endettement sont ainsi respectés avec un degré de couverture des revenus déterminant de 0.9% (limite maximale 1%) et un degré d'autofinancement des investissements de 75,5% (limite minimale 70%).

S'agissant du PFT, le déficit projeté varie entre CHF 20 millions et CHF 25,8 millions.

Investissements Les investissements nets s'élèvent à CHF 89,4 millions en 2019 ou CHF 77,8 millions déduction faite d'un écart statistique de CHF 11,6 millions. Ils s'établissent entre CHF 58 millions et CHF 40 millions durant les années du PFT. A noter que les investissements inscrits dans les années du PFT ne tiennent pas compte des futurs projets d'investissement selon planification stratégique (annexe 2c).

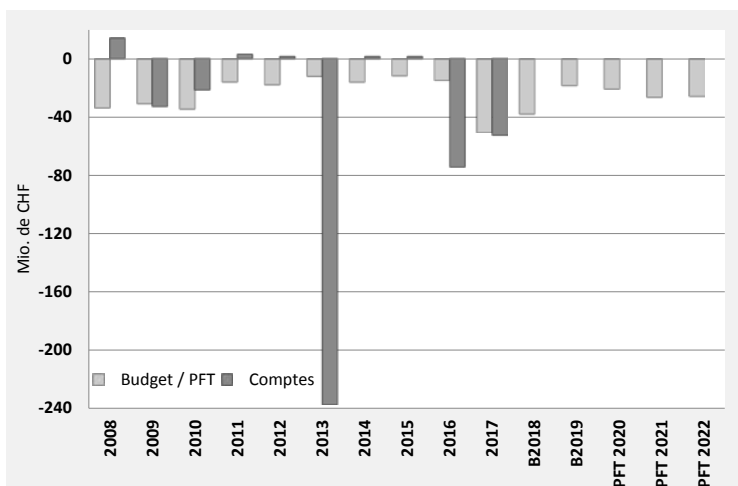
Insuffisance de financement Selon les projections actuelles, l'endettement de l'État lié à l'accomplissement des tâches publiques devrait s'accroître de CHF 56 millions en 2019. Sans tenir compte des futurs projets d'investissements inscrits dans la planification stratégique, l'insuffisance de financement varierait entre CHF 22,6 millions et CHF 27,1 millions durant les années du PFT.

Découvert Le découvert pourrait passer de CHF 741,3 millions en 2017 à CHF 867,6 millions en 2022, ceci hors effets positifs découlant de la réévaluation des postes de bilan au moment du passage au référentiel du MCH2 en 2018.

Dette La dette totale au sens strict (emprunts à court, moyen et long termes sans engagements courants) pourrait passer de CHF 1,4 milliard à plus de CHF 2 milliard entre 2017 et 2022. De plus amples détails sont disponibles au chapitre 4.2 du présent rapport.

Charges d'intérêts Malgré l'augmentation de l'endettement, la part des charges d'intérêts en regard des revenus courants devrait demeurer très faible ces prochaines années, en raison des conditions de taux offerts sur le marché toujours favorables, et aux efforts entrepris pour optimiser la gestion des emprunts.

Évolution du solde du compte de résultats de 2008 à 2022



Depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2006, les comptes ont enregistré 7 exercices équilibrés ou légèrement bénéficiaires. La nouvelle dégradation depuis 2016 découle plus particulièrement de la chute brutale des revenus issus de la fiscalité et de la RPT, ainsi que des postes de charges dynamiques sur lesquels le Conseil d'État n'a qu'une maîtrise limitée à court terme (santé, prévoyance sociale en particulier) et que l'État assume seul (santé, institutions pour adultes et sécurité notamment). On observe néanmoins pour le budget 2019 ainsi que pour les années du PFT 2020-22 une réduction des déficits suite aux efforts successifs entrepris par le gouvernement. Ceux-ci seront encore accentués au cours de la présente législature de façon à atteindre l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2020. L'important déficit de CHF 237 millions de 2013 découle des mesures de recapitalisation de Prévoyance.ne. On relève par ailleurs que pratiquement aucun budget n'a été bénéficiaire depuis les années 80 au moins.

1.2 Considérations générales

1.2.1 Perspectives économiques

La tendance à la reprise pour l'économie suisse entamée début 2017 se confirme et progresse de plus en plus avec une croissance en comparaison internationale considérée comme dynamique. Le PIB réel de la Suisse a ainsi progressé de 0,6% au premier trimestre 2018 soit un rythme de croissance supérieur à la moyenne pour le quatrième trimestre consécutif. Le marché de l'emploi s'est également fortement accéléré depuis le deuxième semestre 2017, traduisant une reprise du marché du travail qui devrait selon les estimations se poursuivre. Le taux de chômage sur le canton s'élève au deuxième trimestre 2018 à 4,4% (5,2% à la même période de 2017), passant ainsi pour la première fois depuis juin 2012 sous la barre des 4,5%. L'indice des prix à la consommation continue de progresser, affichant en août 2018 une variation annuelle de +1,2%.

Les prévisions conjoncturelles de juin 2017 du Groupe d'experts de la Confédération tablent sur une croissance du PIB en termes réels de +2,9% en 2018 et +2% en 2019 (en comparaison à l'année précédente). Le taux de chômage devrait continuer de reculer avec une valeur nationale annuelle moyenne attendue de 2,6% pour 2018 et de 2,4% pour 2019. Quant au renchérissement, il devrait se situer à environ +1% en 2018 et +0,8% en 2019.

1.2.2 Objectifs de politique financière

Prospérité Le 1^{er} décembre 2017, le Conseil d'État dévoilait son programme de législature pour les exercices 2018 à 2021. L'objectif est clair : il s'agit de retrouver la voie de la prospérité.

Mesures d'assainissement Le programme de législature 2018-2021 est accompagné d'un plan financier et des mesures d'assainissement qui visent le retour à l'équilibre budgétaire dès 2020. Celles-ci s'articulent autour de 6 axes principaux :

- stimuler la prospérité
- optimiser le fonctionnement et réduire certaines prestations
- ajuster les conditions de salaire et de travail de la fonction publique
- limiter les subventions aux institutions
- contenir les subventions aux personnes
- accroître les recettes

Programme d'impulsion Un programme d'impulsion visant à accélérer les transformations nécessaires au développement cantonal sera mené sur une période de 6 à 7 ans.

1.2.3 Nouveautés introduites dans le cadre du budget 2018 et du budget 2019

Contexte Le rapport à l'appui du budget et du plan financier et des tâches a subi avec l'exercice budgétaire 2018 une profonde refonte, tant dans son mode de présentation que des données et états financiers qui y figurent. La refonte des processus et des outils utilisés pour l'élaboration du budget et de la planification financière s'inscrit dans le cadre plus large de l'amélioration des processus de conduite financière de l'État, de l'introduction du MCH2, ainsi que de la nouvelle loi sur les finances (LFinEC), dont l'entrée en vigueur est intervenue au 1^{er} janvier 2015 (référentiel MCH2 avec l'exercice 2018). La modernisation de la conduite financière de l'État doit progressivement permettre, dans le cadre des réformes en cours, de mettre en place de nouvelles méthodes de gestion (p. ex. gestion par mandats de prestations, comptabilité analytique, contrôle de gestion), de standardiser et d'automatiser les processus essentiels en s'appuyant sur une architecture informatique intégrée, et d'améliorer d'une manière générale la maîtrise des coûts.

<i>Nouveauté 2019</i>	Le budget 2019 est présenté en deux tomes. Le premier tome détaille le budget du compte de résultats et du compte des investissements pour l'État dans son ensemble. Le tome 2 présente quant à lui le résultat financier et les résultats analytiques par centre de profit.
<i>Référentiel MCH2</i>	<p>Le budget 2019 et le PFT 2020-22 sont présentés selon le référentiel MCH2. Standard défini sur le plan intercantonal pour l'ensemble des cantons et des communes, il comprend depuis l'exercice 2018 un nouveau plan comptable ainsi que de nouvelles normes d'évaluation (principe de l'image fidèle) et de présentation des états financiers. Le MCH2 rejoint en cela les normes internationales définies pour les secteurs public et privé.</p> <p>Les principaux changements du plan comptable MCH2 sont décrits en annexe 1.</p>
<i>Plan financier et des tâches (PFT)</i>	Les états financiers intègrent systématiquement les données issues de la planification financière pour les trois années suivant le prochain budget (en l'occurrence PFT 2020-22 en plus du budget 2019). De la sorte, à partir des derniers comptes clôturés (comptes 2017) et du budget en cours (budget 2018), l'évolution à moyen terme des finances de l'État peut être mieux appréhendée.
<i>Rapport par domaines de tâches</i>	Toujours dans une optique pluriannuelle, le rapport sur le budget intègre depuis 2018 systématiquement un chapitre sur l'évolution des différents domaines de tâches de l'État, conformément aux dispositions des articles 13 et suivants LFinEC.
<i>Compte de résultats à trois degrés de clôture</i>	<p>Le compte de fonctionnement est, avec la terminologie du MCH2, renommé « compte de résultats ». Le compte de résultats est structuré selon les trois niveaux de clôture suivants, avec pour chaque niveau l'excédent de charges ou de revenus y relatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Résultat d'exploitation, – Résultat de financement, – Résultat extraordinaire. <p>Le résultat opérationnel comprend le résultat d'exploitation et le résultat de financement. Le résultat total inclut le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire. À relever qu'outre les ressources nécessaires au fonctionnement de l'État, le compte d'exploitation inclut également les charges et revenus de transfert.</p> <p>Conformément à l'art. 26, al. 4 LFinEC basé sur le modèle admis par le MCH2, les charges et revenus sont considérés comme extraordinaires, s'ils ne relèvent pas de l'activité opérationnelle, s'ils ne pouvaient en aucune manière être prévus et lorsqu'ils échappent à toute influence et tout contrôle. Dans la pratique, le champ d'application sera défini de manière très restrictive et se limitera aux phénomènes de grande ampleur (p. ex. catastrophe naturelle sur une large échelle), qu'il conviendra d'apprécier de cas en cas, mais qui ne comprendront pas les charges dites d'intensité (p ex. hospitalisations hors canton). Les charges et revenus extraordinaires prévoient également les éléments suivants, motivés par la politique budgétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'éventuel amortissement du découvert d'exercices précédents, – les attributions et prélèvements au titre des préfinancements et à la réserve conjoncturelle, – les attributions et prélèvements aux réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (pas encore mis en œuvre).
<i>Présentation par centre de profit</i>	Les données détaillées sont regroupées par centre de profit. Un centre de profit correspond en principe à une unité administrative (service, école cantonale) ou à un fonds. La présentation ne se fait plus par lignes budgétaires, mais sous forme d'un nouveau canevas plus synthétique. Ce dernier informe sur les activités selon les dimensions managériales, financières et analytiques. Dès l'exercice budgétaire 2019, ces données constituent le tome 2 du présent rapport.
<i>Crédits budgétaires par groupes de charges à 2 positions</i>	S'appuyant sur l'art. 44, al. 2 LFinEC, les crédits budgétaires déterminant l'activité des services sont désormais octroyés par le Grand Conseil sur la

base des groupes de charges à deux positions, ce qui permettra de mieux optimiser l'allocation des ressources pour les services et de limiter le recours aux demandes de dépassements de crédits. Les crédits budgétaires (tranches de paiement) pour les crédits d'engagement continuent en revanche à être adoptés par projet, en dépenses nettes (déduction faite des recettes y relatives), alors que le crédit d'engagement est quant à lui requis au brut (montant total des dépenses).

Comptabilité analytique La comptabilité analytique sera progressivement généralisée au sein de l'État, en particulier pour les services bénéficiant d'une certaine autonomie de gestion (services GestionNE) - c'est-à-dire tous les services dans une optique de 2-3 ans. Dans les données détaillées par centre de profit du rapport au Grand Conseil (tome 2) sera indiqué le résultat analytique par groupe de prestations basé sur les coûts complets. La comptabilité analytique sera pleinement opérationnelle à partir de 2020, de sorte qu'en l'état, seuls sont indiqués les charges et revenus directs (hors répartitions analytiques) en regard des différents groupes de prestations des services.

Abaissement du seuil d'activation des dépenses à caractère d'investissement Le seuil d'activation des investissements s'élève depuis l'exercice 2018 à CHF 10'000 par objet. D'autre part, les prestations internes apportées lors de la réalisation du projet, lors d'études principales, de suivi de travaux ou de développement de projets informatiques sont désormais incluses dans les crédits d'engagement, respectivement dans les dépenses d'investissement activées au bilan. À court terme, le résultat d'exploitation se trouvera amélioré alors que les dépenses nettes du compte des investissements seront plus élevées. Cet effet de transfert sera progressivement contrebalancé par des charges d'amortissement accrues dans le compte de résultats, sans nouvel effet sur le calcul du volume maximal des investissements autorisés (les amortissements du patrimoine administratif font partie de l'autofinancement).

Charges d'amortissement du patrimoine administratif Depuis 2018 s'appliquent les nouveaux taux d'amortissement définis conformément à l'art. 46 et à l'annexe 2 RLFinEC. L'amortissement débute désormais lors de la mise en exploitation du bien d'investissement, et non plus à partir de l'année qui suit la dépense. Par ailleurs, les différents postes du bilan ont été réévalués au 1.1.2018 selon le principe de l'image fidèle (valeur vénale) prescrit par le MCH2. Un rapport d'information a été à cet égard transmis au Grand Conseil durant le deuxième semestre 2018 sur les retraitements effectués, qui déterminent les valeurs de bilan au 1^{er} janvier 2018. Les plus-values ont été inscrites dans une réserve de réévaluation. Pour les immobilisations, ces réévaluations induisent dès le budget 2018 une augmentation mécanique des charges d'amortissement estimée à une vingtaine de millions de francs annuellement, qui sont neutralisées par un prélèvement équivalent à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (effet neutre sur le résultat).

1.2.4 Frein à l'endettement

Critères applicables Les dispositions transitoires de l'art. 80 LFinEC applicables jusqu'à l'exercice 2019 prévoient les seuils déterminants suivants à respecter :

- Déficit maximal autorisé de 1% des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes) ;
- Degré d'autofinancement minimal exigé de 70% pour les investissements déterminants.

Pour le calcul du degré minimal d'autofinancement sont appliquées les règles suivantes (art. 30, al. 2 LFinEC) :

- L'autofinancement correspond à la somme des amortissements du patrimoine administratif et du solde du compte de résultats (hors mouvements avec les fonds et réserves). Ainsi le prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif n'est pas pris en considération dans le calcul.
- Aux amortissements du patrimoine administratif (natures 33 MCH2) s'ajoutent dorénavant les amortissements relatifs aux subventions d'investissement (natures 366 MCH2).
- Les investissements nets pris en compte correspondent à 85% du

montant net total porté au budget, afin de tenir compte des soldes de crédits non utilisés en fin d'exercice (écart statistique). Lors de la clôture des comptes, c'est néanmoins le 100% des investissements comptabilisés qui sont considérés dans la vérification de la conformité du degré minimal d'autofinancement.

- Les investissements qui doivent entraîner des flux financiers nets positifs sur une période de dix ans n'entrent pas dans la détermination des limites de l'endettement (art. 30, al. 6 LFinEC). Seul le crédit d'engagement à solliciter pour la prise de participations aux sociétés électriques (dépenses de CHF 12 millions reportées de 2018 à 2019) entre dans cette catégorie.

Frein à l'endettement (CHF)	Budget 2018	Budget 2019
Degré de couverture des revenus déterminants		
Limite maximale	1%	1%
Revenus ¹⁾	-2'111'199'598	-2'165'999'044
- Subventions à redistribuer	-184'158'531	-184'400'104
= Revenus déterminants	-1'927'041'067	-1'981'598'940
Solde du compte de résultats ²⁾	37'243'122	17'934'576
Solde du compte de résultat en % des revenus déterminants	1.9%	0.9%
Degré d'autofinancement		
Limite minimale	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif	67'544'316	43'516'439
Amortissements subventions d'investissement	0	24'120'181
- Solde du compte de résultats ²⁾	37'243'122	17'934'576
= Autofinancement	30'301'194	49'702'044
Investissements nets	76'643'991	89'402'332
- Investissements générant des flux financiers nets positifs (art. 30 alinéa 6 LFinEC)	12'000'000	12'000'000
= Solde investissements nets utilisé pour le calcul de l'écart statistique	64'643'991	77'402'332
- Ecart statistique 15% (art. 30 alinéa 2 LFinEC)	9'696'599	11'610'350
= Investissements nets déterminants	54'947'392	65'791'982
Autofinancement en % des investissements nets déterminants	55.1%	75.5%

¹⁾ Les revenus correspondent au total hors imputations internes.

²⁾ Excédent de charges (+) / excédent de revenus (-).

Budget 2019 conforme au frein Comme détaillé dans le tableau ci-dessus, l'excédent de charges présenté (CHF 17,9 millions) représente 0,9% des revenus déterminants et le degré d'autofinancement atteint 75,5%. Le budget 2019 est par conséquent conforme aux exigences du frein à l'endettement, au contraire du budget 2018 adopté par le Grand Conseil en février 2018 (degré de couverture des revenus déterminants de 1,9% et degré d'autofinancement de 55,1%).

Après avoir dû actionner le mécanisme de dérogation pour circonstances extraordinaires s'agissant des deux derniers budgets (art. 31, al. 1 LFinEC), le Conseil d'État relève avec satisfaction que le projet de budget 2019 respecte les critères actuels du frein. Comme déjà évoqué, cette situation intègre de nombreuses mesures d'amélioration et constitue un nouveau pas en direction de l'équilibre visé pour 2020, même si les efforts doivent persister compte tenu des déséquilibres encore présents dans le PFT.

Le mécanisme actuel devrait être appliqué pour la dernière fois avec le budget 2019 et la clôture de l'exercice correspondant.

Modification du mécanisme dès l'année 2020 Dès 2020 et au terme de la période transitoire prévue par la LFinEC actuelle, les règles du frein à l'endettement sont censées évoluer. D'une part sera instaurée la règle d'un équilibre quadriennal du compte de résultats total (art. 30, al. 1 LFinEC) parallèlement à l'exigence du degré de

couverture des revenus de 1% (art. 30, al. 4 LFinEC) et, d'autre part, l'objectif en matière de degré d'autofinancement sera calculé en fonction du taux d'endettement net (art. 30, al. 3 LFinEC).

Sur cette base et selon les simulations actuelles, le budget 2020 devrait présenter un excédent de revenus de plus de CHF 100 millions afin de compenser les déficits des exercices 2017 à 2019, et présenter un degré d'autofinancement de 80%, ce qui, à l'évidence, n'est ni réaliste ni souhaitable. C'est pourquoi le Conseil d'État propose d'ici fin 2018 une refonte partielle des mécanismes du frein par le biais d'une révision de la LFinEC.

Le rapport 18.033 a été adopté par le Conseil d'État lors de sa séance du 29 août 2018. Celui-ci vise à adapter le dispositif de maîtrise des finances et corriger ses principales faiblesses. S'agissant du volet relatif au frein à l'endettement, les nouvelles règles devraient, sous réserve de l'adoption du Grand Conseil, inverser la logique. Alors que jusqu'à présent le volume d'investissements annuels est défini par défaut sur la base du résultat obtenu et du degré d'autofinancement exigé, le volume d'investissements visé déterminera le résultat devant être atteint. Sans trop entrer dans les détails, l'objectif minimal qu'il est proposé d'ancrer dans la loi prévoit un volume d'investissements nets correspondant à une fourchette de 3,5% à 4,5% des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes). La loi fixe également un degré d'autofinancement minimal de 70%. L'objectif d'investissement peut être relevé par paliers, avec conjointement une exigence croissante du degré d'autofinancement minimal devant être atteint. Par ailleurs, compte tenu des régulations prévues avec les réserves (réserve conjoncturelle, nouvelle réserve de lissage des revenus PM et IFD), en lieu et place d'un équilibre quadriennal du compte de résultats comme expliqué ci-dessus, l'équilibre budgétaire annuel doit devenir la règle applicable. Cette nouvelle méthode traduit la volonté politique du Conseil d'État de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures dont notre collectivité a besoin. Pour des informations plus détaillées sur ce nouveau mécanisme, nous vous renvoyons au rapport 18.033 disponible sur le site Internet de l'État.

1.2.5 Risques et incertitudes

Le budget 2019 et le plan financier et des tâches 2020-2022 ont été établis dans tous les départements dans un état d'esprit optimiste et volontariste, en intégrant les effets prévisibles des mesures d'amélioration à déployer par l'Etat, ainsi que les effets bénéfiques attendus de réformes fédérales. Pour le surplus, le budget intègre certains risques et incertitudes particuliers sur un nombre limité de postes budgétaires relevant du DFS et qui sont résumés ci-après :

Participation résultat BNS Les revenus 2019 incluent une contribution de la BNS équivalente à 1,5 fois la recette ordinaire selon convention en vigueur. Il s'agit d'un scénario moyen par rapport à ceux connus ces dernières années où des contributions nulle, ordinaire, augmentée de 50% et doublée ont été enregistrées. Cette approche apparaît au Conseil d'État comme raisonnable pour le budget 2019 vu le niveau de réserves publiées fin juillet par la BNS. Les exercices 2020 – 2022 n'incluent eux qu'une contribution ordinaire.

Projet fiscal des entreprises (PF17) sur le plan fédéral (suite RIE III) Le PF17 (suite donnée à la RIE III qui a échoué en votation populaire) ayant abouti aux Chambres fédérales, ne reste plus aujourd'hui que l'incertitude liée au lancement, et cas échéant à l'issue, d'un éventuel référendum sur le sujet. Le Conseil d'État et le Grand Conseil seront ainsi amenés à se prononcer rapidement sur la politique d'imposition des entreprises à mener à futur afin de maintenir l'attractivité économique de notre canton. Les incidences financières de ce projet ne peuvent toutefois en l'état pas être évaluées précisément. Le relèvement de la part des cantons à l'IFD de 17% à 21,2%, pourtant intégré au PFT 2019 l'an passé, n'a pas été intégré au budget 2019.

Réformes fiscales cantonales Les réformes fiscales cantonales n'impactent évidemment pas le budget 2019 puisqu'elles ne devraient entrer en vigueur qu'à partir de 2020. Pour

autant, il n'en a pas non plus été tenu compte dans le PFT 2020-22. Celles-ci n'en sont en effet qu'au stade de la consultation au moment de l'élaboration du budget et pourraient subir encore des adaptations d'ici leur adoption par le Conseil d'État puis par le Grand Conseil. A noter toutefois que ces réformes devraient être compensées, permettant ainsi un impact nul sur le compte de résultats.

Péréquation intercommunale Le système péréquatif intercommunal fait l'objet d'une refonte qui pourrait, s'il aboutit, avoir des effets sur les finances cantonales. La réforme n'en étant qu'au stade de consultation et ses effets devant aussi être compensés, il n'en a pas été tenu compte dans l'élaboration du budget et du PFT.

Fiscalité cantonale Le budget 2019 et le plan financier et des tâches 2020 à 2022 prévoient une croissance régulière, des recettes fiscales, sur les années 2019 à 2021, et un peu plus lente entre 2021 et 2022. Cette évolution, si elle est réaliste, ne pourra toutefois se concrétiser qu'avec une légère croissance de la population et un maintien de la dynamique conjoncturelle actuelle.

RPT La péréquation financière 2019 en faveur de Neuchâtel augmentera en 2019 de CHF 22 millions par rapport à 2018. Cette hausse résulte du recul de 3,7 points de l'indice des ressources du canton. Les perspectives pour les années 2020 et suivantes sont par contre extrêmement floues. Outre l'optimisation du système péréquatif actuellement en cours qui aura un impact sur les paiements compensatoires perçus par notre canton, les incidences sur les recettes fiscales et au plan technique du projet fiscal 17 impacteront sans aucun doute de manière significative la position relative de notre canton dans le système péréquatif. Faute de visibilité suffisante à ce stade, le Conseil d'État table en l'état sur une stabilité des revenus de la RPT dès 2020.

Projet hospitalier Le rapport 18.009 « Hôpitaux publics » du Conseil d'État en réponse à l'initiative populaire du 12 février 2017 fait l'objet d'un projet alternatif proposé par la commission santé du Grand Conseil. A défaut d'une vision uniforme sur la question hospitalière, le Conseil d'État a décidé de ne pas tenir compte du projet hospitalier dans le budget 2019 et le PFT 20-22. La nécessité de procéder au désendettement de l'établissement a néanmoins été intégrée, pour l'heure dès 2022, dans les projections relatives à l'évolution de l'endettement de l'État.

Amortissement des excédents de charges dépassant les limites autorisées par le frein à l'endettement N'est pas pris en compte dans le PFT l'amortissement du découvert découlant de la dérogation à la limite de déficit de 1% pour les années 2017 et 2018, en application de l'art. 31, al. 2 LFinEC. Le Conseil d'État estime qu'un amortissement de ces découverts excédentaires n'est pas réaliste dans le contexte actuel difficile d'assainissement des finances, raison pour laquelle il propose d'y renoncer, pour 2019 par le projet de loi annexé au présent rapport, et, dès 2020 dans le cadre du rapport 18.033 au Grand Conseil sur le dispositif de maîtrise des finances à l'appui d'une révision de la LFinEC.

Autres risques Plusieurs rubriques évoluant sans contrôle possible du gouvernement ou des services ont été évaluées avec un certain risque, considérant que les évolutions positives et négatives sont appelées à se compenser au cours de l'exercice et qu'une prudence excessive n'est pas compatible avec la situation financière encore difficile de l'Etat. Ainsi, par exemple, des évolutions défavorables dans les nombreux domaines de prestations dites « hors-canton » ne peuvent être ni prévues ni exclues.

1.2.6 Mesures d'assainissement intégrées dans le budget et le PFT

Le budget 2019 et PFT 2020-22 intègre les mesures déjà engagées à ce jour ainsi que de nombreuses mesures d'amélioration annoncées précédemment notamment dans le cadre des différents programmes d'assainissement et du plan financier de législature.

La plupart des 41 mesures incluses au plan financier et de législature du Conseil d'État, ont déjà été introduites au budget et au PFT. D'autres seront encore précisées de manière à atteindre les impacts financiers souhaités.

Le Conseil d'État tient ainsi ses engagements et ce malgré le fait que, contrairement à ce qui avait été projeté il y a un an, ni la contribution des communes à l'assainissement, ni l'augmentation de la participation à l'IFD n'aient été intégrées au budget 2019.

1.2.7 Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil

Deux textes de la compétence du Grand Conseil sont soumis à votre approbation par le présent rapport.

Un projet de loi permettant de renoncer en 2019 à l'amortissement du découvert 2017 est proposé.

Un second projet de loi permettant de faire porter à charge du fonds d'aide aux communes la contribution verticale de l'État introduite l'an dernier pour accompagner la bascule d'un point d'impôts des communes à l'État, vous est également soumis.

Les deux modifications législatives expliquées sous forme de fiches, de même que les textes juridiques proprement dits, figurent à la suite de ce chapitre.

Comme déjà relevé ci-devant au chiffre 1.2.5, le Conseil d'État soumet par ailleurs dans le rapport 18.033 sur la révision du dispositif de maîtrise des finances une proposition de suppression dès 2020 de l'amortissement des découverts excédentaires des exercices antérieurs à 2020.

No 01

Modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) (RSN 601)

Situation actuelle :	<i>L'article 31 al. 2 LFinEC prévoit que toute augmentation du découvert découlant d'une dérogation aux mécanismes du frein pour l'année n doit être amortie au minimum sur cinq ans à compter du budget de l'exercice n+2 pour la part dépassant la limite de 1% prévue à l'article 30 al. 4</i>			
Proposition :	<i>Les mécanismes de maîtrise des finances sont actuellement en cours de révision. Le rapport 18.033 présentant le nouveau dispositif a été transmis aux membres du Grand Conseil le 31 août dernier. Il prévoit notamment une mesure transitoire spécifiant que les déficits cumulés jusqu'à l'exercice 2019 inclus ne sont pas amorties. En effet l'amortissement des déficits réalisés ou prévisibles générés par les exercices précédents ou en cours ne permettrait pas le retour à l'équilibre en 2020, et ce même en cas d'élimination de déficit structurel. Ce rapport n'étant débattu au Grand Conseil qu'au début 2019, il est proposé au Grand Conseil d'accepter cette disposition dans le cadre du présent rapport sur le budget.</i>			
Modifications légales nécessaires :	<i>Ajouter un alinéa 2 à l'article 80 LFinEC :</i> <i>²Pour l'exercice budgétaire 2019 et en dérogation à l'article 31, alinéa 2, les augmentations du découvert résultant des déficits antérieurs liés au non-respect du mécanisme du frein à l'endettement ne sont pas amorties.</i>			
Calendrier :	<i>La modification légale doit entrer en vigueur au 01.01.2019</i>			
Incidences financières (en CHF) :	2019	2020	2021	2022 ss
	-6'700'000	-6'700'000	-6'700'000	-6'700'000
	<i>Amortissement déficit excédentaire 2017 (de 2019 à 2023) = CHF 6'700'000 (= 20% de l'écart entre le déficit maximal autorisé de CHF 18,7 millions et le déficit réalisé de CHF 52,2 millions)</i>			

No 2

Modification de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).

Situation actuelle:	<i>Le Grand Conseil a décidé en décembre 2017 d'accorder aux communes bénéficiaires du volet « ressources » de la péréquation financière intercommunale un supplément de 7%, de manière temporaire, jusqu'à l'avènement de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale. Ce supplément financé par l'État devait compenser la bascule d'un point d'impôt opérée des communes à l'État dans le cadre de la participation des communes au programme d'assainissement des finances de l'État. Pour sa part, le FAC, entre autres objectifs, est mis à contribution dans le cadre de la péréquation financière intercommunale, pour le financement de la péréquation verticale des ressources.</i>										
Proposition:	<i>En 2019, pour la dernière fois sans doute, il est prévu de financer par le FAC l'allocation complémentaire de 7% du volet « ressources » de la péréquation financière intercommunale. Cette mesure s'inscrit comme une mesure de péréquation verticale dont le financement de la péréquation verticale permettant à chacune des communes d'atteindre un seul de revenu minimal incombe déjà au FAC.</i>										
Public(s) touché(s):	<i>En théorie les bénéficiaires du FAC. Les montants à disposition ne devraient toutefois pas préteriter l'aboutissement des projets de fusions de communes en cours de discussion.</i>										
Modifications légales nécessaires:	<i>Modification de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).</i>										
Calendrier:	<i>La modification légale doit entrer en vigueur au 01.01.2019</i>										
Incidences financières (en francs, par public touché):	<table><thead><tr><th></th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th><th>Ultérieures</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>-1'321'504 (FAC)</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr></tbody></table> <p><i>C'est le montant calculé de l'aide complémentaire accordé par l'État et qui sera financée par le FAC.</i></p>		2019	2020	2021	Ultérieures		-1'321'504 (FAC)	0	0	0
	2019	2020	2021	Ultérieures							
	-1'321'504 (FAC)	0	0	0							

Loi
portant modification de la loi sur les finances de l'État et
des communes (LFinEC)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du date,
décède :

Article premier La loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014, est modifiée comme suit :

Art. 80, al. 2 (nouveau)

²Pour l'exercice budgétaire 2019 et en dérogation à l'article 31, alinéa 2, les augmentations du découvert résultant des déficits antérieurs liés au non-respect du mécanisme du frein à l'endettement ne sont pas amorties.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.

²Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le date

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

Loi portant révision de la loi sur le fonds d'aide aux communes (financement en 2019 par le fonds d'aide aux communes de l'aide complémentaire accordée par l'Etat aux communes bénéficiaires du volet « ressources » de la péréquation financière intercommunale)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les dispositions transitoires à la modification du 5 décembre 2017 des décrets fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques et fixant les coefficients de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales, du 2 décembre 2013

sur la proposition du Conseil d'État, du date,

décède :

Article premier La loi sur le fonds d'aide aux communes, du 3 décembre 2001, est modifiée comme suit :

Article premier, al. 2bis (nouveau)

^{2bis}Le fonds est également mis à contribution pour le financement en 2019 de l'allocation complémentaire au volet « ressources » de la péréquation financière intercommunale conformément aux dispositions transitoires à la modification du 5 décembre 2017 des décrets fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques et fixant les coefficients de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales, du 2 décembre 2013.

Art. 2 ¹La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

²Elle est soumise au référendum facultatif.

³ Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Les secrétaires

1.2.8 Motion 18.162 « Pour davantage de contrôleurs fiscaux »

En date du 5 juin 2018 le Syndicat suisse des services publics région Neuchâtel (SSP-RN) déposait la motion populaire 18.162 « Pour davantage de contrôleurs fiscaux » au Grand Conseil, dont la teneur est la suivante :

Les soussigné-e-s demandent, par la voie de la motion populaire, que le Conseil d'État propose au Grand Conseil, dans le cadre de ses compétences comme employeur, de lui accorder les moyens nécessaires pour engager un plus grand nombre de contrôleurs fiscaux.

Une bonne dotation en personnel du Service des contributions permettrait d'améliorer les moyens de lutte contre la fraude fiscale et plus globalement d'exercer un meilleur contrôle et une meilleure gestion des déclarations d'impôt émanant des personnes morales et physiques. Pour rappel, le canton de Neuchâtel sort d'une amnistie fiscale qui devrait avoir permis aux contribuables indéliçables de se mettre en règle avec le Service des contributions. Dès lors, un contrôle renforcé s'avère tout à fait légitime. Enfin, l'engagement de contrôleurs fiscaux doit être considéré comme un investissement au vu des sommes que ceux-ci rapportent à l'État.

L'urgence est demandée

Auteur : Rémy Cosandey, motion munie de 545 signatures

Le Conseil d'État s'est opposé à la motion, formellement parce que la question des effectifs doit rester de la compétence de l'exécutif. Il a aussi rappelé que le service des contributions (SCCO) est surtout occupé à développer ses capacités d'analyse et que cette évolution est plus importante que celle des effectifs. La motion a été acceptée par 57 voix contre 56 le 27 juin 2018. Cela étant, pour faire face aux défis nouveaux sans réduire les forces dédiées à l'analyse et à la taxation, le SCCO devra accroître ses effectifs dans au moins trois directions : résolution des problèmes comptables mis à jour par la fraude découverte en 2016, introduction des systématiques d'échange de renseignements et d'informations et renforcement de sa centrale téléphonique. Ces renforcements sont intégrés au budget 2019 et au PFT 2020-22.

Le Conseil considère dès lors qu'il a répondu aux préoccupations des auteurs de la motion populaire en prévoyant de renforcer les effectifs du service des contributions et en particulier en évitant que les nouveaux défis que doit relever ce service n'affaiblissent ses capacités de contrôle et de taxation. Il propose ainsi à votre autorité le classement de la motion populaire 18.162 du Syndicat suisse des services publics région Neuchâtel acceptée le 27 juin 2018.

1.3 Décret sur le budget 2019

Décret concernant le budget de l'État Pour l'exercice 2019

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 Septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, al. 1 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 26 septembre 2018,

décède :

Article premier	Le budget général de l'État pour l'année 2019 est adopté. Ce budget se résume comme suit :		
		<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
<i>Compte de résultats</i>	Charges d'exploitation	2'161'240'121	
	Revenus d'exploitation		2'079'543'429
(1)	Résultat d'exploitation		81'696'691
	Charges financières	22'693'500	
	Revenus financiers		65'072'321
(2)	Résultat financier	42'378'821	
(3)=(1)-(2)	Résultat opérationnel (excédent de charges)		39'317'870
	Charges extraordinaires		0
	Revenus extraordinaires		21'383'294
(4)	Résultat extraordinaire	21'383'294	
(5)=(3)-(4)	Résultat total (excédent de charges)		17'934'576
<i>Compte des investissements</i>	Total des dépenses	117'178'747	
	Total des recettes		27'776'415
(6)	Investissements nets		89'402'332
<i>Compte de financement</i>	Investissements nets	89'402'332	
	Écart statistique 15% (art. 30 LFinEC)		11'610'350
	Amortissement patr. adm. (autofinancement)		67'636'621
	Excédent charges compte de résultats total	17'934'576	
	Solde mouvements avec financ. spéciaux	28'017'856	
(7)	Insuffisance de financement		56'107'794

Art. 2

¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
Le président, Les secrétaires,

I	Situation générale
II	Budget et PFT du compte de résultats
III	Budget et PFT du compte des investissements et projets gérés par crédit d'engagement
IV	Budget et PFT du compte de financement
V	Budget et PFT par domaine de tâches

2.1 Vue d'ensemble du compte de résultats

2.1.1 Total des charges et des revenus

Compte de résultats (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Charges ¹⁾	2'106'213'782	2'148'442'720	2'183'933'621	2'201'256'740	2'225'174'021	2'234'108'004	+1.7%	+1.2%
Revenus ¹⁾	-2'053'940'491	-2'111'199'598	-2'165'999'044	-2'181'059'893	-2'199'372'886	-2'208'939'621	+2.6%	+1.5%
Solde du compte de résultats	52'273'291	37'243'122	17'934'576	20'196'848	25'801'135	25'168'383	-51.8%	-13.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-15'030'169	-19'308'546	+2'262'271	+5'604'287	-632'752		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-28.8%	-51.8%	+12.6%	+27.7%	-2.5%		

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

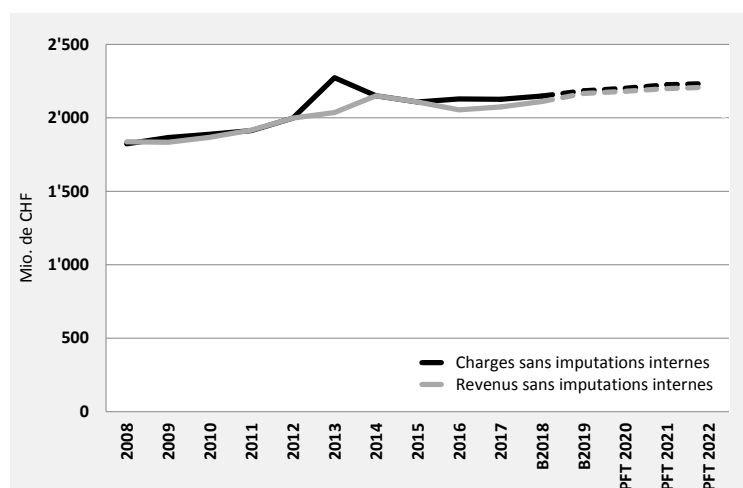
Le budget 2019 présente un excédent de charges au compte de résultats de CHF 17,9 millions, soit CHF 19,3 millions de moins que le budget 2018 adopté par le Grand Conseil le 20 février 2018. L'amélioration par rapport aux comptes 2017 est de CHF 34,3 millions.

Les déficits portés au plan financier et des tâches pour les années 2020-22 sont actuellement compris entre CHF 20-25 millions. Des améliorations seront encore nécessaires pour atteindre l'équilibre tel que souhaité par le Conseil d'État.

L'augmentation des revenus est plus soutenue que les hausses liées aux charges, que ce soit entre le budget 2018 et le budget 2019 (CHF +55 millions soit +2,6% pour les revenus et CHF +35 millions soit +1,7% pour les charges), voire même en considérant la période 2017-22 où le taux de progression annuel moyen des revenus (+1,5%) est légèrement plus élevé que celui des charges (+1,2%).

A noter dans le tableau ci-dessus que les données relatives au total des charges et au total des revenus pour l'année 2017 présentent des écarts avec les informations figurant dans le rapport des comptes 2017 du 23 avril 2018. Ces différences proviennent du retraitement des données MCH1 selon les normes MCH2 (notamment imputations internes non prises en considération et dissolution des réserves et provisions affectée directement dans la nature de charge). Les montants 2017 présentés ici sont donc comparables avec ceux pour la période 2018-22.

Évolution des charges et des revenus de 2008 à 2022



Le graphique ci-contre présente l'évolution 2008-2022 des charges et des revenus, déduction faite des imputations internes.

Plus l'écart entre les deux courbes est important plus l'excédent de charges (ou excédent de revenus) est élevé. Les années 2011-12 et 2014-15 présentent une situation équilibrée du compte de résultats, au contraire des années 2016-17-18 qui sont caractérisées par des déficits significatifs.

Le pic des charges constaté en 2013 correspond à la recapitalisation de Prévoyance.ne (incidence financière de CHF 221,4 millions).

Entre 2008 et 2015, le rythme de croissance des charges et des revenus est de respectivement 2,1% et 2,0% en moyenne annuelle alors qu'il est de 0,8% et 1,2% entre 2016 et 2022.

2.1.2 Compte de résultats détaillé

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Charges d'exploitation	2'082'344'944	2'126'484'682	2'161'240'121	2'178'883'340	2'203'465'621	2'208'469'604	+1.6%	+1.2%
Revenus d'exploitation	-1'987'153'860	-2'027'753'169	-2'079'543'429	-2'088'978'546	-2'105'550'061	-2'112'852'959	+2.6%	+1.2%
Résultat d'exploitation	95'191'084	98'731'513	81'696'691	89'904'795	97'915'560	95'616'645	-17.3%	+0.1%
Charges financières	23'868'838	21'958'038	22'693'500	22'373'400	21'708'400	25'638'400	+3.3%	+1.4%
Revenus financiers	-61'386'631	-60'287'910	-65'072'321	-66'176'531	-66'762'831	-67'310'931	+7.9%	+1.9%
Résultat financier	-37'517'792	-38'329'872	-42'378'821	-43'803'131	-45'054'431	-41'672'531	+10.6%	+2.1%
Résultat opérationnel	57'673'291	60'401'641	39'317'870	46'101'664	52'861'129	53'944'114	-34.9%	-1.3%
Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0	--	--
Revenus extraordinaires	-5'400'000	-23'158'519	-21'383'294	-25'904'816	-27'059'994	-28'775'731	-7.7%	+39.7%
Résultat extraordinaire	-5'400'000	-23'158'519	-21'383'294	-25'904'816	-27'059'994	-28'775'731	-7.7%	+39.7%
Solde du compte de résultats	52'273'291	37'243'122	17'934'576	20'196'848	25'801'135	25'168'383	-51.8%	-13.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-15'030'169	-19'308'546	+2'262'271	+5'604'287	-632'752		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-28.8%	-51.8%	+12.6%	+27.7%	-2.5%		

Présentation des informations Cette nouvelle présentation en vigueur depuis 2018 découle de la mise en place du MCH2. On y distingue dorénavant trois niveaux de résultats.

- Le résultat d'exploitation ;
- Le résultat opérationnel (résultat d'exploitation + résultat financier) ;
- Le résultat total (résultat opérationnel + résultat extraordinaire).

Résultat d'exploitation Les charges et revenus d'exploitation englobent toutes les natures du plan comptable à l'exception des charges et revenus financiers (natures 34 et 44 MCH2 → résultat financier), des charges et revenus extraordinaires (natures 38 et 48 MCH2 → résultat extraordinaire) et des imputations internes (natures 39 et 49 MCH2), sans impact sur le résultat global, qui sont exclues de ce tableau.

Le résultat d'exploitation du budget 2019 présente un excédent de charges de CHF 81,7 millions, soit une amélioration de CHF 17 millions par rapport au budget précédent. Une analyse détaillée des charges et des revenus par nature est effectuée aux chapitres suivants.

Résultat financier Le résultat financier du budget 2019 est de CHF 42,4 millions (bénéfice). Les charges et revenus intègrent notamment la participation au résultat de la BCN (qui augmente de CHF 2 millions par rapport au budget 2018), les revenus immobiliers du patrimoine administratif ou encore les intérêts (positifs et négatifs) de la dette. Ces éléments sont détaillés au chapitre 2.2.4.

Compte tenu du résultat d'exploitation et du résultat financier, le résultat opérationnel du budget 2019 présente un excédent de charges de CHF 39,3 millions.

Résultat extraordinaire Les revenus extraordinaires inscrits au budget et au PFT correspondent au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 5,4 millions aux comptes 2017 et CHF 2,7 millions au budget 2018) ainsi qu'au prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (CHF 20,5 millions en 2018 et CHF 21,4 millions en 2019). Les revenus extraordinaires prévus au PFT 2020-22 correspondent exclusivement aux prélèvements à cette réserve de retraitement qui est prévue pour compenser le surplus d'amortissement engendré par la réévaluation des immobilisations figurant au bilan de l'État.

Compte tenu du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire (bénéfice de CHF 21,4 millions), le résultat total du budget 2019 (ou solde du compte de résultats) aboutit à CHF 17,9 millions d'excédent de charges.

2.1.3 Charges nettes par département

Charges nettes par département (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Autorités législatives (AULE)	2'678'437	2'960'253	2'859'596	2'877'340	2'856'371	2'746'628	-3.4%	+0.5%
Autorités exécutives (AUEx)	12'596'436	12'594'875	16'740'800	16'264'916	16'760'849	16'314'082	+32.9%	+5.3%
Autorités protections données (PPDT)	194'521	210'050	207'900	237'100	242'100	247'100	-1.0%	+4.9%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	1'115'019	1'374'434	1'378'428	1'395'375	1'404'324	1'419'166	+0.3%	+4.9%
Autorités judiciaires (AUJU)	21'278'632	21'211'675	20'844'387	20'986'636	21'161'739	21'282'487	-1.7%	+0.0%
Dpt finances et santé (DFS)	-871'918'437	-897'074'297	-929'147'201	-937'112'624	-942'683'287	-953'002'202	+3.6%	+1.8%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	157'835'073	141'674'387	150'848'466	153'407'753	155'465'123	157'492'547	+6.5%	-0.0%
Dpt éducation et famille (DEF)	460'973'200	461'118'013	460'786'496	460'878'544	460'675'156	461'613'568	-0.1%	+0.0%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	22'271'997	33'210'356	33'329'488	37'220'248	38'890'818	39'905'887	+0.4%	+12.4%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	245'248'414	259'963'376	260'086'216	264'041'559	271'027'942	277'149'121	+0.0%	+2.5%
Total	52'273'291	37'243'122	17'934'576	20'196'848	25'801'135	25'168'383	-51.8%	-13.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-15'030'169	-19'308'546	+2'262'271	+5'604'287	-632'752		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-28.8%	-51.8%	+12.6%	+27.7%	-2.5%		

Éléments particuliers et écarts 2018-19

Contrairement aux tableaux précédents, les charges et revenus concernant les imputations internes (natures 39 et 49) sont prises en considération dans les informations publiées ci-dessus. Cela explique l'augmentation importante des charges nettes pour les autorités exécutives (AUEx) entre le budget 2018 et le budget 2019. Celle-ci provient en effet de la diminution, pour un montant de près de CHF 4 millions, des revenus comptabilisés en imputations internes au service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) notamment en regard des prestations fournies aux écoles (matériel scolaire). Dans l'attente des futures allocations automatiques réalisées par le biais de la comptabilité analytique, seules les allocations nécessaires en vertu d'une loi ou de remboursements fédéraux ont été inscrites au budget 2019.

L'augmentation des charges nettes au DJSC (+6,5%) provient de la réduction de l'écart statistique sur les charges de personnel comptabilisé de manière centralisée au SRHE ainsi que de la hausse (CHF 4,5 millions) des subventions versées par le service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA) aux institutions spécialisées.

L'augmentation de 3,6% des revenus nets (charge nette avec signe négatif) au DFS résulte principalement des variations sur les nombreuses recettes qui sont comptabilisées dans ce département (revenus fiscaux, RPT, etc.).

Perspectives

En considérant la période 2017-22, les charges nettes relatives aux principaux départements présentent des taux de progression annuels moyens nuls (DJSC et DEF), de 2,5% (DEAS) et de 12,4% (DDTE). Les revenus nets (charge nette avec signe négatif) du DFS augmentent quant à eux de 1,8%. Les éléments ponctuels en lien avec les financements spéciaux (mouvements sur réserves et provisions), le passage au nouveau modèle comptable MCH2 ainsi que les éventuels transferts de charges et de revenus entre les départements rendent l'analyse compliquée et incitent à une interprétation prudente de ces variations.

Ainsi, à l'image du transfert d'une trentaine de millions entre 2017 et 2018 de l'activité « mineurs » de l'ancien service des institutions pour adultes et mineurs (DJSC) au service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (DEF), les résultats observés ci-dessus pour ces deux départements doivent par conséquent être nuancés.

S'agissant du DDTE, la variation importante doit être corrigée de l'effet de la dissolution de la provision pour matériel roulant qui a été effectuée en 2017 (revenu ponctuel de CHF 4,3 millions au SCTR) ainsi que de l'augmentation d'une dizaine de millions des charges d'amortissement liée au retraitement des immobilisations (alors que le prélèvement compensatoire à la réserve est centralisé au service financier et apparaît donc uniquement au DFS). Compte tenu de ces deux éléments, la hausse constatée au DDTE entre 2017 et 2022 serait inférieure à CHF 5 millions au lieu des CHF 17,6 millions qui apparaissent à la lecture du tableau ci-dessus.

2.2 Charges et revenus par nature

2.2.1 Vue d'ensemble

Charges par nature (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Charges de personnel	443'034'541	432'828'811	444'175'910	447'494'816	450'066'374	452'882'684	+2.6%	+0.4%
Biens, services et autres charges d'expt	164'044'295	164'520'006	168'810'053	164'231'378	168'023'948	169'151'240	+2.6%	+0.6%
Amortissements du patr. administratif	50'170'792	67'544'316	43'516'439	51'610'627	57'819'368	49'805'870	-35.6%	-0.1%
Charges financières	23'868'838	21'958'038	22'693'500	22'373'400	21'708'400	25'638'400	+3.3%	+1.4%
Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2'882'385	733'900	916'700	652'500	652'500	652'500	+24.9%	-25.7%
Charges de transfert	1'245'299'577	1'276'699'118	1'319'420'914	1'328'784'521	1'340'471'981	1'349'226'054	+3.3%	+1.6%
Subventions à redistribuer	176'913'354	184'158'531	184'400'104	186'109'499	186'431'450	186'751'257	+0.1%	+1.1%
Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0	--	--
Total	2'106'213'782	2'148'442'720	2'183'933'621	2'201'256'740	2'225'174'021	2'234'108'004	+1.7%	+1.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+42'228'938	+35'490'901	+17'323'120	+23'917'281	+8'933'983		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.0%	+1.7%	+0.8%	+1.1%	+0.4%		

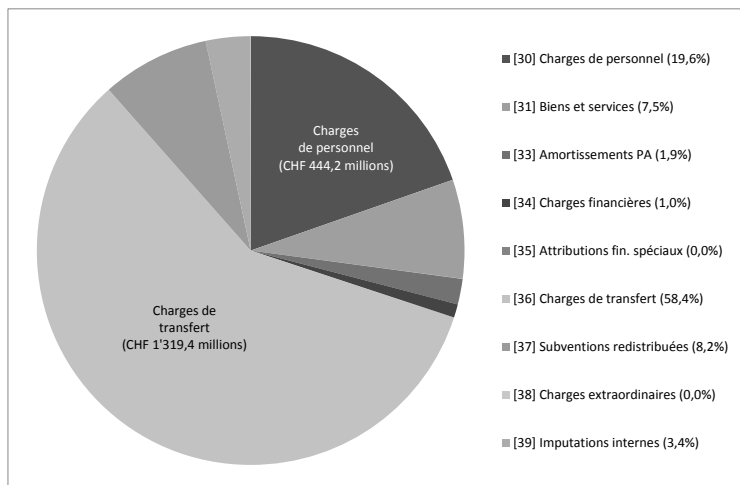
Augmentation des charges en 2019 La hausse des charges au budget 2019 par rapport au budget 2018 est de CHF 35,5 millions et provient principalement de l'augmentation des charges de transfert (CHF +42,7 millions). Il est toutefois important de préciser que plus de la moitié de cette progression (CHF 24,1 millions) est en réalité attribuable au reclassement technique des amortissements dédiés aux subventions d'investissement (transfert des natures 33 aux natures 366), conformément aux exigences du MCH2. Les charges de transfert augmentent donc en réalité de CHF 18,6 millions, principalement dans les domaines de la santé et de la prévoyance sociale. L'évolution des charges (et des revenus) de transfert est détaillée au chapitre 2.2.5.

Compte tenu des explications ci-dessus les amortissements s'élèvent au budget 2019 à CHF 43,5 millions auxquels s'ajoutent CHF 24,1 millions soit un total de CHF 67,6 millions quasi identique au budget 2018. Rappelons que ces montants élevés découlent de la réévaluation des immobilisations du patrimoine administratif et de l'application des taux d'amortissement selon MCH2 et qu'ils sont compensés à hauteur d'une vingtaine de millions par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif figurant dans les revenus.

Les charges de personnel augmentent de CHF 11,3 millions par rapport au budget précédent (voir chapitre 2.2.2) et les charges de biens et services de CHF 4,3 millions (voir chapitre 2.2.3).

Perspectives 2020-22 Le taux de progression annuel moyen des charges sur la période 2017-22 est de 1,2% et est inférieur au taux constaté sur les revenus (1,5%).

Répartition des charges par nature du budget 2019



Le graphique ci-contre illustre le poids très important des charges de transfert sur le budget de l'État. D'un montant supérieur à CHF 1,3 milliard, celles-ci représentent quasi 60% des charges inscrites au budget 2019. Une situation financière équilibrée du compte de résultats, comme souhaité par le Conseil d'État dès 2020, passe nécessairement par une maîtrise rigoureuse de ce type de dépenses.

Suivent ensuite deux catégories davantage dédiées au fonctionnement de l'État avec les charges de personnel (20% du total) et les charges de biens et services (8% du total).

Rappelons que les subventions redistribuées (8% du total) correspondent à des montants identiques comptabilisés en revenus.

Revenus par nature (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Revenus fiscaux	-1'066'949'657	-1'093'789'000	-1'120'273'100	-1'134'333'100	-1'143'820'900	-1'148'851'600	+2.4%	+1.5%
Patentes et concessions	-40'190'659	-45'485'000	-38'542'000	-31'742'000	-31'742'000	-31'742'000	-15.3%	-4.6%
Taxes	-130'272'566	-129'338'335	-148'847'222	-149'299'678	-148'872'622	-148'817'025	+15.1%	+2.7%
Revenus divers	-15'962'541	-10'295'500	-7'517'750	-5'842'700	-10'838'927	-5'190'900	-27.0%	-20.1%
Revenus financiers	-61'386'631	-60'287'910	-65'072'321	-66'176'531	-66'762'831	-67'310'931	+7.9%	+1.9%
Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	-9'254'414	-14'600'592	-7'551'262	-8'288'643	-6'391'285	-9'755'269	-48.3%	+1.1%
Revenus de transfert	-547'610'669	-550'086'211	-572'411'991	-573'362'926	-577'452'877	-581'744'908	+4.1%	+1.2%
Subventions à redistribuer	-176'913'354	-184'158'531	-184'400'104	-186'109'499	-186'431'450	-186'751'257	+0.1%	+1.1%
Revenus extraordinaires	-5'400'000	-23'158'519	-21'383'294	-25'904'816	-27'059'994	-28'775'731	-7.7%	+39.7%
Total	-2'053'940'491	-2'111'199'598	-2'165'999'044	-2'181'059'893	-2'199'372'886	-2'208'939'621	+2.6%	+1.5%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-57'259'107	-54'799'446	-15'060'849	-18'312'994	-9'566'735		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.8%	+2.6%	+0.7%	+0.8%	+0.4%		

Augmentation des revenus en 2019

Les revenus progressent au budget 2019 de CHF 54,8 millions et près de la moitié de ce montant concerne la hausse des revenus fiscaux (CHF +26,5 millions) et plus particulièrement l'impôt des personnes morales. Ces derniers sont détaillés au chapitre 2.2.7.

Les revenus concernant les patentes et concessions diminuent de CHF 6,9 millions suite à la décision d'inscrire une part au bénéfice de la BNS égale à CHF 21,3 millions (1,5 fois la recette ordinaire) au lieu de CHF 28,4 millions au budget 2018 (2 fois la recette ordinaire).

Les taxes augmentent également de manière significative (CHF +19,5 millions par rapport au budget 2019). Avec le projet de fusion entre le SIEN et le CEG, les recettes liées aux prestations de service devraient venir totalement compenser les charges supplémentaires découlant de la reprise du personnel de la Ville de Neuchâtel. Voir commentaires complémentaires sur les taxes au chapitre 2.2.8.

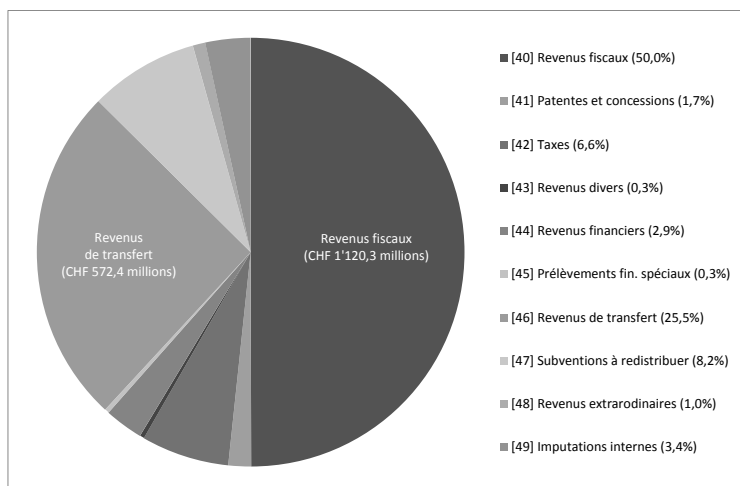
Les revenus de transfert augmentent de CHF 22,3 millions par rapport au budget 2018. Cette variation trouve son origine essentiellement dans les projections positives liées à la péréquation nationale pour le canton. Un montant total de CHF 175 millions a été porté au budget 2019 au titre de la RPT. Les revenus de transfert sont détaillés au chapitre 2.2.5.

Enfin le prélèvement à la réserve pour retraitement du patrimoine administratif s'élève à CHF 21,4 millions alors qu'il était de CHF 20,5 millions au budget 2018. Les revenus extraordinaires du budget 2018 comprenaient en outre un prélèvement à la réserve conjoncturelle de CHF 2,7 millions.

Perspectives 2020-22

Les années du PFT montrent une augmentation continue des revenus, de l'ordre de CHF 43 millions à l'horizon 2020 par rapport au projet actuel de budget 2019.

Répartition des revenus par nature du budget 2019



Avec CHF 1,2 milliard, les revenus fiscaux représentent exactement la moitié des revenus totaux du canton. Ce montant englobe les impôts relatifs aux personnes physiques (CHF 725,5 millions au sens strict et CHF 772,5 millions compte tenu de l'impôt à la source et de l'impôt frontalier) et aux personnes morales (CHF 202,5 millions). Les taxes sur véhicules estimées à CHF 46,5 millions au budget 2019 appartiennent également à cette catégorie.

Les revenus de transfert représentent un peu plus du quart des revenus totaux. Appartiennent à cette catégorie les parts légales, subventions et dédommagements versées au canton de Neuchâtel par d'autres collectivités publiques, principalement la Confédération.

2.2.2 Charges de personnel et effectif

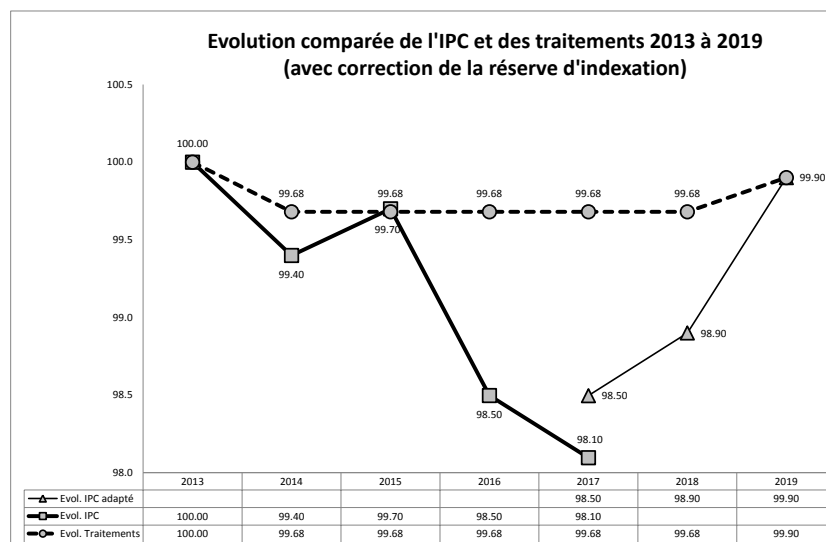
Charges de personnel (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Autorités, commissions et juges	10'561'046	11'084'907	10'971'132	10'292'857	10'184'949	10'131'789	-1.0%	-0.8%
Salaires personnel administratif et exploit.	233'632'366	225'288'795	230'976'575	234'515'631	236'982'328	239'286'340	+2.5%	+0.5%
Salaires des enseignants	105'788'355	103'035'818	100'534'499	100'075'293	99'802'698	99'898'732	-2.4%	-1.1%
Travailleurs temporaires	8'170'112	6'906'344	7'717'734	7'657'740	7'627'844	7'551'848	+11.7%	-1.6%
Allocations	1'712'201	2'889'190	6'347'837	6'361'152	6'366'882	6'373'582	+119.7%	+30.1%
Cotisations patronales	78'505'529	78'509'692	82'030'536	82'946'836	83'460'866	84'037'786	+4.5%	+1.4%
Prestations de l'employeur	2'085'864	2'102'335	2'085'648	2'085'648	2'085'648	2'085'648	-0.8%	-0.0%
Autres charges de personnel	2'579'067	3'011'730	3'511'949	3'559'659	3'555'159	3'516'959	+16.6%	+6.4%
30 Total	443'034'541	432'828'811	444'175'910	447'494'816	450'066'374	452'882'684	+2.6%	+0.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-10'205'730	+11'347'099	+3'318'906	+2'571'558	+2'816'310		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-2.3%	+2.6%	+0.7%	+0.6%	+0.6%		

Introduction Cette rubrique comprend toutes les charges de personnel (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation) du personnel de l'État, à l'exception de l'Université.

Mesures salariales transversales Le nouveau système salarial harmonisé développé pour les populations administratives et enseignantes est entré en vigueur en 2017.

L'indice suisse des prix à la consommation a progressé d'un point entre mai 2017 et mai 2018. Conformément à la loi sur le statut de la fonction publique, l'indice des traitements est ainsi augmenté pour l'exercice 2019. Compte tenu de la réserve d'indexation de 0,78 point dont dispose le Conseil d'État, l'augmentation se limite à +0,22 point portant ainsi l'indice des traitements à 99,90 (99,68 auparavant).

En effet, à l'inverse, la diminution de l'IPC de ces dernières années n'avait été que partiellement répercutée sur les traitements, créant ainsi une réserve d'indexation qui sera ainsi comblée suite à l'augmentation de l'IPC ainsi qu'au 0,4 point d'indexation « abandonné » par le Grand Conseil dans le cadre des discussions budgétaires 2017. Nous retrouvons ainsi dès 2019 un alignement entre l'évolution de l'IPC et celle des traitements cantonaux (voir illustration ci-dessous).



Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Autorités législatives (AULE)	8.20	8.20	8.20	8.20	8.20	8.20	+0.0%	+0.0%
Autorités exécutives (AUEX)	32.40	34.60	35.10	35.10	35.60	35.60	+1.4%	+1.9%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	7.55	9.55	9.65	9.65	9.65	9.65	+1.0%	+5.0%
Autorités judiciaires (AUJU)	90.90	91.35	89.35	89.35	89.35	89.35	-2.2%	-0.3%
Dpt finances et santé (DFS)	353.27	367.47	448.85	456.45	455.55	456.15	+22.1%	+5.2%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	786.67	812.45	810.65	813.65	816.65	818.65	-0.2%	+0.8%
Dpt éducation et famille (DEF)	348.07	346.89	348.48	348.88	348.88	347.18	+0.5%	-0.1%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	356.74	356.24	356.54	355.54	353.54	353.54	+0.1%	-0.2%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	290.11	293.11	295.91	295.51	295.51	294.51	+1.0%	+0.3%
Total personnel administratif	2'273.91	2'319.86	2'402.73	2'412.33	2'412.93	2'412.83	+3.6%	+1.2%
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	+0.0%	+0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	+0.0%	+0.0%
Total Conseil d'État et magistrats	47.50	47.50	47.50	47.50	47.50	47.50	+0.0%	+0.0%
Total État	2'321.41	2'367.36	2'450.23	2'459.83	2'460.43	2'460.33	+3.5%	+1.2%
Δ en EPT par rapport à l'année précédente		+45.95	+82.87	+9.60	+0.60	-0.10		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.0%	+3.5%	+0.4%	+0.0%	-0.0%		

Introduction générale Les effectifs présentés se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats.

L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, passe de 2018 à 2019 de 2'367,36 EPT à 2'450,23 EPT (équivalents plein temps), soit une variation nette de +82,87 EPT, dont notamment +9,2 EPT autofinancés ou financés par des tiers. Majoritairement, l'augmentation de l'effectif budgétaire provient d'un transfert avec la Ville de Neuchâtel dans le cadre de la fusion des services informatiques.

Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire.

Variation de l'effectif (EPT)	Budget 2018	Postes supplémentaires en 2019		Réduction d'effectifs 2019	Transferts entre départements	Budget 2019	EPT Variation totale
		Financé par des tiers / autofinancé	A la charge du budget				
Autorités législatives (AULE)	8.20	+0.00	+0.00	0.00	0.00	8.20	0.00
Autorités exécutives (AUEX)	34.60	+0.00	+1.00	-0.50	0.00	35.10	0.50
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	9.55	+0.10	+0.00	0.00	0.00	9.65	0.10
Autorités judiciaires (AUJU)	91.35	+0.00	+0.00	-2.00	0.00	89.35	-2.00
Dpt finances et santé (DFS)	367.47	+2.10	+75.88	0.00	3.40	448.85	81.38
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	812.45	+1.00	+0.10	-0.60	-2.30	810.65	-1.80
Dpt éducation et famille (DEF)	346.89	+1.00	+3.05	-2.06	-0.40	348.48	1.59
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	356.24	+2.00	+1.20	-2.20	-0.70	356.54	0.30
Dpt économie et action sociale (DEAS)	293.11	+3.00	+2.50	-2.70	0.00	295.91	2.80
Total personnel administratif	2'319.86	+9.20	+83.73	-10.06	0.00	2'402.73	82.87
Membres du Conseil d'État	5.00	+0.00	+0.00	0.00	0.00	5.00	0.00
Magistrats de l'ordre judiciaire	42.50	+0.00	+0.00	0.00	0.00	42.50	0.00
Total Conseil d'État et magistrats	47.50	+0.00	+0.00	0.00	0.00	47.50	0.00
Total État	2'367.36	+9.20	+83.73	-10.06	0.00	2'450.23	82.87

Variations détaillées Les variations les plus significatives par rapport au budget 2018 sont détaillées ci-après.

Aux **autorités exécutives**, l'augmentation de +1 EPT correspond à un nouveau poste au Centre éditique suite à l'augmentation des prestations fournies par le SALI, partiellement compensé par une réduction d'effectif de -0,5 EPT à la Chancellerie.

Au **Contrôle cantonal des finances**, l'augmentation de +0,1 EPT est déjà effective depuis 2018 grâce à une compensation de l'effectif par le Département des finances et de la santé (DFS).

Au **DFS**, on relève une augmentation nette de +81,38 EPT dont +64,35 EPT au SIEN principalement suite à la reprise des activités du Centre Électronique de Gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel. Pour le solde, il s'agit essentiellement d'effectifs liés à la considération de la gestion des risques au sein du DFS. +4,8 EPT supplémentaires sont prévus au SCCO pour renforcer la cellule comptable et le call center, ainsi que la lutte contre la fraude. Le SCSP augmente son effectif de +5,1 EPT dont +1,1 financé, dans le but de renforcer le pool financier, le secrétariat et la gestion des contentieux. La variation de +2,3 EPT au SFIN s'explique par +1 EPT pour l'office de recouvrement, +1 EPT pour le remplacement d'une absence de longue durée et +0,3 EPT transféré du SIEN au SFIN. Finalement, les transferts sont dus à la reprise par le SBAT de la gestion des concierges de la PONE (+2,7 EPT) et de +0,7 EPT transférée du SPCH au SIEN.

Au **DJSC**, un poste à plein temps est créé au SPNE pour la gestion de l'encaissement des amendes et se trouve par conséquent autofinancé. L'effectif du SJEN se renforce de +0,1 EPT suite à l'augmentation constante et la difficulté accrue des tâches en lien avec le RSN. La reprise par le SBAT des activités de conciergerie de la Police constitue le transfert le plus important avec le Département des Finances et de la Santé (-2,7 EPT). Le solde (+0,4 EPT) provient d'un transfert temporaire entre le SPAJ et le SAHA.

Au **DEF**, +1 EPT financé s'ajoute à l'effectif du SFPO dans le cadre des prestations de l'OCOSP. Une augmentation nette de +1,6 EPT est également prévue au SPAJ : +2 EPT sont nouvellement créés dans le cadre des prestations liées aux curatelles sans actif et en faveur des familles avec hébergement, -0,4 EPT étant transféré au SAHA pour 2019.

Au **DDTE**, dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT et afin de garantir un traitement dynamique des dossiers, les effectifs de plusieurs services ont été renforcés pour un impact global de +2 EPT (limitation à 5 ans et financés par le fonds AT). Parallèlement, un départ en retraite non repourvu ainsi qu'un transfert d'effectifs hors du département compensent partiellement l'augmentation temporaire précitée. La hausse nette se limite donc à +0,3 EPT.

Au **DEAS**, les effectifs augmentent de +2,8 EPT. Si l'on déduit de ce chiffre les +3 EPT du service de l'emploi intégralement subventionnés par la Confédération, les effectifs du DEAS diminuent de -0,2 EPT. Cette diminution s'explique d'une part par l'augmentation de +2 EPT au SEMP dans le cadre de la lutte contre les abus (postes non subventionnés par la Confédération) et de +0,5 EPT au service de statistique, d'autre part par la diminution de -2,7 EPT dans les autres services du département suite aux différents trains de mesures d'économies menés ces dernières années.

2.2.3 Biens, services et autres charges d'exploitation

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Matières et marchandises	21'189'718	22'223'760	22'733'370	22'345'820	22'625'420	22'115'620	+2.3%	+0.9%
Immobilisations non portées à l'actif	13'959'754	13'125'400	13'804'250	12'770'350	13'010'050	13'183'050	+5.2%	-1.1%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	6'093'623	6'188'000	7'390'900	7'227'400	7'322'400	7'562'400	+19.4%	+4.4%
Prestations de service et honoraires	45'713'260	45'065'531	42'042'557	39'908'870	40'453'370	40'305'970	-6.7%	-2.5%
Gros entretien et entretien courant	16'451'328	16'006'750	16'145'400	15'005'900	17'847'400	18'079'800	+0.9%	+1.9%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	6'740'846	10'605'800	12'251'100	12'598'800	12'783'900	13'571'400	+15.5%	+15.0%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	16'668'292	18'585'156	18'226'961	17'065'923	16'830'593	16'506'355	-1.9%	-0.2%
Dédommagements	3'878'386	4'522'335	4'913'240	4'956'660	4'920'760	4'940'610	+8.6%	+5.0%
Réévaluations sur créances	21'601'430	23'960'800	22'018'700	23'140'000	23'140'000	23'140'000	-8.1%	+1.4%
Diverses charges d'exploitation	11'747'658	4'236'474	9'283'575	9'211'655	9'090'055	9'746'035	+119.1%	-3.7%
31 Total	164'044'295	164'520'006	168'810'053	164'231'378	168'023'948	169'151'240	+2.6%	+0.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+475'711	+4'290'047	-4'578'675	+3'792'570	+1'127'292		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+0.3%	+2.6%	-2.7%	+2.3%	+0.7%		

Variations par rapport au budget 2018

Les achats de biens et services augmentent de CHF 4,3 millions par rapport au budget 2018 (+2,6%). Pour rappel, celui-ci avait été considérablement réduit via des amendements adoptés par le Grand Conseil en février 2018 : prise en compte d'un écart statistique global de CHF 4,7 millions qui s'ajoute à diverses réductions ciblées au SIEN, au SPCH et à la police neuchâteloise. Ceci explique les variations importantes en regard des autres années pour la catégorie « diverses charges d'exploitation » puisque c'est dans cette nature comptable que cet écart statistique a été pris en compte et réparti entre les secrétariats généraux des différents départements. Sans considérer ces effets, les acquisitions de biens et services portées au budget 2019 seraient ainsi inférieures à celles du budget précédent.

Une diminution significative des charges d'environ CHF 3 millions intervient dans la catégorie « prestations de service et honoraires » entre le budget 2018 et le budget 2019, notamment au DEF pour les honoraires en lien avec les examens et auditions (CHF -1,8 million) et l'orthophonie (CHF -1 million). Cette amélioration est compensée par d'autres variations négatives comme par exemple l'augmentation de la catégorie « entretien biens meubles et immobilisations corporelles » (CHF +1,6 million) en raison de frais de maintenance plus élevés au SIEN pour les logiciels.

Variations par rapport aux comptes 2017 et perspectives

L'augmentation des charges de biens et services par rapport aux derniers comptes clôturés (+CHF 4,8 millions) s'explique principalement au travers des centres de profit du SBAT (loyers, entretien des bâtiments et conciergerie) et du SIEN (maintenances effectuées dans le domaine informatique). Les hausses constatées sont toutefois aussi imputables au regroupement progressif au sein de ces entités de certaines charges concernant l'ensemble des services de l'État.

Des améliorations entre comptes 2017 et budget 2019 découlent également du transfert de certaines charges du compte de résultats dans le compte des investissements suite à la diminution de la limite d'activation des biens au bilan opérée en 2018. Par exemple, au service de la sécurité civile et militaire (SSCM), une réduction de CHF 1,1 million est constatée du fait que les acquisitions de véhicules pour l'État sont dorénavant prises en compte par le biais d'un crédit-cadre d'engagement émergeant au compte des investissements.

En considérant la période 2017-22, le taux de progression annuel moyen pour ces charges s'élève à 0,6%, ce qui traduit les efforts particuliers qui sont déployés chaque année pour limiter leur évolution.

Précisons encore que des informations plus détaillées sur les variations des charges de biens et services figurent également dans les remarques rédigées par les différentes unités administratives dans le deuxième tome du rapport consacré au budget 2019 et PFT 2020-22 (fiches standardisées par centre de profit).

2.2.4 Charges et revenus financiers

Charges financières (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Charges d'intérêt	22'919'373	21'400'338	21'300'000	21'300'000	20'700'000	24'600'000	-0.5%	+1.4%
Pertes de change réalisées	267'653	2'500	2'000	2'200	2'200	2'200	-20.0%	-61.7%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	528'649	555'200	935'000	614'700	549'700	579'700	+68.4%	+1.9%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	0	0	356'500	356'500	356'500	356'500	--	--
Réévaluations, immobilisations patr. financier	153'162	0	0	0	0	0	--	-100.0%
Différentes charges financières	0	0	100'000	100'000	100'000	100'000	--	--
34 Total	23'868'838	21'958'038	22'693'500	22'373'400	21'708'400	25'638'400	+3.3%	+1.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-1'910'800	+735'462	-320'100	-665'000	+3'930'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-8.0%	+3.3%	-1.4%	-3.0%	+18.1%		

Augmentation des charges financières 2019 Les charges financières augmentent de CHF 0,7 million par rapport au budget 2018, mais sont inférieures aux comptes 2017 (CHF -1,2 million). Cette hausse s'explique principalement par une reclassification comptable des frais d'entretien pour les bâtiments du patrimoine financier (CHF +0,4 million) et des pénalités appliquées par les établissements financiers sur les comptes courants de l'État (CHF +0,1 million), ces deux éléments étant auparavant comptabilisés dans les biens, services et autres charges d'exploitation.

De plus, dans le respect des recommandations du MCH2, les intérêts négatifs relatifs aux emprunts sont dorénavant prévus dans les revenus financiers (nature 44 MCH2), et plus en déduction des charges d'intérêts (CHF +1 million). Outre ces reclassements comptables, les frais d'emprunts augmentent de CHF 0,4 million par rapport au budget 2018, en raison d'une importante hausse de la dette en 2019.

Charges financières en diminution jusqu'en 2021, puis détérioration en 2022 L'endettement de l'État subira une importante augmentation au cours des prochaines années, induite notamment par le financement des mesures compensatoires en lien avec le changement de plan d'assurance de prévoyance.ne au 1^{er} janvier 2019 (environ CHF +123 millions) et la reprise de la dette d'HNE, intégrée pour l'heure dès 2022 (CHF +200 millions).

Les conditions favorables sur les marchés des capitaux devraient permettre d'abaisser les charges financières entre 2019 et 2021. Toutefois, la reprise de la dette d'HNE en 2022, dont un emprunt à long terme au taux de 3%, induira inévitablement des charges financières à la hausse en 2022 (CHF +3,9 millions par rapport à 2021).

Le chapitre 4.2 présente de manière plus détaillée l'évolution de l'endettement et des intérêts relatifs à l'ensemble des emprunts de l'État.

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Revenus des intérêts	-7'609'848	-7'354'000	-7'367'900	-7'377'400	-7'386'900	-7'406'400	+0.2%	-0.5%
Gains réalisés patrimoine financier	-2'034'257	-3'000	-4'000	-4'000	-4'000	-4'000	+33.3%	-71.2%
Revenus de participations patr. financier	-1'149'000	-1'553'000	-2'020'000	-2'020'000	-2'020'000	-2'020'000	+30.1%	+11.9%
Produits des immeubles patr. financier	-53'784	-325'600	-1'434'794	-1'410'794	-1'415'594	-1'410'694	+340.7%	+92.2%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	0	0	0	0	0	0	--	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	-546'500	0	0	0	0	0	--	-100.0%
Revenus financiers d'entreprises publiques	-25'722'329	-26'125'000	-28'315'000	-29'115'000	-30'115'000	-31'115'000	+8.4%	+3.9%
Produits des immeubles patr. administratif	-24'270'913	-24'917'310	-24'920'627	-25'239'337	-24'811'337	-24'344'837	+0.0%	+0.1%
Revenus des immeubles loués	0	-10'000	-10'000	-10'000	-10'000	-10'000	+0.0%	--
Autres revenus financiers	0	0	-1'000'000	-1'000'000	-1'000'000	-1'000'000	--	--
44 Total	-61'386'631	-60'287'910	-65'072'321	-66'176'531	-66'762'831	-67'310'931	+7.9%	+1.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+1'098'721	-4'784'411	-1'104'210	-586'300	-548'100		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-1.8%	+7.9%	+1.7%	+0.9%	+0.8%		

Revenus financiers en augmentation

Les revenus financiers augmentent de CHF 4,8 millions par rapport au budget 2018 et de CHF 3,7 millions en regard des comptes 2017. Les variations significatives par rapport au budget de l'année précédente sont enregistrées au niveau des revenus financiers d'entreprises publiques (CHF +2,0 millions concernant la part au bénéfice de la BCN et CHF +0,2 million en lien avec les rémunérations des cautions accordées par l'État) et des dividendes distribuées (CHF +0,5 million). De plus, conformément au MCH2, les intérêts négatifs relatifs aux emprunts sont dorénavant prévus dans les autres revenus financiers (CHF +1 million), et plus en déduction des charges d'intérêts.

A noter également que les loyers du patrimoine financier sont en hausse de CHF +1,1 million, dont CHF 0,4 million suite à un reclassement comptable d'un loyer qui était prévu en 2018 au patrimoine administratif.

Tendance à la hausse sur le PFT

Le plan financier montre une tendance à la hausse des revenus financiers avec un taux de croissance annuel moyen de 1,9% entre 2017 et 2022. Ils devraient ainsi s'élever à CHF 67,3 millions en 2022. Plus précisément, la part au bénéfice de la BCN devrait augmenter jusqu'en 2022 (CHF +3 millions, par rapport à 2019), alors que les produits des immeubles du patrimoine administratif devraient diminuer (CHF -0,6 million).

Indicateurs financiers et taux d'intérêt (CHF)		Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
Dette nette	(a)	1'309'074'940	--	--	--	--	--
Charges d'intérêts nets	(b)	15'309'525	14'046'338	13'932'100	13'922'600	13'313'100	17'193'600
Total revenus fiscaux	(c)	-1'066'949'657	-1'093'789'000	-1'120'273'100	-1'134'333'100	-1'143'820'900	-1'148'851'600
Revenus courants	(d)	-1'877'027'137	-1'906'582'548	-1'960'215'646	-1'969'045'578	-1'985'881'442	-1'993'412'633
Taux d'endettement net	(a) / (c)	122.7%	--	--	--	--	--
Part des charges d'intérêts	(b) / (d)	0.8%	0.7%	0.7%	0.7%	0.7%	0.9%
Taux d'intérêt moyen de la dette		1.891%	1.800%	1.600%	1.600%	1.500%	1.500%

Part des charges d'intérêts supportable

L'indicateur « part des charges d'intérêts » renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Actuellement, cet indicateur est clairement influencé par le faible niveau des taux sur les marchés. Ainsi, avec un taux inférieur à 1% sur la période 2019-2022, la situation est qualifiée de bonne (à titre indicatif : à partir de 4%, la valeur de l'indicateur serait jugée comme suffisante, et au-delà de 9% comme mauvaise).

À noter que le taux d'endettement net est uniquement calculé lors du bouclage des comptes, puisqu'il nécessite des données relatives au bilan et qu'il n'est pas prévu d'inclure un bilan prévisionnel dans le cadre du budget.

Taux moyen de la dette en diminution

Malgré une importante augmentation de la dette (voir chapitre 4.2) sur la période 2017-2022, le taux moyen de la dette devrait diminuer de 1,9% en

2017 à 1,5% en 2022, en raison des conditions de taux favorables sur les marchés des capitaux et de la stratégie de financer une partie de la dette en emprunts à court terme. En 2018, le taux moyen devrait s'élever aux alentours de 1,8%.

2.2.5 Charges et revenus de transfert

Charges de transfert (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Parts de revenus destinées à des tiers	5'557'118	6'150'000	6'330'000	6'330'000	6'330'000	6'330'000	+2.9%	+2.6%
Dédommagements à des coll. publiques	111'455'276	158'875'050	161'664'290	166'114'090	166'252'240	164'828'490	+1.8%	+8.1%
Péréquation financ. et comp. des charges	2'488'001	2'388'000	3'653'000	2'112'000	1'974'000	1'836'000	+53.0%	-5.9%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'125'799'183	1'110'786'068	1'123'653'443	1'129'760'044	1'140'938'273	1'151'706'280	+1.2%	+0.5%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	0	0	--	--
Réévaluations, participations PADM	0	0	0	0	0	0	--	--
Amortissements subventions d'investiss.	0	0	24'120'181	24'468'387	24'977'468	24'525'284	--	--
Différentes charges de transfert	0	-1'500'000	0	0	0	0	-100.0%	--
36 Total	1'245'299'577	1'276'699'118	1'319'420'914	1'328'784'521	1'340'471'981	1'349'226'054	+3.3%	+1.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+31'399'541	+42'721'796	+9'363'607	+11'687'460	+8'754'073		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.5%	+3.3%	+0.7%	+0.9%	+0.7%		

Les charges de transfert présentent une augmentation de 3,3% entre le budget 2018 et le budget 2019 et un taux de progression annuel moyen de 1,6% entre 2017 et 2022.

Dès 2019, conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes et aux normes MCH2, les amortissements relatifs aux subventions d'investissements sont enregistrés dans les charges de transfert (auparavant sous amortissements du patrimoine administratif). Corrigé de cet effet, les charges de transfert augmentent de 1,5% entre le budget 2018 et le budget 2019.

Revenus de transfert (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Parts à des revenus	-124'416'347	-101'513'777	-104'898'259	-104'316'259	-104'012'201	-105'012'201	+3.3%	-3.3%
Dédommagements des collectivités locales	-23'801'548	-35'263'429	-35'771'232	-35'501'382	-35'713'782	-35'730'782	+1.4%	+8.5%
Péréq. financ. et comp. des charges (RPT)	-143'988'504	-153'224'000	-175'025'000	-174'884'000	-174'746'000	-174'608'000	+14.2%	+3.9%
Subventions des coll. publiques et des tiers	-254'740'809	-259'495'005	-256'097'500	-258'041'285	-262'360'894	-265'773'925	-1.3%	+0.9%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	0	0	--	--
Différents revenus de transfert	-663'460	-590'000	-620'000	-620'000	-620'000	-620'000	+5.1%	-1.3%
46 Total	-547'610'669	-550'086'211	-572'411'991	-573'362'926	-577'452'877	-581'744'908	+4.1%	+1.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-2'475'542	-22'325'780	-950'935	-4'089'951	-4'292'031		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+0.5%	+4.1%	+0.2%	+0.7%	+0.7%		

Les revenus de transfert présentent une augmentation de 4,1% entre le budget 2018 et le budget 2019 et un taux de progression annuel moyen de 1,2% entre 2017 et 2022.

Le tableau ci-dessous présente les charges et revenus de transfert par domaine fonctionnel concerné. Les charges et revenus d'un domaine fonctionnel ne correspondent pas aux charges et revenus d'un département en particulier mais à ceux en lien avec un domaine donné pour l'intégralité des départements. Les chiffres présentés pour les comptes 2017 selon les domaines fonctionnels sont à prendre avec précaution compte tenu des modifications intervenues suite au passage au MCH2 et aux modifications structurelles qui en découlent. Certains ont notamment subi un reclassement fonctionnel complexifiant ainsi la comparaison.

Charges et revenus de transfert par domaine fonctionnel (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Administration générale	-232'625'977	-72'100	5'727'952	5'657'861	5'671'694	4'479'718	-8044.5%	-145.4%
36 Charges de transfert	17'203'368	-68'600	5'731'452	5'661'361	5'675'194	4'483'218	-8454.9%	-23.6%
46 Revenus de transfert	-249'829'345	-3'500	-3'500	-3'500	-3'500	-3'500	+0.0%	-89.3%
Sécurité publique	5'965'470	8'329'143	8'149'980	9'266'650	9'892'650	9'899'650	-2.2%	+10.7%
36 Charges de transfert	17'378'891	20'397'540	21'231'740	21'949'240	22'715'240	22'722'240	+4.1%	+5.5%
46 Revenus de transfert	-11'413'422	-12'068'397	-13'081'760	-12'682'590	-12'822'590	-12'822'590	+8.4%	+2.4%
Enseignement et formation	212'638'550	222'660'685	224'237'548	226'440'842	227'351'673	227'613'575	+0.7%	+1.4%
36 Charges de transfert	246'486'893	259'181'072	260'391'358	262'559'759	263'362'258	262'986'759	+0.5%	+1.3%
46 Revenus de transfert	-33'848'343	-36'520'387	-36'153'810	-36'118'917	-36'010'585	-35'373'184	-1.0%	+0.9%
Culture et loisirs	443'343	7'031'800	7'684'048	7'619'614	7'636'433	7'654'258	+9.3%	+76.8%
36 Charges de transfert	596'945	7'277'300	7'907'048	7'842'614	7'859'433	7'877'258	+8.7%	+67.5%
46 Revenus de transfert	-153'602	-245'500	-223'000	-223'000	-223'000	-223'000	-9.2%	+7.7%
Santé	359'157'170	362'107'190	370'680'767	367'968'896	365'869'789	368'045'775	+2.4%	+0.5%
36 Charges de transfert	360'351'807	363'335'190	372'020'767	369'278'896	367'179'789	369'355'775	+2.4%	+0.5%
46 Revenus de transfert	-1'194'637	-1'228'000	-1'340'000	-1'310'000	-1'310'000	-1'310'000	+9.1%	+1.9%
Prévoyance sociale	235'780'511	316'926'829	331'326'832	332'926'502	338'833'147	344'984'486	+4.5%	+7.9%
36 Charges de transfert	392'740'621	519'515'957	530'745'272	536'437'340	547'087'326	557'242'097	+2.2%	+7.2%
46 Revenus de transfert	-156'960'110	-202'589'128	-199'418'440	-203'510'838	-208'254'179	-212'257'611	-1.6%	+6.2%
Trafic	15'558'680	38'847'500	49'929'096	54'072'697	54'806'813	54'881'845	+28.5%	+28.7%
36 Charges de transfert	63'630'289	69'163'400	79'887'096	82'144'697	82'698'813	82'544'845	+15.5%	+5.3%
46 Revenus de transfert	-48'071'610	-30'315'900	-29'958'000	-28'072'000	-27'892'000	-27'663'000	-1.2%	-10.5%
Protection et aménag. environnement	4'514'083	9'047'475	12'206'142	15'912'142	17'413'140	15'316'142	+34.9%	+27.7%
36 Charges de transfert	6'372'866	9'869'975	13'028'642	16'734'642	18'235'640	16'438'642	+32.0%	+20.9%
46 Revenus de transfert	-1'858'783	-822'500	-822'500	-822'500	-822'500	-1'122'500	+0.0%	-9.6%
Economie publique	12'126'292	16'844'162	22'575'417	21'818'850	21'437'166	21'492'098	+34.0%	+12.1%
36 Charges de transfert	13'843'372	18'414'284	24'199'539	23'438'972	23'059'288	23'114'220	+31.4%	+10.8%
46 Revenus de transfert	-1'717'080	-1'570'122	-1'624'122	-1'620'122	-1'622'122	-1'622'122	+3.4%	-1.1%
Finances et impôts	84'130'787	-255'109'777	-285'508'859	-286'262'459	-285'893'401	-286'886'401	+11.9%	-227.8%
36 Charges de transfert	126'694'524	9'613'000	4'278'000	2'737'000	2'599'000	2'461'000	-55.5%	-54.5%
46 Revenus de transfert	-42'563'738	-264'722'777	-289'786'859	-288'999'459	-288'492'401	-289'347'401	+9.5%	+46.7%
36/46 Total	697'688'909	726'612'907	747'008'923	755'421'595	763'019'104	767'481'146	+2.8%	+1.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+28'923'999	+20'396'016	+8'412'672	+7'597'509	+4'462'042		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+4.1%	+2.8%	+1.1%	+1.0%	+0.6%		

Budget 2019 Les charges nettes de transfert augmentent de CHF 20,4 millions entre le budget 2018 et le budget 2019, soit une progression de 2,8%.

Perspectives Les charges nettes de transfert devraient continuer à augmenter entre 2019 et 2022 avec un taux de progression annuel moyen de 1,9%, soit une augmentation de plus de CHF 20,5 millions entre 2019 et 2022. Une hausse des charges nettes de CHF 13,7 millions à l'horizon 2022, par rapport au budget 2019, est prévue dans le domaine de la prévoyance sociale, principalement au niveau des subsides et du contentieux LAMal, ainsi que des prestations complémentaires AVS/AI.

Domaine de la santé La hausse des subventions aux EMS (CHF +3,8 millions) et aux hôpitaux (CHF +5 millions) n'est que partiellement absorbée par la diminution des subventions aux hôpitaux psychiatriques (CHF -1,7 million). Il en résulte une hausse des charges nettes du domaine de la santé de CHF 8,6 millions entre le budget 2018 et le budget 2019, dont CHF 0,6 million provenant des amortissements relatifs aux subventions d'investissements.

Domaine de la prévoyance sociale Le secteur des institutions spécialisées, réparti dans trois centres de profits différents (le service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), le service de l'accompagnement et de l'hébergement de l'adulte (SAHA) et le service de l'enseignement obligatoire (SEEO)), présente une forte augmentation de ses charges nettes entre 2018 et 2019 (CHF +12,4 millions de francs), compensée partiellement au SPAJ par des remboursements de tiers, à hauteur de CHF 5,5 millions (groupe de nature comptable 42). Le contentieux LAMal voit aussi ses charges nettes augmenter.

Autres domaines L'augmentation des charges nettes de ces domaines entre 2018 et 2019 s'explique par les amortissements relatifs aux subventions d'investissements enregistrés dès 2019 dans les charges de transfert (auparavant sous le groupe de charges 33 « amortissements du patrimoine administratif ») et pour le domaine de l'administration générale également par l'écart statistique intégré au budget 2018 sur les subventions (CHF 1,5 million)

RPT - synthèse (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Compensation cas de rigueur ¹⁾	-95'461'504	-90'220'000	-84'913'000	-79'613'000	-74'313'000	-69'013'000	-5.9%	-6.3%
Compensation des ressources	-7'854'000	-22'790'000	-49'831'000	-55'131'000	-60'431'000	-65'731'000	+118.7%	+52.9%
Compens. charges géotopographiques	-23'291'000	-23'362'000	-23'557'000	-23'557'000	-23'557'000	-23'557'000	+0.8%	+0.2%
Compens. charges socio-démographiques	-14'894'000	-14'564'000	-14'571'000	-14'571'000	-14'571'000	-14'571'000	+0.0%	-0.4%
Total	-141'500'504	-150'936'000	-172'872'000	-172'872'000	-172'872'000	-172'872'000	+14.5%	+4.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-9'435'496	-21'936'000	+0	+0	+0		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+6.7%	+14.5%	+0.0%	+0.0%	+0.0%		

¹⁾ Y compris charges pour l'État (nature 36214000)

Au total, la péréquation financière 2019 en faveur de Neuchâtel s'élève à CHF 172,9 millions, soit une augmentation de CHF 21,9 millions par rapport à 2018.

Baisse de l'indice des ressources

L'augmentation du montant prévu au titre de la péréquation des ressources (CHF +27 millions par rapport à 2018) résulte du recul de l'indice des ressources du canton qui passe de 94,2 points en 2018 à 90,5 points en 2019. La variation du potentiel de ressources de Neuchâtel par rapport à l'année de référence 2018, et la baisse d'indice qui en découle, s'expliquent principalement par une baisse marquée des bénéficiaires des personnes morales avec statut fiscal spécial (-14,7%), influencée par les premiers effets de la baisse de la conjoncture sur les années de calcul 2014 et 2015 ainsi qu'à la progression plus modérée à Neuchâtel que dans les autres cantons (+1% à Neuchâtel contre +3,1% en moyenne suisse) des bénéficiaires déterminants des personnes morales sans statut fiscal spécial.

Perspectives

Les effets de l'optimisation du système péréquatif actuellement en cours au niveau fédéral, ainsi que le projet fiscal 17 ne permettent pas de faire des projections fiables pour les prochaines années.

2.2.6 Facture sociale

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Subsides LAMal	43'141'816	42'729'800	39'915'968	40'691'068	43'993'368	45'987'401	-6.6%	+1.3%
Bourses études	3'072'830	2'651'400	2'933'100	2'933'100	2'933'100	2'933'100	+10.6%	-0.9%
Avances contributions entretien	243'653	240'000	557'900	557'900	557'900	557'900	+132.5%	+18.0%
Aide sociale	70'025'627	69'816'493	69'563'000	70'873'640	71'730'280	72'298'020	-0.4%	+0.6%
Lutte contre les abus	518'115	579'695	693'200	702'900	710'700	716'500	+19.6%	+6.7%
Intégration socio-professionnelle	5'247'646	6'728'400	6'220'032	5'980'032	5'980'032	5'980'032	-7.6%	+2.6%
Partenariat social privé	2'112'360	1'846'200	2'015'400	2'149'800	2'173'300	2'178'600	+9.2%	+0.6%
Alfa Sal	3'205'123	3'408'800	3'472'200	3'535'600	3'599'200	3'662'700	+1.9%	+2.7%
FIP financement LACI	3'778'472	3'144'000	2'952'850	2'988'150	3'022'700	3'075'050	-6.1%	-4.0%
Total	131'345'642	131'144'788	128'323'650	130'412'190	134'700'580	137'389'303	-2.2%	+0.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-200'854	-2'821'138	+2'088'540	+4'288'390	+2'688'723		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-0.2%	-2.2%	+1.6%	+3.3%	+2.0%		

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Contrairement aux années précédentes et pour la première fois depuis l'harmonisation de la facture sociale, le budget 2019 de la facture sociale présente une baisse (-2,2%), alors que les perspectives pour les années du plan financier des tâches ne laissent envisager qu'une légère progression (+0,9% en moyenne annuelle entre 2017 et 2022).

Cette évolution s'explique pour l'essentiel par la prise en compte des objectifs fixés dans le cadre du PFL au titre de la réforme des subsides LAMal, prévue dès le 1.1.2019 (économies de CHF 8,3 millions par an pour l'État et les communes). Au-delà, c'est l'ensemble des prestations sociales sous conditions de ressources qui sera revu par étapes. Parallèlement, le déflafonnement des avances sur contributions d'entretien (ACE) est également prévu dès le 1.1.2019, avec comme effet escompté pour les bénéficiaires une limitation du recours à l'aide sociale.

Malgré l'intégration de nouveaux éléments de coûts (notamment les cotisations AVS des bénéficiaires de l'aide sociale, conformément au PFL), les dépenses de l'aide sociale devraient elles aussi légèrement fléchir entre 2018 et 2019 et n'augmenter que faiblement les années suivantes. Outre les perspectives conjoncturelles actuellement favorables, ce bon résultat est le fruit des efforts continus entrepris depuis plusieurs années pour prévenir l'exclusion et favoriser la réinsertion des personnes en situation précaire.

Des facteurs conjoncturels ou circonstanciels expliquent par ailleurs, dans une moindre mesure, la diminution du coût de la facture sociale constatée entre 2018 et 2019 sous d'autres composantes. Ainsi, en matière d'intégration socio-professionnelle, la diminution du nombre de demandeurs d'emploi accompagnés par le service de l'emploi induit par exemple une diminution des besoins. À l'inverse, des moyens supplémentaires sont notamment alloués dans la lutte contre les abus ainsi que dans le partenariat social privé.

2.2.7 Revenus fiscaux

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Impôts directs personnes physiques	-757'360'032	-762'000'000	-772'500'000	-777'300'000	-781'500'000	-784'000'000	+1.4%	+0.7%
Impôts sur le revenu et la fortune	-712'781'745	-717'600'000	-725'500'000	-729'000'000	-732'500'000	-735'000'000	+1.1%	+0.6%
Impôts à la source	-33'758'072	-33'000'000	-35'500'000	-36'500'000	-37'000'000	-37'000'000	+7.6%	+1.9%
Impôts frontaliers	-10'820'215	-11'400'000	-11'500'000	-11'800'000	-12'000'000	-12'000'000	+0.9%	+2.1%
Impôts directs personnes morales	-171'152'403	-188'813'000	-202'500'000	-211'000'000	-215'500'000	-218'000'000	+7.2%	+5.0%
Autres impôts directs	-92'092'804	-94'134'000	-96'861'100	-97'121'100	-97'908'900	-97'939'600	+2.9%	+1.2%
Impôts foncier	-12'371'546	-10'800'000	-11'300'000	-11'750'000	-12'000'000	-12'000'000	+4.6%	-0.6%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	-29'746'229	-31'784'000	-32'661'100	-32'471'100	-32'008'900	-32'039'600	+2.8%	+1.5%
Droits de mutations	-27'746'940	-30'000'000	-31'000'000	-31'000'000	-31'500'000	-31'500'000	+3.3%	+2.6%
Impôts sur successions et donations	-18'352'093	-18'000'000	-18'000'000	-18'000'000	-18'500'000	-18'500'000	+0.0%	+0.2%
Impôts sur les maisons de jeux	-3'875'997	-3'550'000	-3'900'000	-3'900'000	-3'900'000	-3'900'000	+9.9%	+0.1%
Impôts sur la propriété et les charges	-46'344'417	-48'842'000	-48'412'000	-48'912'000	-48'912'000	-48'912'000	-0.9%	+1.1%
Taxes véhicules	-44'474'679	-47'042'000	-46'542'000	-47'042'000	-47'042'000	-47'042'000	-1.1%	+1.1%
Taxes de navigation	-1'869'739	-1'800'000	-1'870'000	-1'870'000	-1'870'000	-1'870'000	+3.9%	+0.0%
40 Total	-1'066'949'657	-1'093'789'000	-1'120'273'100	-1'134'333'100	-1'143'820'900	-1'148'851'600	+2.4%	+1.5%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-26'839'343	-26'484'100	-14'060'000	-9'487'800	-5'030'700		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.5%	+2.4%	+1.3%	+0.8%	+0.4%		

Les chiffres ci-dessus qui ne tiennent pas compte des effets des réformes fiscales tablent sur une progression des revenus pour l'impôt direct.

Ces chiffres ne peuvent être atteints qu'à deux conditions :

- Maintien de l'évolution positive de la conjoncture ;
- Pas de départ de gros contribuables PM ou PP et que globalement, le nombre de contribuables progresse.

De manière générale, les revenus fiscaux progressent de plus de CHF 26 millions entre les budgets 2018 et 2019 (augmentation de 2,4%).

Impôts directs des personnes physiques et morales

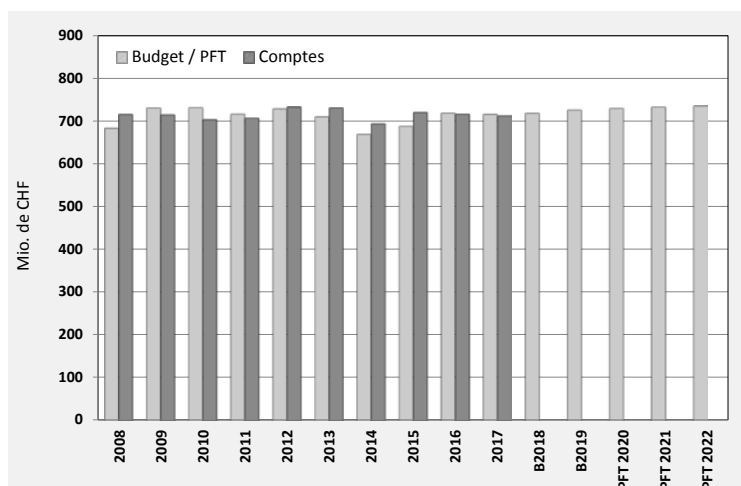
Les impôts directs des personnes physiques et morales, en progression de respectivement CHF 10,5 millions et CHF 13,7 millions (CHF 24,2 millions au total) entre les budgets 2018 et 2019 contribuent largement à l'augmentation générale des revenus fiscaux de plus CHF 26 millions susmentionnée. Ce phénomène est imputable à la conjoncture qui montre un léger frémissement.

Autres impôts Pour le reste des recettes, il convient de rappeler qu'il s'agit de montants très aléatoires, facilement influençables par quelques opérations particulières. Toutefois, les domaines de l'immobilier ne donnent pas de signe de ralentissement et les recettes devraient rester stables.

Projet fiscal 2017 La planification financière des revenus fiscaux ne tient compte d'aucune réforme fiscale (prévue pour 2020). En particulier, la réforme fiscale des entreprises (projet fiscal 17) entreprise par la Confédération n'a pas été prise en compte dans la planification financière des revenus de personnes morales. Le projet n'entrera en vigueur qu'en 2020 et les modalités de mise en œuvre sur le plan cantonal ne sont pas encore définitives. En outre, le Conseil d'Etat n'envisage cette réforme qu'accompagnée de compensations en recettes ou en charges, de façon à ne pas faire réapparaître les déficits réguliers du compte de fonctionnement.

Les effets du projet cantonal de réforme fiscale des personnes physiques qui, pour le Conseil d'Etat, fait partie des conditions de réussite de la mise en œuvre du projet fiscal 2017 dicté par la Confédération, n'intègrent pas les projections du PFT (prévue pour 2020).

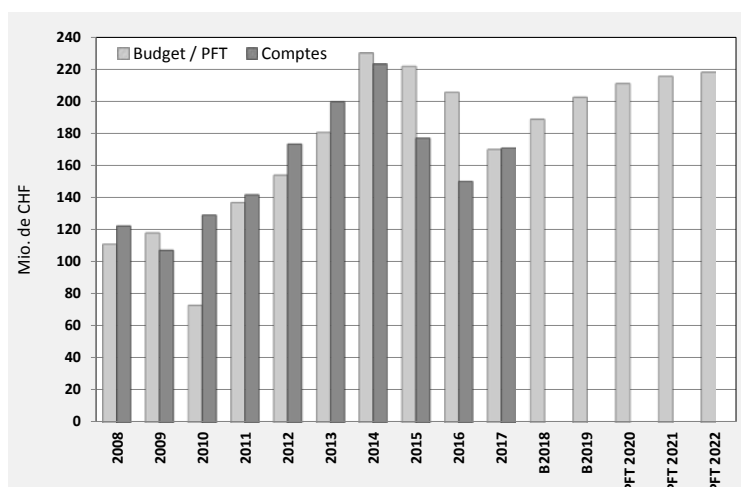
Évolution des recettes fiscales des personnes physiques de 2008 à 2022



Suite à la crise financière de 2008 et 2009, les effets sur l'impôt sur la fortune sont importants et dans ce contexte les revenus ont enregistré un certain recul. Par contre, les années 2012 et 2013 reflètent la bonne conjoncture. La baisse 2014 comprend les effets de la réforme fiscale des personnes physiques et la baisse du coefficient cantonal de 130 à 123. En effet, dans le cadre de l'harmonisation du coefficient cantonal de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales entrepris en 2014, ce dernier est depuis cette date identique pour les deux impôts. Les années 2015 à 2017 ont été influencées par les mesures d'amnistie qui ont permis d'enregistrer des recettes fiscales cumulées de plus de CHF 35 millions.

Toutefois, en 2017, une baisse de recettes liées à la fortune mobilière a été observée, les rendements des comptes bancaires sont pour ainsi dire nuls.

Évolution des recettes fiscales des personnes morales de 2008 à 2022



Depuis 2007, les recettes des personnes morales ont bien augmenté. Dès 2014, le coefficient cantonal est passé de 100 à 123, ce qui explique l'augmentation en 2014, alors que les revenus des entreprises commencent à se réduire. Les années 2015 et 2016 sont marquées par une mauvaise conjoncture, accentuée par l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro en janvier 2015. Nous pouvons établir le même constat pour 2017. Par contre, la conjoncture semble se reprendre et les recettes 2018 et suivantes devraient progresser.

2.2.8 Taxes

Taxes (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Taxes de compensation	0	-501'000	-701'000	-701'000	-701'000	-701'000	+39.9%	--
Émoluments pour actes administratifs	-33'884'008	-31'674'330	-33'265'030	-32'960'009	-32'670'682	-32'805'682	+5.0%	-0.6%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	-11'652'638	-10'500'000	-11'500'000	-11'700'000	-11'700'000	-11'700'000	+9.5%	+0.1%
Frais d'écolage et taxe de cours	-13'719'336	-14'996'716	-14'537'718	-15'018'720	-15'073'820	-14'915'720	-3.1%	+1.7%
Taxes d'utilisation et prestations de service	-13'745'452	-13'406'600	-25'015'170	-25'316'970	-25'351'970	-25'356'970	+86.6%	+13.0%
Recette sur ventes	-8'093'293	-9'277'900	-10'466'100	-10'029'100	-10'049'100	-10'071'100	+12.8%	+4.5%
Remboursements	-22'578'386	-20'325'789	-26'908'204	-26'719'779	-26'471'850	-26'412'353	+32.4%	+3.2%
Amendes	-20'360'283	-22'656'000	-21'454'000	-21'354'100	-21'354'200	-21'354'200	-5.3%	+1.0%
Autres taxes	-6'239'170	-6'000'000	-5'000'000	-5'500'000	-5'500'000	-5'500'000	-16.7%	-2.5%
42 Total	-130'272'566	-129'338'335	-148'847'222	-149'299'678	-148'872'622	-148'817'025	+15.1%	+2.7%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+934'231	-19'508'887	-452'456	+427'056	+55'597		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-0.7%	+15.1%	+0.3%	-0.3%	-0.0%		

Les taxes sont en augmentation entre 2018 et 2019 (CHF +19,5 millions), puis sont stables entre 2019 et 2022.

L'augmentation enregistrée en 2019 s'explique principalement par la reprise des activités du Centre Électronique de Gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) (CHF +12 millions) et par la progression des remboursements de tiers au service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (CHF +5,5 millions), intégralement compensée par une augmentation des subventions.

2.2.9 Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux

Fonds Les attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux comptabilisent les mouvements en regard des fonds appartenant à l'État. Dans les tableaux ci-dessous, conformément à la nomenclature comptable officielle, on parle d'attributions et prélèvements sur capital propre. Si les charges annuelles du fonds sont supérieures aux revenus annuels, un prélèvement à la fortune (nature 45 MCH2) de celui-ci s'avère nécessaire. Si au contraire les revenus annuels qu'il est prévu d'allouer au fonds dépassent les charges annuelles, une attribution à la fortune (nature 35 MCH2) pourra être effectuée en fin d'exercice. Au final, charges et revenus des fonds sont toujours équilibrés compte tenu de ces écritures de régulation.

Avec le passage au MCH2, plusieurs fonds ont été supprimés de par leur non-conformité aux nouvelles exigences (existence impérative d'une recette affectée). Aujourd'hui, comme détaillé dans le tableau de la page suivante, seuls douze fonds, principalement au DDTE, sont encore utilisés dans le budget et les comptes de l'État au titre de ces financements spéciaux.

Attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Attributions capitaux de tiers	0	0	0	0	0	0	--	--
Attributions capital propre	2'882'385	733'900	916'700	652'500	652'500	652'500	+24.9%	-25.7%
35 Total	2'882'385	733'900	916'700	652'500	652'500	652'500	+24.9%	-25.7%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-2'148'485	+182'800	-264'200	+0	+0		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-74.5%	+24.9%	-28.8%	+0.0%	+0.0%		

Attributions aux fonds Les attributions aux fonds demeurent stables par rapport au budget précédent. Celles-ci sont souvent limitées au strict minimum dans les prévisions budgétaires (les départements planifient de manière optimiste une utilisation complète des moyens affectés), raison pour laquelle les montants finalement attribués au terme de l'exercice sont généralement plus élevés.

Les attributions prévues en 2019 concernent le fonds de contribution pour le remplacement d'abris PC (DJSC) pour CHF 630'200 et le fonds des routes communales (DDTE) pour CHF 286'500.

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	0	0	0	0	--	--
Prélèvements capital propre	-9'254'414	-14'600'592	-7'551'262	-8'288'643	-6'391'285	-9'755'269	-48.3%	+1.1%
45 Total	-9'254'414	-14'600'592	-7'551'262	-8'288'643	-6'391'285	-9'755'269	-48.3%	+1.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-5'346'178	+7'049'330	-737'381	+1'897'358	-3'363'984		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+57.8%	-48.3%	+9.8%	-22.9%	+52.6%		

Prélèvements aux fonds les prélèvements diminuent quasi de moitié entre 2018 et 2019. A noter qu'un amendement du Grand Conseil au budget 2018 tient encore compte d'un écart statistique d'un demi-million au titre des frais de gestion liés aux fonds avec mandat d'examiner si une prise en charges de ceux-ci est possible par le biais des services concernés. Les principaux prélèvements concernent le fonds des eaux (DDTE) pour CHF 3,5 millions et le fonds d'aide aux communes (DFS) pour CHF 2,2 millions.

Fortune des fonds Au final, compte tenu des mouvements prévus au budget 2019 (voir tableau récapitulatif de la page suivante), la fortune des fonds devrait passer de CHF 53 millions à fin 2018 à un peu plus de CHF 46 millions à fin 2019. A l'horizon 2022 (fin d'exercice), la fortune des fonds devrait encore se réduire pour atteindre CHF 24 millions. Les diminutions concernent plus particulièrement le fonds des eaux et le fonds des mensurations officielles au DDTE et le fonds d'aide aux communes au DFS.

Fortune des fonds appartenant à l'État

Fortune des fonds appartenant à l'État (CHF)	Fortune au 01.01.2018	Budget 2018 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2019	Budget 2019 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2020	PFT 2020 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2021	PFT 2021 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2022	PFT 2022 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2023
Total	66'336'226	-13'316'692	53'019'534	-6'584'562	46'434'972	-7'586'143	38'848'829	-5'688'785	33'160'044	-9'052'769	24'107'275
Département finances et santé (DFS)	12'595'030	-7'370'000	5'225'030	-2'170'000	3'055'030	-770'000	2'285'030	-770'000	1'515'030	-700'000	815'030
Fonds d'aide aux communes	12'595'030	-7'370'000	5'225'030	-2'170'000	3'055'030	-770'000	2'285'030	-770'000	1'515'030	-700'000	815'030
Département justice, sécurité et culture (DJSC)	5'084'392	+430'200	5'514'592	+630'200	6'144'792	+630'200	6'774'992	+630'200	7'405'192	+630'200	8'035'392
Fonds de la protection civile régionale	1'856'155	0	1'856'155	0	1'856'155	0	1'856'155	0	1'856'155	0	1'856'155
Fonds de contribution remplacement abris PC	3'228'237	+430'200	3'658'437	+630'200	4'288'637	+630'200	4'918'837	+630'200	5'549'037	+630'200	6'179'237
Département éducation et famille (DEF)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds structures d'accueil extra-familial ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. dev. territorial et environnement (DDTE)	48'656'804	-6'376'892	42'279'912	-5'044'762	37'235'150	-7'446'343	29'788'807	-5'548'985	24'239'822	-8'982'969	15'256'853
Fonds d'aménagement du territoire	6'163'925	-1'061'000	5'102'925	-32'718	5'070'207	-523'299	4'546'908	-896'068	3'650'840	-865'925	2'784'915
Fonds des routes communales	5'646'446	+303'700	5'950'146	+286'500	6'236'646	-500'000	5'736'646	-1'500'000	4'236'646	-1'500'000	2'736'646
Fonds cantonal de l'énergie	2'719'297	-263'992	2'455'305	-784'944	1'670'361	-784'944	885'417	-404'944	480'473	-404'944	75'529
Fonds des eaux	18'601'105	-4'164'500	14'436'605	-3'536'000	10'900'605	-4'512'000	6'388'605	-1'461'873	4'926'732	-4'926'000	732
Fonds forestier de réserve	2'499'971	-92'700	2'407'271	-6'700	2'400'571	+22'300	2'422'871	+22'300	2'445'171	+22'300	2'467'471
Fonds de la conservation de la forêt	1'848'748	-48'800	1'799'948	-61'300	1'738'648	-28'800	1'709'848	-28'800	1'681'048	-28'800	1'652'248
Fonds agricole et viticole	2'803'721	-59'600	2'744'121	-59'600	2'684'521	-59'600	2'624'921	-59'600	2'565'321	-59'600	2'505'721
Fonds des mensurations officielles	8'373'591	-990'000	7'383'591	-850'000	6'533'591	-1'060'000	5'473'591	-1'220'000	4'253'591	-1'220'000	3'033'591

¹⁾ Ce fonds ne dispose pas de fortune. Les contributions des employeurs et de l'État (revenus) correspondent aux charges annuelles du fonds (principalement subventions versées aux institutions LAE).

2.3 Résultat analytique

Introduction L'introduction de la comptabilité analytique amène une vision analytique des charges et des revenus, qui se reflète dans le tome 2 du rapport consacré à la vue synthétique par centre de profit (ou unité administrative). Outre la présentation générale par groupes de charges et de revenus selon la nomenclature du MCH2, chaque centre de profit indique désormais les tâches effectuées, structurées par groupes de prestations, ainsi que les coûts et revenus y relatifs. Cette approche analytique étant nouvelle dans sa systématisation, il existe uniquement des données de comparaison avec l'exercice 2018, année d'introduction de la comptabilité analytique.

Résultat analytique détaillé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Coûts des prestations	0	646'912'936	642'384'761
Produits des prestations	0	-185'409'789	-192'313'397
Résultat des prestations	0	461'503'147	450'071'364
Charges non incorporables aux prestations	0	1'585'012'871	1'618'057'254
Revenus non incorporables aux prestations	0	-2'009'275'896	-2'050'194'041
Résultat des autres charges et revenus non incorporables	0	-424'263'025	-432'136'788
Solde du compte de résultats	0	37'240'122	17'934'576

Distinctions On distingue fondamentalement les charges et revenus entrant dans la détermination du résultat des prestations, des autres charges et revenus non incorporables. La terminologie de « coûts » et « produits » utilisée indique que les charges et revenus font l'objet de répartitions internes en fonction de clés de répartition des différents objets analytiques (p. ex. charges salariales d'un office) sur les différentes prestations.

Résultat des prestations Entrent dans le calcul du résultat des prestations les charges et revenus dits incorporables, soit les charges associées à la fourniture des prestations (salaires, BSM, amortissements), les charges transverses aux prestations faisant l'objet de répartitions (p. ex. loyers calculatoires, frais informatiques, frais administratifs, etc.), ainsi qu'en revenus, les produits découlant de la vente des prestations fournies.

Le résultat analytique du budget 2019 prévoit des coûts nets globaux de CHF 450,1 millions. Le degré de couverture des coûts par des revenus est de 30%. La diminution des charges nettes entre 2018 et 2019 est de CHF 11,4 millions.

Résultat des autres charges et revenus non incorporables Les charges et revenus sont dits non incorporables lorsque, en raison de leur nature, ils n'entrent pas dans le calcul du coût des prestations. Figurent pour l'essentiel dans cette catégorie les charges et revenus de transfert non directement liés à des prestations, les charges et revenus financiers ainsi que les impôts et parts à des recettes fédérales. L'excédent de revenus de cette catégorie est estimé à CHF 432 millions.

Résultat analytique lié aux prestations (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Coûts salariaux directs	0	308'674'932	306'304'577
Autres coûts directs	0	281'050'280	278'892'058
Coûts généraux centralisés	0	57'188'125	57'188'125
Produits des prestations	0	-185'409'789	-192'313'397
Résultat des prestations	0	461'503'549	450'071'364
Δ en CHF par rapport à l'année précédente			-11'432'185

Éléments entrant dans le résultat des prestations Les répartitions analytiques au budget 2018 et 2019 n'ayant pas été exécutées, les résultats présentés ci-dessus sont une estimation du résultat attendu.

Les charges salariales constituent 48% des charges des prestations. Les autres coûts directs (environ 43%) comprennent essentiellement les charges de biens et services, les charges d'amortissement ainsi que les coûts transversaux des services métiers. Les coûts généraux centralisés (9%) comprennent les charges des services centraux (SIEN, SALI, SBAT, Garage de l'État).

Les produits des prestations incluent les ventes réalisées à l'externe, ainsi que, lorsqu'il est significatif (supérieur à CHF 20'000 par prestation), le chiffre d'affaires réalisé envers d'autres entités internes à l'administration.

Il convient de relever que les répartitions analytiques détaillées par prestations ne seront réalisées qu'à partir de la procédure budgétaire 2020, le temps de stabiliser et fiabiliser toute la logique de répartition analytique. Il en découle que les coûts et produits indiqués en regard de chaque groupe de prestations dans les données par services (cf. tome 2 du rapport), n'incluent à ce stade que les charges et revenus budgétés directement sur les prestations.

I	Situation générale
II	Budget et PFT du compte de résultats
III	Budget et PFT du compte des investissements et projets gérés par crédit d'engagement
IV	Budget et PFT du compte de financement
V	Budget et PFT par domaine de tâches

3.1 Vue d'ensemble du compte des investissements

3.1.1 Dépenses et recettes par nature

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Dépenses	63'942'346	97'706'591	117'178'747	92'969'160	94'497'560	68'238'453	+19.9%	+1.3%
Recettes	-19'012'295	-21'062'600	-27'776'415	-34'802'835	-36'991'535	-28'360'135	+31.9%	+8.3%
Investissements nets (total I)	44'930'051	76'643'991	89'402'332	58'166'325	57'506'025	39'878'318	+16.6%	-2.4%
Futurs projets d'investissements (net)	0	0	0	17'130'500	48'376'500	59'957'500	--	--
Investissements nets (total II)	44'930'051	76'643'991	89'402'332	75'296'825	105'882'525	99'835'818	+16.6%	+17.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+31'713'940	+12'758'341	-14'105'507	+30'585'700	-6'046'707		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+70.6%	+16.6%	-15.8%	+40.6%	-5.7%		

Résultats Les dépenses nettes du budget 2019 du compte des investissements s'élèvent à CHF 89,4 millions, soit CHF 12,8 millions de plus que le budget 2018 et environ CHF 44,5 millions de plus que les comptes 2017. L'écart important entre les budgets 2018-2019 et les comptes 2017 s'expliquent d'un côté par l'abaissement du seuil d'activation de CHF 100'000 à CHF 10'000 induit par le passage au MCH2 (jusqu'au 31.12.2017, les acquisitions dont le prix unitaire se situait en-deçà de CHF 100'000 étaient comptabilisées dans le compte de résultats) et d'un autre côté par la différence significative et quasi systématique constatée entre l'enveloppe budgétaire allouée et la dépense nette effectivement réalisée lors du bouclage des comptes.

La reprise des actifs du CEG qui représente une dépense ponctuelle de CHF 8 millions en 2019, et effectuée dans le cadre de la fusion entre le service informatique de la ville de Neuchâtel et le SIEN explique partiellement l'augmentation de l'enveloppe budgétaire de CHF 12,8 millions entre les années 2018 et 2019.

Au budget 2019, la dépense d'investissement la plus importante (CHF 12 millions) concerne la prise de participations dans des sociétés électriques, qui en vertu de ses flux financiers nets positifs sur 10 ans n'est pas considérée pour le calcul du frein à l'endettement (art. 30 al. 6 LFinEC). A noter que l'acquisition de ces titres était déjà prévue au budget 2018 (également CHF 12 millions) et qu'elle a finalement été reportée en 2019.

La proportion des recettes d'investissement, en regard des dépenses brutes, démontre une légère augmentation, puisqu'elle se situe à 21,6% en ce qui concerne le budget 2018 et à 23,7% au budget 2019.

En 2019, la recette d'investissement principale de CHF 7,8 millions a trait à l'épuration des eaux et adductions gérée par le fonds des eaux (subvention à l'invest. reçue des communes). Ce fonds finance pour le même montant les travaux en lien avec la gestion des eaux. D'un point de vue du crédit d'engagement, la dépense nette se révèle donc nulle.

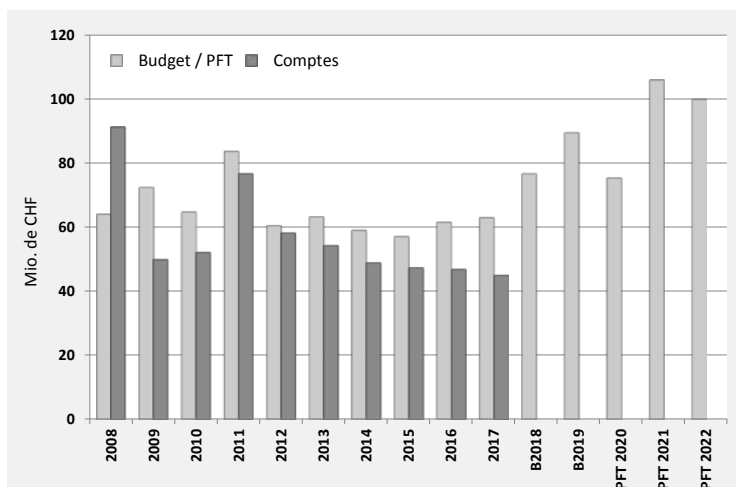
En comparaison avec les années du PFT, le niveau d'investissement net baisse de 15,8% entre 2019 et 2020, pour ensuite osciller à plus ou moins CHF 100 millions en 2021 et 2022. Ces variations reflètent en partie le volume des nouveaux projets issus de la planification stratégique (projets qui débuteraient postérieurement à 2019). En effet, le projet de construction d'Unilac, (issu de la planification stratégique), pour autant qu'il puisse se réaliser, débuterait en 2020 avec une dépense de CHF 20 millions annuelle (sur 2020 et 2021).

Degré d'autofinancement Le degré minimal d'autofinancement à atteindre par le budget 2019 est de 70%. Compte tenu de l'excédent de charges du compte de résultats (CHF 17,9 millions) inférieur de CHF 49,7 millions par rapport aux amortissements nets du patrimoine administratif (CHF 67,6 millions), le degré d'autofinancement minimal prescrit par la LFinEC est atteint puisqu'il se situe à 75,5%.

Rappelons que l'écart statistique de CHF 11,6 millions qui ressort de l'article 30 al. 2, let. b de la LFinEC permet de ne considérer que le 85% des investissements nets dans le calcul du degré d'autofinancement (15% correspondant en règle générale à une inutilisation du budget qui se confirme par la différence entre la dépense nette inscrite au budget et celle réalisée dans les comptes). La dépense nette de CHF 12 millions relatives à la prise de participations dans des sociétés électriques génèrent en outre des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans et est exclue du calcul qui suit (article 30 al. 6 LFinEC). Les investissements nets déterminants considérés au final dans le calcul sont donc de CHF 65,8 millions (85% de CHF 89,4 millions auxquels CHF 12 millions ont été soustraits au préalable).

$$DA \frac{\text{amort. patr. am.} - \text{exc. de charges}}{\text{inv. nets déterminants}} \times 100 = \frac{67,6 - 17,9}{65,8} \times 100 = 75,5\%$$

Évolution des investissements nets de 2008 à 2022



Outre l'année 2008, moment où le canton a acquis les bâtiments du secondaire II, la présente représentation graphique démontre que le montant net d'investissements réalisés est systématiquement inférieur à celui porté au budget. La différence budget-comptes constatée depuis 2013 justifie la prise en compte d'un écart statistique de 15% pour le calcul du degré d'autofinancement.

Le budget 2019 du compte des investissements est le plus élevé en comparaison avec les 11 précédents.

L'influence des dépenses nettes du projet Unilac issu de la planification stratégique explique le pic du niveau d'investissement escompté pour les années 2021 et 2022.

Nouveau plan comptable harmonisé (MCH2)

La catégorisation des dépenses et des recettes correspond aux groupes de natures comptables du compte des investissements, à deux positions.

De l'introduction du MCH2 découle l'utilisation d'un plan comptable beaucoup plus détaillé que celui connu jusqu'en 2017 (MCH1), pour le compte des investissements. De plus, les groupes à deux positions qui auparavant ne considéraient que les investissements propres, les prêts et participations et les subventions (accordées et à redistribuer) pour les dépenses sont désormais découpés de manière différente (notions d'immobilisations corporelles, incorporelles, etc.). La correspondance un pour un entre l'ancien plan comptable et le nouveau n'est pas possible. Pour rendre la comparaison entre le budget 2019, et les comptes 2017 possible, il aurait fallu retraiter les écritures des comptes 2017 ligne par ligne. Dès lors, pour cet exercice budgétaire, les données relatives aux comptes ne sont pas détaillées au niveau des dépenses et des recettes. La situation va se régulariser avec l'utilisation concrète du nouveau plan comptable.

Pour être complètes, les données du PFT 2020-22 doivent comprendre les montants budgétés, directement dans l'outil informatique, par natures comptables d'investissements en regard des crédits d'engagements « en cours » et « à solliciter », ainsi que les données renseignées hors système, pour les futurs projets d'investissement, selon planification stratégique (annexe 2c). La notion de natures comptables n'apparaissant pas dans ce dernier tableau, il n'a pas été possible de consolider le tout par groupes à deux positions. C'est pourquoi, les dépenses et recettes issues de la planification stratégiques apparaissent sur une ligne propre, sans précision quant à leurs natures (distinction total I et total II).

Dépenses d'investissement (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Immobilisations corporelles	--	54'137'041	62'115'132	51'773'500	55'225'000	44'472'000	+14.7%	--
Immobilisations incorporelle	--	7'283'500	9'811'500	3'571'600	332'000	242'293	+34.7%	--
Prêts	--	6'019'500	9'150'000	14'000'000	11'650'000	4'600'000	+52.0%	--
Participations et capital social	--	12'000'000	15'950'000	1'550'000	250'000	250'000	+32.9%	--
Propres subventions d'investissement	--	15'106'550	17'743'615	16'234'060	17'390'560	12'874'160	+17.5%	--
Subventions d'inv. à redistribuer	--	3'160'000	2'408'500	5'840'000	9'650'000	5'800'000	-23.8%	--
Investissements extraordinaires	--	0	0	0	0	0	--	--
Dépenses (total I)	63'942'346	97'706'591	117'178'747	92'969'160	94'497'560	68'238'453	+19.9%	+1.3%
Dépenses futurs projets d'investissements	0	0	0	23'729'500	69'085'500	90'892'500	--	--
Dépenses (total II)	63'942'346	97'706'591	117'178'747	116'698'660	163'583'060	159'130'953	+19.9%	+20.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+33'764'244	+19'472'156	-480'087	+46'884'400	-4'452'107		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+52.8%	+19.9%	-0.4%	+40.2%	-2.7%		

Dépenses d'investissement Les projets qu'il a été prévu d'achever dans le cadre du budget 2018 représentent une dépense brute totale de CHF 13,1 millions pour cette année-là. D'un autre côté, l'investissement brut porté au budget 2019, en regard des projets sensés débiter l'année prochaine pèse CHF 33,6 millions. Toute chose étant égale par ailleurs et considérant que la dépense liée aux projets en cours reste stable de budget en budget, l'augmentation de CHF 19, 5 millions entre 2018 et 2019 est due à une rotation du volume des investissements en augmentation.

Les dépenses brutes 2019 liées aux immobilisations corporelles d'un total de CHF 62,1 millions se composent essentiellement d'investissements dans le génie-civil (CHF 28,2 millions, dont CHF 6,3 millions au titre d'entretien constructif des routes), dans les bâtiments (CHF 13,5 millions), dans les infrastructures informatiques et de communication (CHF 8,1 millions), dans les véhicules (CHF 3,1 millions) et dans le mobilier et autres équipements (CHF 2 millions).

Les investissements 2019 de type immobilisations incorporelles englobent, pour leur totalité, les acquisitions et développement de logiciels (CHF 9,8 millions, dont CHF 5,4 millions concernent les acquisitions, dans le cadre de la fusion, des logiciels développés par le CEG).

Les prêts que l'État projette d'octroyer en 2019 se montent à CHF 9,1 millions. Ils sont portés par les crédits de prêts de politique régionale (NECO, CHF 6,5 millions), de politique du logement (Office du logement, CHF 1,6 million) et en faveur de projets de développements économiques (NECO, CHF 1 million). Les bénéficiaires sont les entreprises privées à raison CHF 4,6 millions, les communes pour CHF 2,9 millions et les organisations privées à but non lucratif à hauteur de CHF 1,6 million.

En 2019, le canton entend acquérir des titres de participations d'un montant global de CHF 15,9 millions répartis entre le crédit en cours « augmentation capital pour fusion TRN et TN » (CHF 1,5 million) et les crédits à solliciter « participations à des sociétés électriques » (CHF 12 millions), « répartition missions et autonomisation HMN » (CHF 2,2 millions), « parts sociales crédit cadre de la politique du logement » (CHF 0,2 million).

Les versements de subventions à l'investissement planifiés l'année prochaine représentent CHF 17,7 millions. Comme évoqué plus haut, les subventions pour l'épuration et l'adduction des eaux (gérées par le fonds des eaux) de CHF 7,8 millions sont intégralement compensées par une recette d'investissement du même montant. Le domaine de l'agriculture bénéficie de CHF 2,5 millions de subventions à l'investissement (améliorations foncières, construction rurales, etc.). La 1^{ère} étape du projet de mobilité douce, réalisation d'itinéraires cyclables conduit à un versement de subvention de CHF 0,3 million en faveur des communes. Les communes, pour le secteur de l'enseignement se voient également attribuer CHF 0,5 million (collège des Geneveys-sur-Coffrane, salle de gymnastique de Corcelles-Cormondrèche et collège des Terreaux à Neuchâtel). L'État entend verser une participation de CHF 1 million pour la mise à niveau du parc immobilier des EMS. Enfin, le secteur des transports présente des dépenses à hauteur de CHF 5,6 millions (adaptation matériel roulant Lhand, halte Fiaz, part routière liée au renouvellement de passages à niveau).

Les subventions à l'investissement à redistribuer sont entièrement compensées par une recette du même montant.

Recettes d'investissement (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Transfert immob. corp. dans patr. fin.	--	0	0	0	0	0	+0.0%	--
Remboursements	--	0	0	0	0	0	+0.0%	--
Transfert immob. incorp. dans patr. fin.	--	0	0	0	0	0	+0.0%	--
Subventions d'inv. acquises	--	-1'168'300	-1'755'800	-3'014'800	-1'262'800	-126'000	+50.3%	--
Remboursement de prêts	--	-893'265	-4'389'415	-7'201'335	-6'125'935	-2'726'935	+391.4%	--
Tansfert de participations	--	0	0	0	0	0	+0.0%	--
Remboursement de propres subv. d'inv.	--	-15'841'035	-19'222'700	-23'746'700	-28'952'800	-24'707'200	+21.3%	--
Subventions d'inv. à redistribuer	--	-3'160'000	-2'408'500	-840'000	-650'000	-800'000	-23.8%	--
Recettes d'investissement extraordinaires	--	0	0	0	0	0	--	--
Recettes (total I)	-19'012'295	-21'062'600	-27'776'415	-34'802'835	-36'991'535	-28'360'135	+31.9%	+8.3%
Recettes futurs projets d'investissements	0	0	0	-6'599'000	-20'709'000	-30'935'000	--	--
Recettes (total II)	-19'012'295	-21'062'600	-27'776'415	-41'401'835	-57'700'535	-59'295'135	+31.9%	+25.5%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-2'050'305	-6'713'815	-13'625'420	-16'298'700	-1'594'600		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+10.8%	+31.9%	+49.1%	+39.4%	+2.8%		

Recettes d'investissement Les rubriques « subventions d'inv. acquises » ainsi que « remboursement de propres subv. d'inv. », d'un montant total de CHF 21 millions au budget 2019, renseignent le lecteur quant à la participation de tiers aux investissements de l'État.

En 2019, la Confédération participe à hauteur de CHF 12,1 millions aux acquisitions principalement en lien avec le réseau routier neuchâtelois. Les communes contribuent (valeur nette) aux investissements de l'État à hauteur CHF 1,1 million (crédit construction halte Fiaz et RPT 07b ouvrages de protection contre les crues 2016-2019).

Il est considéré des remboursements de prêts pour CHF 0,2 million de la part des entreprises et organisations privées. Les communes et entreprises publiques remboursent quant à elles CHF 0,7 million.

Les remboursements de la part des bénéficiaires de prêts octroyés par l'État s'élèvent à CHF 4,4 millions en 2019 et se répartissent à raison de CHF 3,5 millions au titre de la politique régionale et CHF 0,9 million en lien avec les transports.

La recette brute relative aux subventions à redistribuer trouve sa contrepartie dans les dépenses d'investissements. Elle est neutralisée au net.

3.1.2 Investissements nets par département

Dépenses nettes d'investissement par département (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Autorités exécutives (AUEX)	218'713	77'200	200'000	0	0	0	+159.1%	-100.0%
Dpt finances et santé (DFS)	21'889'144	31'200'668	39'833'382	29'515'600	26'766'000	21'415'000	+27.7%	-0.4%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	1'517'909	5'045'000	6'454'000	5'522'000	4'203'000	3'737'293	+27.9%	+19.7%
Dpt éducation et famille (DEF)	934'324	1'138'850	1'702'215	5'652'000	24'710'000	22'205'000	+49.5%	+88.4%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	15'616'205	33'396'538	37'171'850	28'470'000	39'078'800	46'924'800	+11.3%	+24.6%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	4'753'755	5'785'735	4'040'885	6'137'225	11'124'725	5'553'725	-30.2%	+3.2%
Investissements nets (total II)	44'930'051	76'643'991	89'402'332	75'296'825	105'882'525	99'835'818	+16.6%	+17.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+31'713'940	+12'758'341	-14'105'507	+30'585'700	-6'046'707		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+70.6%	+16.6%	-15.8%	+40.6%	-5.7%		

Les informations ci-dessus englobent la répartition des charges nettes apparaissant dans la planification stratégique des investissements (annexe 2c).

AUEX La dépense nette d'investissement 2019 des AUEX est portée par le crédit à solliciter « gouvernement Neuchâtelois sans papier ». Ce département n'a pas annoncé de nouveaux projets pour les années suivantes

DFS Avec deux services centraux qui sont le SIEN et le SBAT, le DFS fait partie des départements qui investissent le plus. Comme mentionné plus haut, l'augmentation du volume des investissements entre les budgets 2018 et 2019 s'explique par la dépense ponctuelle de CHF 8 millions en lien avec la reprise des actifs du CEG. Une légère baisse est perceptible en ce qui concerne 2021 et 2022.

DJSC Le budget 2019 prévoit une tranche de CHF 3 millions portée par le crédit d'engagement en cours pour l'achat de véhicules. Ce dernier qui grève près de la moitié du budget des investissements du DJSC, est géré par le garage de l'État (SSCM) qui, à l'instar du SIEN et du SBAT, agit en tant que service central. L'autre moitié du budget du compte des investissements du DJSC se répartit entre la PONE (CHF 2,2 millions pour du matériel et des systèmes de communication), le SEPF (CHF 0,7 million pour l'acquisition d'un nouveau logiciel) et le SCNE (CHF 0,5 million pour la création des moyens nécessaires LArch et la 2^{ème} étape de la restauration de la collégiale).

DEF En ce qui concerne le DEF, les dépenses nettes 2019 d'un total de CHF 1,7 million sont principalement imputables à de l'équipement pédagogique, ainsi qu'au versement de subventions à l'investissement pour la rénovation de collèges du niveau primaire. Il reste néanmoins important de souligner qu'une part de près de CHF 10 millions de la tranche budgétaire (compte des investissements 2019) du SBAT est destinée à la réfection de bâtiments en lien avec la formation. L'augmentation exponentielle supportée par les années du PFT trouve son explication dans les projets « Unilac » et « rapatriement du collège Latin + pavillon Robert-Comtesse » annoncés dans le cadre de la planification stratégique.

DDTE Sans considérer les CHF 12 millions liés à la prise de participations dans des sociétés électriques portée au budget 2018, ainsi qu'au budget 2019 (acquisition finalement reportée), les dépenses nettes portées aux budgets 2018, 2019 et PFT 2020 restent relativement stables pour le DDTE. Le SPCH avec des investissements en majeure partie destinés à l'entretien constructif et au développement du réseau routier occupe une part prépondérante de la tranche budgétaire 2019 (CHF 16,7 millions sur les CHF 25,1 millions après déduction du montant dévolu à la prise de participation dans des sociétés électriques). La part restante se partage entre le SAGR, le SCAV, le SFFN, le SENE et le SCTR.

Le nouveau projet de liaison entre la H18 et la H20 renseigné dans la planification stratégique (tranche nette de CHF 6 millions en 2021 et de CHF 13,6 millions en 2022) confirme l'augmentation des montants des PFT 2021 et 2022.

DEAS Les investissements du DEAS sont composés exclusivement de prêts (de politique régionale et en faveur de projets de développement). Les tranches nettes annuelles correspondent au montant des prêts octroyés soustraits des remboursements à facturer. L'augmentation en 2021 est due au fait que cette année-là, le montant brut de prêts octroyés s'élève à près du double de celui des autres périodes.

3.1.3 Investissements nets selon la classification fonctionnelle

Dépenses nettes d'investissement selon classification fonctionnelle (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Administration générale	11'814'677	18'154'768	15'680'400	17'350'600	14'460'000	14'322'293	-13.6%	+3.9%
Ordre et sécurité publique, défense	3'094'912	3'975'000	3'633'000	3'519'000	1'593'000	315'000	-8.6%	-36.7%
Formation	8'611'422	12'809'950	11'459'597	9'435'000	27'573'000	25'433'000	-10.5%	+24.2%
Culture, sport et loisirs, église	214'849	437'000	721'000	497'000	437'000	437'000	+65.0%	+15.3%
Santé	682'137	1'495'000	5'565'000	6'610'000	9'322'000	5'000'000	+272.2%	+48.9%
Prévoyance sociale	110'808	636'000	2'191'600	1'934'000	1'850'000	1'850'000	+244.6%	+75.6%
Trafic et télécommunications	11'337'773	16'080'373	20'821'850	21'622'500	32'721'300	40'832'300	+29.5%	+29.2%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	542'697	1'837'165	2'145'000	2'821'500	2'473'500	1'862'500	+16.8%	+28.0%
Economie publique	8'520'776	21'218'735	18'764'885	11'507'225	15'452'725	9'783'725	-11.6%	+2.8%
Finances et impôts	0	0	8'420'000	0	0	0	--	--
Investissements nets (total II)	44'930'051	76'643'991	89'402'332	75'296'825	105'882'525	99'835'818	+16.6%	+17.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+31'713'940	+12'758'341	-14'105'507	+30'585'700	-6'046'707		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+70.6%	+16.6%	-15.8%	+40.6%	-5.7%		

Comme pour le tableau précédent, les informations ci-dessus englobent la répartition des charges nettes apparaissant dans la planification stratégique des investissements (annexe 2c).

Administration générale La dépense nette d'investissement planifiée en 2019, au titre de l'administration générale comprend en majorité des projets dont l'ensemble des services de l'État bénéficieront. L'achat de véhicules, centralisé au SCCM intègre cette catégorie (CHF 3 millions). On y trouve également les tranches liées aux développements et acquisitions d'infrastructures informatiques (CHF 8,4 millions), celle en lien avec les réformes de l'État (étapes I et II, CHF 3,2 millions), ainsi que divers projet de moindre envergure. L'évolution des dépenses appartenant à la catégorie « administration générale » reste relativement stable d'année en année.

Ordre et sécurité publique, défense Le domaine « ordre et sécurité publique, défense » est principalement composé d'achats de matériel et d'infrastructures de communication nécessaires à la PONE (CHF 2,2 millions en 2019). La tranche nette budgétaire 2019 prépondérante, en lien avec cette rubrique concerne le crédit « Evolution du système Polycom » (PONE, CHF 1 million). La diminution progressive s'opérant durant les années du PFT traduit l'aboutissement des projets en cours ou à solliciter dans le cadre du budget 2019 et le faible niveau de nouveaux investissements issus de la planification stratégique.

Formation Les investissements pour la formation restent stables entre 2018 et 2020. Les principales dépenses nettes portées au budget 2019 servent à la remise en état des bâtiments du secondaire 2 et de l'université (assainissement énergétique CPLN CHF 3 millions, extension CIFOM-École Pierre-Coullery CHF 1,9 million, assainissement toiture Breguet 2 CHF 1,5 million, etc.). Comme évoqué dans le cadre d'autres analyses, la forte tendance à la hausse perceptible en 2021 et 2022 est imputable au projet de construction d'Unilac annoncé dans la planification stratégique (CHF 20 millions en 2021, idem en 2022).

Culture, sport et loisirs, église S'agissant des dépenses 2019 pour le domaine culture, sport et loisirs, église, relevons les CHF 0,3 million qui sont alloués à la 2^{ème} étape pour la restauration de la Collégiale (subvention versée à la commune de Neuchâtel) et les CHF 0,1 million pour la viabilisation de Mycorama.

Santé Les investissements 2019 dans le domaine de la santé englobent la « répartition des missions et autonomisation HMN » (CHF 2,2 millions), les subventions à l'investissement à verser pour les infrastructures EMS (CHF 1 million), e-health (CHF 1,3 million). L'augmentation notoire intervenant en 2021 est due à la planification d'un versement de CHF 9 millions au titre de subvention à l'investissement pour les infrastructures EMS.

Prévoyance sociale Les prêts octroyés en vertu du crédit cadre de politique du logement alimentent de manière prépondérante la rubrique prévoyance sociale (CHF 1,6 million chaque année de 2019 à 2022).

<i>Trafic et télécommunications</i>	Sans surprise, la plus grande part des investissements à réaliser par le canton a trait au domaine « trafic et télécommunication ». Au budget 2019, la tranche la plus importante concerne le crédit pour l'entretien constructif des routes 2018-2021 (CHF 5,6 millions). A noter que CHF 16,6 millions concernent uniquement au réseau routier. Le projet de nouvelle liaison entre la H18 et la H20 ressortant de la planification stratégique est responsable de la forte augmentation du niveau d'investissement de cette rubrique, en 2021 et 2022 (respectivement CHF 6 millions nets et CHF 13,6 millions nets).
<i>Protection de l'environnement et aménagement du territoire</i>	Les actions de protection et d'aménagement de cours d'eau, marais ou sites protégés (CHF 1,8 million en 2019) relèvent de la rubrique « protection de l'environnement et aménagement du territoire ».
<i>Economie publique</i>	La fonction « économie publique » intègre les prêts de politique régionale et en faveur de projets de développement, ainsi que les subventions à l'investissement à verser dans le domaine de l'agriculture.
<i>Finances et impôts</i>	En 2019, l'investissements de CHF 8 millions en lien avec la reprise des actifs du CEG, ainsi que le renouvellement des infrastructures SAP dédiées aux clients externes de CHF 0,4 million sont catégorisés dans le domaine « finances et impôts ». Comme leur finalité concerne des activités tournées vers l'externe, elles sont considérées en tant que « postes non-ventilables ».

3.2 Projets gérés par crédit d'engagement

Nouvelle loi sur les finances et notion de crédit d'engagement

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) au 1^{er} janvier 2015, la notion-même de crédit d'engagement a été redéfinie. L'article 40 al. 1 LFinEC précise que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte de résultats et dans le compte des investissements, en fonction de la nature des dépenses et des recettes.

Depuis 2018, cette distinction a des conséquences au travers des nouveaux crédits d'engagement à solliciter. Jusqu'à fin 2017 les dépenses et recettes relatives aux crédits d'engagement étaient encore intégralement comptabilisées par le biais du compte des investissements (au titre du patrimoine administratif). Dès 2018, les nouveaux crédits d'engagement peuvent ainsi englober, en plus des dépenses d'investissement, une part de charges qui sera affectée dans le compte de résultats. Un crédit d'engagement peut également concerner des flux financiers exclusivement comptabilisés dans le compte de résultats.

Ainsi, les totaux du compte des investissements (voir chapitre 3.1) et les totaux relatifs aux projets gérés par le biais de crédits d'engagement ne sont plus égaux, comme c'est encore le cas dans le tableau ci-dessous pour les comptes 2017. Au final, les données qui sont présentées dans les tableaux relatifs aux différents crédits d'engagement doivent avant tout être considérées comme un inventaire reprenant les informations des deux états financiers que sont le compte des investissements et le compte de résultats.

Dépenses et charges nettes projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Crédits d'engagement en cours ¹⁾	44'930'051	57'049'191	39'755'982	25'773'725	22'570'425	7'998'318	-30.3%	-29.2%
Crédits d'engagement à solliciter ²⁾	0	19'529'800	49'021'350	31'732'600	34'935'600	31'880'000	+151.0%	--
Futurs projets d'investissement ³⁾	0	0	0	17'130'500	48'376'500	59'957'500	--	--
Total	44'930'051	76'578'991	88'777'332	74'636'825	105'882'525	99'835'818	+15.9%	+17.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+31'648'940	+12'198'341	-14'140'507	+31'245'700	-6'046'707		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+70.4%	+15.9%	-15.9%	+41.9%	-5.7%		

¹⁾ Projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par le GC ou le CE (voir détail annexe 2)

²⁾ Premières dépenses prévues au budget 2018 et au budget 2019 (voir détail annexe 2b).

³⁾ Premières dépenses prévues au PFT 2020-22 (voir planification stratégique annexe 2c).

Présentation des informations

Les trois tableaux détaillés figurant en annexe du rapport récapitulent les différents projets gérés par le biais d'un crédit d'engagement. Les crédits en cours (annexe 2a) concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil ou arrêté du Conseil d'État). Les crédits à solliciter (annexe 2b) détaillent les projets pour lesquels, au moment de la rédaction du présent rapport, une validation politique doit encore intervenir. Ces derniers mentionnent par conséquent une première dépense au cours du présent exercice (2018), voire du suivant (2019). Enfin la planification stratégique des investissements (annexe 2c) liste sommairement les futurs projets qui seront sollicités au cours des prochaines années (premières dépenses prévues en 2020, 2021 ou 2022). Pour ce dernier, seules les dépenses et les recettes d'investissement sont prises en considération, au contraire des deux premiers tableaux (gérés au travers du système informatique) qui identifient par un symbole [I] ou [R] les flux émergeant respectivement au compte des investissements ou au compte de résultats.

Le total des dépenses nettes (compte des investissements) et des charges nettes (compte de résultats) émergeant aux crédits d'engagement s'élève à CHF 88,8 millions au budget 2019. Ce montant est inférieur aux dépenses nettes d'investissement (CHF 89,4 millions) en raison de la prise en compte des revenus nets émergeant dans le compte de résultats au titre des crédits « Constitution et certification e-health », « Développement 2016-2020 des systèmes d'information » et « Participations sociétés électriques » (droits de timbre inclus au compte de résultats).

Rappelons encore que les crédits d'engagement (montant total du projet) qui ont été ouverts dès le 1^{er} janvier 2015 sont indiqués au brut (sans déduction des éventuelles recettes). Il en découle, dans le tableau des crédits en cours, un mélange avec les crédits antérieurs à 2015 qui ont été sollicités au net (y compris déduction des éventuelles recettes), conformément à l'ancienne législation. La colonne « Date ACE / Décret » permettra au lecteur de connaître sous quel régime le crédit a été ouvert (LFinEC ou ancienne loi sur les finances) et, par conséquent, si les recettes sont prises en compte ou non dans le montant du crédit d'engagement.

À noter que le tome 2 du rapport du budget 2019 mentionne aussi ces crédits d'engagement en cours et à solliciter en regard de chaque centre de profit pour les budgets 2018 et 2019 (dépenses, recettes et dépenses nettes). Des commentaires rédigés par les départements apportent également des explications complémentaires sur les différents projets.

Crédits d'engagement en cours Les dépenses nettes prévues au budget 2019 pour les crédits d'engagement en cours s'élèvent à CHF 39,8 millions et regroupent principalement les projets et domaines suivants :

- Routes (CHF 10,9 millions) ;
- Informatique (CHF 7,5 millions) ;
- Bâtiments (CHF 6,5 millions) ;
- Achat véhicules de l'État (CHF 3,1 millions) ;
- Prêts de politique régionale (CHF 3,3 millions) ;
- Agriculture (CHF 2,1 millions) ;
- Modernisation et réforme de l'État (CHF 1,7 million).

Comme souvent le domaine des routes présente les principales dépenses nettes relatives aux projets gérés par le service des ponts et chaussées (SPCH). Celles-ci sont regroupées dans des crédits-cadre concernant plusieurs tronçons et font parfois l'objet de participations fédérales (routes principales suisses ou conventions-programme RPT). Sur le montant de CHF 10,9 millions mentionné ci-dessus, CHF 5,6 millions sont prévus au titre du crédit d'engagement pour l'entretien constructif 2018-21. Parmi les projets importants signalons encore CHF 2,2 millions en regard de la 12^{ème} étape de correction et d'aménagement des routes cantonales ainsi que CHF 1,0 million pour la 1^{ère} étape de réalisation des itinéraires cyclables (mobilité douce).

Le renouvellement et développement des infrastructures et systèmes informatiques, avec CHF 7,5 millions, représente une part importante du total des dépenses qui sont portées au budget 2019 (SIEN). Ces dépenses découlent essentiellement des deux crédits-cadre acceptés le 23 février 2016 pour le développement des systèmes d'information (dépenses nettes 2019 de CHF 2,3 millions) et pour le renouvellement des infrastructures informatiques (dépenses nettes 2019 de CHF 4,4 millions). A noter qu'un troisième crédit d'engagement accepté en février 2016 et qui concerne aussi l'informatique (sécurisation de l'outil de production) apparaît au SBAT compte tenu qu'il s'agit essentiellement de financer des travaux de construction et d'aménagement en lien avec les salles-machines.

Troisième domaine significatif en termes de dépenses annuelles, l'assainissement des bâtiments regroupe plusieurs projets qui sont menés à bien pour le compte de l'ensemble des départements par le service des bâtiments (SBAT). Les travaux d'assainissement au CPLN sont prévus à hauteur de CHF 3,1 millions. Les travaux suivent leur cours conformément à la planification et devraient normalement s'achever en 2020. L'extension du CIFOM en lien avec l'école Pierre-Coullery présente une dépense de CHF 1,9 million pour 2019. Signalons encore que les travaux pour la rénovation des prisons (crédit d'engagement de CHF 37,2 millions adopté en 2008) sont arrivés à terme.

Le crédit d'engagement pour l'acquisition et le renouvellement des véhicules de l'État (CHF 3,1 millions en 2019) provient de la mise en œuvre de la nouvelle limite d'activation des biens au bilan (CHF 10'000 par objet selon l'article 43 RLFInEC). Ces dépenses qui étaient auparavant comptabilisées dans le compte de résultats du service de la sécurité civile et militaire (SSCM) émargent dorénavant au compte des investissements et font l'objet d'un crédit-cadre pour deux années (2018-2019) tel que décidé par le Grand Conseil en décembre 2017.

Les dépenses nettes de CHF 3,3 millions inscrites au service de l'économie (NECO) pour des prêts de politique régionale (période 2016-2019) concernent le soutien à plusieurs projets ayant pour objectif de dynamiser le développement économique régional. Il faut préciser que ces prêts sont remboursables (les crédits pour les anciennes périodes 2008-11 et 2012-15 présentent ainsi des revenus) et donnent lieu à un soutien identique de la part de la Confédération.

Les dépenses de CHF 2,1 millions au titre du domaine de l'agriculture concernent divers travaux d'améliorations foncières et constructions rurales regroupés dans plusieurs crédits-cadre accordés au service de l'agriculture (SAGR). Il s'agit ici de subventions qui permettent à l'État de soutenir des investissements de tiers en matière agricole.

Le crédit d'engagement pour la modernisation et la réforme de l'État prévoit des dépenses à hauteur de CHF 1,7 million en 2019. La mise en place progressive du nouveau système de gestion informatique nécessite des travaux et des appuis externes importants. Cette dépense devrait être la dernière au titre du crédit d'engagement accordé en 2010. À noter toutefois qu'un nouveau crédit d'engagement pour la deuxième phase va prendre le relais et est prévu dans les crédits à solliciter (dépense de CHF 1,5 million au budget 2019).

Crédits d'engagement à solliciter en 2018-19

Comme expliqué ci-dessus, le tableau des crédits d'engagement à solliciter indique les nouveaux projets ayant une première dépense au budget 2018 ou au budget 2019. S'agissant des crédits déjà prévus au budget 2018, ceux-ci figurent toujours dans la catégorie « à solliciter », car ils n'ont pas encore fait l'objet d'une validation politique de la part de l'autorité compétente au moment de la rédaction du présent rapport. L'ouverture de ces crédits d'engagement peut bien évidemment encore intervenir d'ici la fin de l'année, mais il est également possible qu'un projet initialement prévu en 2018 ait finalement été reporté à l'année suivante, voire ait été abandonné s'il n'est plus d'actualité.

Les dépenses nettes prévues au budget 2018 pour les crédits d'engagement à solliciter s'élèvent à CHF 49,0 millions et sont principalement les suivantes :

- Participation sociétés électriques (CHF 12,0 millions) ;
- Reprise des actifs du CEG (CHF 8,0 millions) ;
- Bâtiments (CHF 6,9 millions) ;
- Transports (CHF 4,7 millions) ;
- Routes (CHF 4,3 millions) ;
- Santé (CHF 3,5 millions) ;
- Prêts et parts sociales logement (CHF 1,9 million) ;

Le nouveau crédit d'engagement qui prévoit des prises de participation au sein de certaines sociétés électriques représente la dépense la plus importante qui est portée au budget 2019 (CHF 12,0 millions). Cette dépense avait déjà été prévue par le biais du budget 2018 mais a finalement été reportée à 2019. Rappelons, au vu des rendements intéressants qui pourraient être perçus, que ces dépenses entrent dans la définition de l'article 30 al. 6 LFinEC et ne sont pas prises en compte dans le calcul du frein à l'endettement (degré d'autofinancement).

Le projet de fusion entre le SIEN et le CEG (service informatique de la Ville de Neuchâtel) est en voie de finalisation. Outre le transfert du personnel à l'État, la reprise des actifs du CEG devrait occasionner une dépense de CHF 8,0 millions en 2019. Cette dépense sera comptabilisée par le biais du compte des investissements.

Les nouveaux projets à solliciter par le SBAT vont générer quelques CHF 6,9 millions de dépenses en 2019 (sans compter les dépenses liées à la politique du logement détaillée ci-dessous). Ce montant regroupe divers travaux d'assainissements et d'interventions sur les façades, conduites ou toitures des bâtiments de l'État. Citons pêle-mêle l'Université (institut de management de l'information sis rue A.-L. Breguet 2 à Neuchâtel pour CHF 1,5 million), le pavillon des Acacias à Perreux (CHF 700'000), le site Dubied (bâtiment CNIP pour CHF 550'000), la caserne SISPOL à La Chaux-de-Fonds (CHF 500'000) ou encore un crédit d'étude pour un nouveau centre cantonal des archives (CHF 500'000).

Les nouveaux crédits d'engagement en matière de transports concernent la construction (rénovation complète) de la halte Fiaz sur la ligne La Chaux-de-Fonds - Morteau (dépenses nettes annuelles de CHF 2,0 millions en 2019, 2020 et 2021), l'adaptation du matériel roulant à la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (CHF 1,6 million en 2019) et un crédit-cadre pour le renouvellement de divers passages à niveau (CHF 1,1 million en 2019).

Les dépenses nettes du domaine routier concernent essentiellement des assainissements liés au bruit sur la période 2019-22 (CHF 1,4 million pour les routes cantonales et environ CHF 900'000 pour les routes principales suisses compte tenu de la participation de la Confédération). Divers travaux concernant le tronçon H10, des ouvrages d'art ainsi que des études préliminaires liées à la reconstruction du Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds sont également prévus.

En matière de santé publique, des dépenses sont prévues pour le financement des coûts externes (mandats et honoraires) dans le cadre de la répartition des missions et de l'autonomisation de l'HMN (CHF 2,2 millions) ainsi que pour la participation étatique à la mise à niveau du parc immobilier des EMS du canton afin de garantir de bonnes conditions de logements pour les personnes âgées (CHF 1,0 million).

En matière de développement économique, deux crédits-cadre d'engagement seront sollicités, l'un pour des prêts sans intérêts, l'autre pour des cautionnements. Ce dernier figurera en pied de bilan.

Enfin, conformément à la politique du logement, l'État prévoit deux nouveaux crédits-cadre « POLOG » pour octroyer des prêts aux maîtres d'ouvrage pour la construction et rénovation de logements d'utilité publique ainsi que pour acquérir des parts sociales. Les montants annuels portés au budget et au PFT sont respectivement de CHF 1,6 million et CHF 250'000 dès 2019 pour mener à bien ces opérations.

Futurs projets d'investissement en 2020-22

Le dernier tableau annexé (2c) reprend la planification stratégique des investissements préparée par les différents départements. Comme déjà expliqué au chapitre précédent (3.1), le fait que ces informations soient gérées hors du système de gestion ne permet pas de disposer de certaines données détaillées pour la période 2020-22 en regard du compte des investissements (par exemple natures relatives aux dépenses et aux recettes).

Les dépenses nettes pour ces futurs projets s'élèvent à CHF 17,1 millions en 2020, CHF 48,4 millions en 2021 et CHF 60,0 millions en 2022. Le projet prévu pour la construction d'UniLac ainsi que les nouveaux crédits annoncés par le SPCH au titre du domaine routier (contournement de Fontaines, entretien constructif 2022-25, nouvelle liaison H18-H20) expliquent principalement l'augmentation constatée à l'horizon 2022. Cette planification stratégique n'est de loin pas arrêtée et devra faire l'objet d'arbitrages politiques au gré des futurs processus budgétaires.

I	Situation générale
II	Budget et PFT du compte de résultats
III	Budget et PFT du compte des investissements et projets gérés par crédit d'engagement
IV	Budget et PFT du compte de financement
V	Budget et PFT par domaine de tâches

4.1 Vue d'ensemble du compte de financement

Compte de financement (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Investissements nets ¹⁾	44'930'051	76'643'991	89'402'332	58'166'325	57'506'025	39'878'318	+16.6%	-2.4%
- Écart statistique ²⁾	0	9'696'599	11'610'350	8'724'949	8'625'904	5'981'748	+19.7%	--
+ Solde du compte de résultats ³⁾	52'273'291	37'243'122	17'934'576	20'196'848	25'801'135	25'168'383	-51.8%	-13.6%
- Amortissements du patr. administratif	50'170'792	67'544'316	43'516'439	51'610'627	57'819'368	49'805'870	-35.6%	-0.1%
- Amortissements subventions d'invest.	0	0	24'120'181	24'468'387	24'977'468	24'525'284	--	--
- Attributions aux fonds et fin. spéciaux	2'882'385	733'900	916'700	652'500	652'500	652'500	+24.9%	-25.7%
- Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	-9'254'414	-14'600'592	-7'551'262	-8'288'643	-6'391'285	-9'755'269	-48.3%	+1.1%
- Charges réévaluations patr. administratif	0	0	0	0	0	0	--	--
- Revenus réévaluations patr. administratif	0	0	0	0	0	0	--	--
- Dissolution subventions d'invest.	0	0	0	0	0	0	--	--
- Attributions au capital propre	0	0	0	0	0	0	--	--
- Prélèvements sur le capital propre	-5'400'000	-23'158'519	-21'383'294	-25'904'816	-27'059'994	-28'775'731	-7.7%	+39.7%
= Solde du compte de financement ⁴⁾	58'804'579	73'671'409	56'107'794	27'100'169	24'683'199	22'612'300	-23.8%	-17.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+14'866'830	-17'563'615	-29'007'625	-2'416'970	-2'070'899		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+25.3%	-23.8%	-51.7%	-8.9%	-8.4%		

¹⁾ Investissements nets 2020-22 sans les projets futurs (cf. planification stratégique annexe 2c).

²⁾ Calcul de l'écart statistique :

Investissements nets	44'930'051	76'643'991	89'402'332	58'166'325	57'506'025	39'878'318
- Projets flux financiers nets positifs (art. 30 al. 6 LFinEC)		12'000'000	12'000'000	0	0	0
= Solde utilisé pour le calcul de l'écart statistique		64'643'991	77'402'332	58'166'325	57'506'025	39'878'318
Écart statistique de 15% (art. 30 al. 2 lettre b LFinEC)		9'696'599	11'610'350	8'724'949	8'625'904	5'981'748

³⁾ Solde du compte de résultats : excédent de charges (+) / excédent de revenus (-).

⁴⁾ Solde du compte de financement : insuffisance de financement (+) / excédent de financement (-).

Résultat de financement L'insuffisance ou l'excédent de financement détermine la variation de l'endettement de l'État. Il correspond aux flux financiers (sorties ou entrées de liquidités) nets issus du compte de résultats et du compte des investissements.

Dans un souci de conformité au MCH2 dans le calcul de l'autofinancement, le calcul du résultat de financement a été revu pour le budget 2019, afin de tenir compte notamment des prélèvements sur le capital propre (prélèvement à la réserve conjoncturelle et de retraitement). De plus, le présent tableau ne tient pas compte des opérations de bilan, dont celles liées au patrimoine financier dans la mesure où l'État n'établit pas de bilan prévisionnel, et des futurs projets d'investissements inscrits dans la planification stratégique 2020-22 (annexe 2c).

Compte tenu de ces éléments, l'augmentation de l'endettement (insuffisance de financement) lié à l'accomplissement des tâches publiques devrait être de CHF 56,1 millions en 2019, avant d'osciller entre CHF 22,6 millions et CHF 27,1 millions durant les années du PFT.

Investissements Les investissements nets s'élèvent à CHF 89,4 millions en 2019 ou CHF 77,8 millions déduction faite d'un écart statistique de CHF 11,6 millions. Ils s'établissent entre CHF 58 millions et CHF 40 millions durant les années du PFT. Il est important de relever à nouveau que ces montants ne tiennent pas compte des futurs projets d'investissement selon la planification stratégique 2020-22 (annexe 2c).

Comptes de résultats Le déficit inscrit au budget 2019 est de CHF 17,9 millions et respecte les mécanismes du frein à l'endettement. Les projections sur les années futures varient entre CHF 20 millions et CHF 25,8 millions. Le Conseil d'État a d'ores et déjà confirmé dans son programme de législature son objectif de retrouver l'équilibre à l'horizon 2020.

Amortissements La diminution des amortissements du patrimoine administratif (CHF -24,1 millions), constatée en 2019 par rapport à 2018, découle d'un reclassement comptable des amortissements relatifs aux subventions d'investissements dans les charges de transfert (nature 366 MCH2), conformément aux exigences comptables. Pour rappel, la hausse des charges

d'amortissements (y compris celles relatives aux subventions d'investissements) depuis 2018 découlent de la réévaluation des immobilisations du patrimoine administratif et de l'application des taux d'amortissement selon MCH2, compensées à hauteur d'une vingtaine de millions par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif figurant dans les revenus (prélèvement sur le capital propre).

Mouvements avec les financements spéciaux

Les mouvements avec les financements spéciaux (prélèvements en particulier), tendent à diminuer compte tenu des limitations imposées avec le MCH2 en matière de fonds et réserves. À relever que les mouvements avec les financements spéciaux n'incluent plus les provisions, dont les mouvements sont désormais comptabilisés sur le compte de charge à l'origine de sa constitution ou de sa dissolution.

Prélèvements sur le capital propre

Les prélèvements sur le capital propre inscrits au budget et au PFT correspondent au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 5,4 millions aux comptes 2017 et CHF 2,7 millions au budget 2018) ainsi qu'au prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (CHF 20,5 millions en 2018 et CHF 21,4 millions en 2019). Les prélèvements sur le capital propre prévus entre 2019 et 2022 correspondent exclusivement aux prélèvements à la réserve de retraitement qui est prévue pour compenser le surplus d'amortissement engendré par la réévaluation des immobilisations figurant au bilan de l'État.

4.2 Découvert et endettement

Découvert (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Total	741'280'333	778'523'455	796'458'031	816'654'879	842'456'014	867'624'397	+2.3%	+3.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+37'243'122	+17'934'576	+20'196'848	+25'801'135	+25'168'383		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+5.0%	+2.3%	+2.5%	+3.2%	+3.0%		

Découvert en augmentation Au vu de la situation du compte de résultats sur la période 2017-2022, le bilan va présenter une augmentation du découvert au cours des prochaines années. Ainsi, le découvert pourrait passer de CHF 796,5 millions en 2019 (hausse de CHF +18 millions par rapport au budget 2018) à CHF 867,6 millions en 2022, soit une augmentation de CHF 71,2 millions (+3,2% en moyenne annuelle). Ces évaluations ne tiennent cependant pas compte de l'amortissement d'une partie du découvert découlant de la réévaluation des postes du bilan au moment du passage au référentiel MCH2 (1^{er} janvier 2018), le montant à considérer n'étant, au moment de la rédaction du présent rapport, pas exactement fixé.

Dette (sens strict) (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Total	1'427'504'754	1'513'825'420	1'685'000'000	1'735'000'000	1'790'000'000	2'050'000'000	+11.3%	+7.5%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+86'320'666	+171'174'580	+50'000'000	+55'000'000	+260'000'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+6.0%	+11.3%	+3.0%	+3.2%	+14.5%		

Dette au sens strict La notion de *dette au sens strict* fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers. Elle reprend ainsi les montants figurant dans le tableau « Détail dette et emprunts » publié à la fin du présent chapitre.

Dette au sens large La notion de *dette au sens large* inclut la *dette au sens strict* ainsi que d'autres engagements, notamment avec la Confédération, et s'inspire des estimations communiquées par l'Administration des finances (AFF) dans la publication annuelle « Statistique financière de la Suisse ». Dans la mesure où l'État n'établit pas de bilan prévisionnel, le calcul de la *dette au sens large* intervient uniquement dans les comptes.

Augmentation de la dette au sens strict L'évolution de la dette au sens strict présentée dans le tableau ci-dessus n'est pas entièrement basée sur le plan financier actuel. En effet, l'insuffisance de financement a été corrigée afin de tenir compte des objectifs du Conseil d'État en termes d'investissements nets (CHF 80 millions dès 2020) et d'un retour à l'équilibre du compte de résultats en 2020. A cela s'ajoute le financement des mesures compensatoires en lien avec le changement de plan d'assurance de prévoyance.ne au 1^{er} janvier 2019 (environ CHF +123 millions) et la reprise de la dette d'HNE en 2022 (CHF +200 millions).

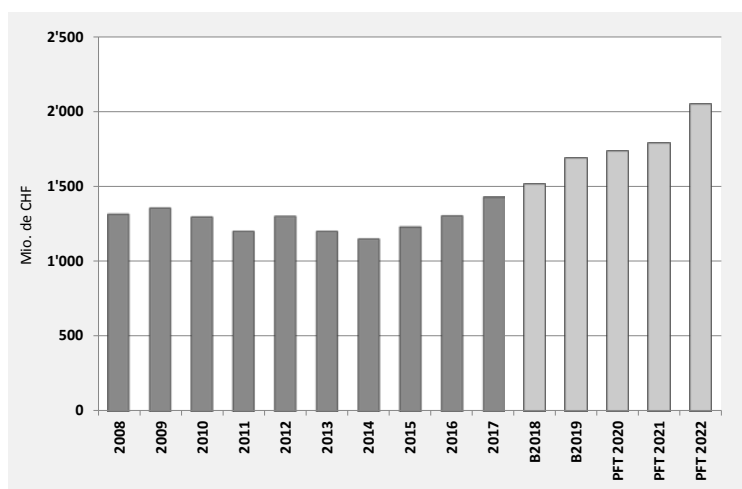
Ainsi, en fonction de ces hypothèses, la dette devrait augmenter de CHF 171,2 millions en 2019 pour atteindre CHF 1,7 milliard, et va poursuivre son ascension jusqu'en 2022 à un niveau record de CHF 2 milliards.

Remboursement anticipé d'un emprunt en 2019 L'État dispose actuellement d'un prêt de prévoyance.ne qui a été octroyé au 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse pour financer une partie de la réserve de fluctuation de valeur, au taux de 3,5% et avec une échéance au 31.12.2053. Le capital restant dû au 31.12.2018 s'élève à CHF 46'825'420. Au vu de conditions actuelles de taux, et dans un souci d'assainissement des finances, le Conseil d'État va profiter d'une clause contractuelle pour procéder à un remboursement anticipé de l'emprunt (sans pénalité) en 2019, ce qui permettra d'effectuer une économie en termes d'intérêts, et de conclure à un nouvel emprunt à des conditions plus avantageuses.

Stratégie de financement diversifiée

Même si les conditions sur les marchés des capitaux sont favorables et offre au secteur public des possibilités variées en termes de durées, l'évolution de la dette est préoccupante. Cette situation nécessite une gestion diversifiée qui permette de profiter des conditions actuelles pour emprunter des montants importants sur des longues périodes (supérieures à 10 ans), mais également de continuer à augmenter la part des emprunts à court terme afin d'atteindre rapidement 25%-30% de la dette, ce qui permettra de gagner en flexibilité au niveau de la gestion quotidienne des liquidités, de disposer d'une marge de manœuvre permettant à l'État de consolider à tout moment des emprunts à court terme en taux fixe, notamment en cas de remonté des taux, et de profiter des taux attractifs à court terme. Cette stratégie implique un suivi minutieux des emprunts à court terme et de l'évolution des taux, mais sera largement compensée par des économies financières.

Évolution de la dette au sens strict de 2008 à 2022



Compte tenu des objectifs du Conseil d'État en termes d'investissements et d'un retour à l'équilibre en 2020, la dette pourrait augmenter de CHF +622 millions entre 2017 et 2022 (+7,5% en moyenne annuelle), raison pour laquelle il est primordial de diversifier la stratégie de financement, de profiter des conditions d'emprunts actuelles et d'enclencher une dynamique positive afin de retrouver une prospérité permettant une diminution de l'endettement de l'État.

Détail dette et emprunts

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dette au 31.12.2018 *	Annuités 2019			Dette au 31.12.2019 *
							Intérêts	Amort.	Total	
Total						1'501'825'420	20'100'000	116'825'420	136'925'420	1'685'000'000
<i>Intérêts courus 2018 prévisionnels</i>							<i>-7'842'306</i>		<i>-7'842'306</i>	
<i>Intérêts courus 2019 prévisionnels</i>							<i>8'446'611</i>		<i>8'446'611</i>	
Emprunts obligataires						600'000'000	5'165'000	0	5'165'000	750'000'000
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000		2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000		40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000		875'000	125'000'000
175M - 1.00% - besoin de financement 2018	Public	xx.xx.2018	xx.xx.20xx	175'000'000	1.0000%	175'000'000	1'750'000		1'750'000	175'000'000
150M - 1.15% - besoin de financement 2019	Public	xx.xx.2019	xx.xx.20xx	150'000'000	1.1500%	0	0		0	150'000'000
Emprunts à taux fixes						506'825'420	12'930'695	116'825'420	129'756'115	390'000'000
100M - 2.55% - 15.09.2005/2020	Banque	15.09.2005	15.09.2020	100'000'000	2.5500%	100'000'000	2'550'000		2'550'000	100'000'000
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000		1'540'000	50'000'000
20M - 2.7675% - 29.12.2008/2019	Banque	29.12.2008	30.12.2019	20'000'000	2.7675%	20'000'000	553'500	20'000'000	20'553'500	0
50M - 2.79% - 24.08.2009/2019	Caisse pension	24.08.2009	26.08.2019	50'000'000	2.7900%	50'000'000	1'402'750	50'000'000	51'402'750	0
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	50'000'000	1'525'000		1'525'000	50'000'000
10M - 2.25% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000		225'000	10'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000		475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000		1'105'000	50'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000		1'295'000	50'000'000
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 3.50% - 01.01.2014/2053	prévoyance.ne	01.01.2014	31.12.2053	50'000'000	3.5000%	46'825'420	819'445	46'825'420	47'644'865	0

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dettes au 31.12.2018 *	Annuités 2019			Dettes au 31.12.2019 *
							Intérêts	Amort.	Total	
Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux						100'000'000	2'067'500	0	2'067'500	100'000'000
Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'112'500		1'112'500	0
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.7500%	0	375'000		375'000	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.4000%	50'000'000	-200'000		-200'000	50'000'000
Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000		605'000	0
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.7500%	0	375'000		375'000	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.4000%	50'000'000	-200'000		-200'000	50'000'000
Emprunts à court terme						295'000'000	-667'500	0	-667'500	445'000'000
Besoin de financement à court terme 2018	Divers	xx.xx.2018	xx.xx.20xx	295'000'000	-0.1500%	295'000'000	-442'500		-442'500	295'000'000
Besoin de financement à court terme 2019	Divers	xx.xx.2019	xx.xx.20xx	150'000'000	-0.1500%	0	-225'000		-225'000	150'000'000

* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans le rapport relatif à la statistique financière.

I Situation générale

II Budget et PFT du compte de résultats

III Budget et PFT du compte des investissements
et projets gérés par crédit d'engagement

IV Budget et PFT du compte de financement

**V Budget et PFT par domaine de
tâches**

5.1 Vue d'ensemble

Généralités La présentation des données du budget et du plan financier par domaine de tâches selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2. Cette présentation affecte les opérations comptabilisées dans le compte de résultats aux différents domaines d'intervention de l'État. Elle diffère par conséquent de la structure organisationnelle de l'État (classification institutionnelle selon départements et services) même si on retrouve par exemple la majorité des dépenses du service de l'action sociale dans le domaine de la prévoyance sociale ou celles du service de la santé publique dans le domaine de la santé.

Le recours à cette organisation des données financières requiert une grande rigueur, d'autant qu'elle a gagné en importance ces dernières années, comme en atteste l'article 15 LFinEC qui rend obligatoire cette approche pour la présentation des données du PFT.

Nomenclature Les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques. Ils correspondent en grande partie à ceux qui existaient déjà au titre du premier modèle comptable :

- Administration générale
- Ordre et sécurité publique, défense
- Formation
- Culture, sport et loisirs, église
- Santé
- Prévoyance sociale
- Trafic et télécommunications
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Économie publique
- Finances et impôts

La classification fonctionnelle se décline en plusieurs niveaux. Par exemple le domaine de la formation se décompose en scolarité obligatoire, formation professionnelle (initiale et supérieure), hautes écoles, etc. Le tableau ci-après regroupe les charges et les revenus conformément au premier niveau et les tableaux aux pages suivantes reprennent le détail pour chaque domaine fonctionnel (deuxième niveau).

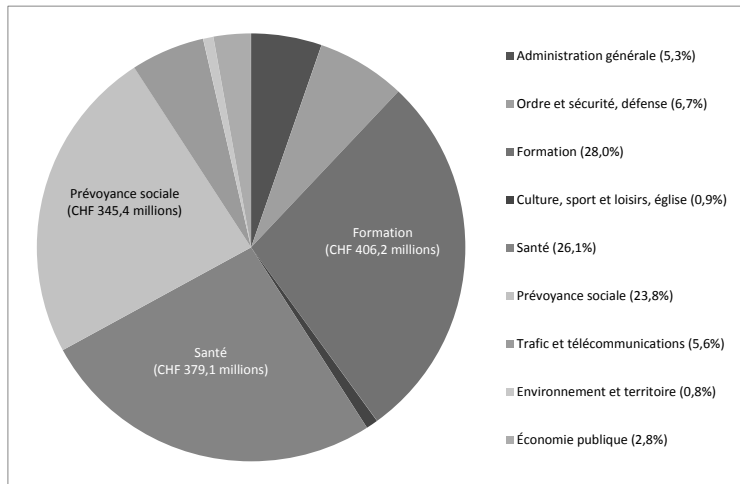
Charges nettes selon classification fonctionnelle (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Administration générale	76'411'369	66'251'031	77'293'995	77'936'499	86'117'246	75'237'221	+16.7%	-0.3%
Ordre et sécurité publique, défense	101'850'823	98'443'978	97'315'687	101'942'207	104'268'409	106'151'117	-1.1%	+0.8%
Formation	410'467'150	403'854'673	406'197'669	408'200'803	408'553'127	410'266'243	+0.6%	-0.0%
Culture, sport et loisirs, église	13'303'556	13'442'958	13'113'863	13'097'799	13'137'810	13'197'609	-2.4%	-0.2%
Santé	383'947'727	370'169'727	379'100'978	376'343'214	375'329'434	377'464'338	+2.4%	-0.3%
Prévoyance sociale	335'844'065	341'212'183	345'393'675	347'399'450	353'716'265	360'167'985	+1.2%	+1.4%
Trafic et télécommunications	75'254'233	79'876'598	80'874'543	81'435'880	82'076'085	82'844'373	+1.2%	+1.9%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	3'978'079	11'729'081	11'107'744	13'249'894	12'656'836	12'772'983	-5.3%	+26.3%
Economie publique	20'135'906	36'501'782	41'033'832	40'494'010	40'663'075	40'831'966	+12.4%	+15.2%
Finances et impôts	-1'368'919'617	-1'384'238'889	-1'433'497'409	-1'439'902'909	-1'450'717'151	-1'453'765'451	+3.6%	+1.2%
Total	52'273'291	37'243'122	17'934'576	20'196'848	25'801'135	25'168'383	-51.8%	-13.6%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-15'030'169	-19'308'546	+2'262'271	+5'604'287	-632'752		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-28.8%	-51.8%	+12.6%	+27.7%	-2.5%		

Présentation des données Les montants correspondent, pour chaque domaine de tâches, aux charges nettes du compte de résultats (charges moins revenus). Le domaine « Finances et impôts » comprend davantage de revenus que de charges, raison pour laquelle les montants sont négatifs (on parle de charges nettes négatives).

Dans les tableaux aux pages suivantes, le détail des données pour les comptes 2017 n'est pas disponible en raison des changements structurels opérés avec la gestion des données de base (utilisation des centres de

coûts et des OTP en lieu et place des natures comptables pour affecter l'information) et en raison des modifications (reclassifications) qui sont intervenues entre domaines ou à l'intérieur même des sous-groupes d'un même domaine suite au passage entre MCH1 et MCH2. Nous avons toutefois indiqué les données totales par domaine telles qu'elles figurent dans le rapport des comptes 2017. Pour ces raisons, les comparaisons doivent se faire avec prudence et réserve, d'autant que des éléments ponctuels comme la constitution ou la dissolution de provisions (décalage temporel) peuvent encore compliquer l'analyse.

Répartition des charges nettes selon la classification fonctionnelle du budget 2019



Les charges nettes relatives à la formation, la santé et la prévoyance sociale représentent au budget 2019 plus de CHF 1,1 milliard ou 78% du total des charges nettes pour l'ensemble des domaines (abstraction faite des charges et des revenus concernant Finance et impôts). Il s'agit aussi des trois domaines comprenant les charges de transfert les plus importantes, comme expliqué au chapitre 2.2.5.

Les autres domaines fonctionnels pèsent nettement moins lourd sur le budget de l'État. Rappelons toutefois que le domaine « Administration générale » ne comprend pas l'ensemble des charges de personnel de l'État mais uniquement celles qui sont liées aux services centraux (SBAT, SIEN, SRHE, SFIN, etc.).

5.2 Charges nettes par domaine de tâches

5.2.1 Administration générale

Charges nettes administration générale (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Législatif et exécutif	--	5'651'148	5'549'888	5'556'148	5'521'408	5'418'728	-1.8%	--
Services généraux	--	60'599'884	71'744'107	72'380'351	80'595'838	69'818'493	+18.4%	--
Relations avec l'étranger	--	0	0	0	0	0	--	--
R&D administration publique	--	0	0	0	0	0	--	--
Total	76'411'369	66'251'031	77'293'995	77'936'499	86'117'246	75'237'221	+16.7%	-0.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-10'160'338	+11'042'964	+642'504	+8'180'747	-10'880'025		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-13.3%	+16.7%	+0.8%	+10.5%	-12.6%		

Le domaine Administration générale augmente de CHF 11 millions entre le budget 2018 et le budget 2019. Comme expliqué précédemment, cette variation doit être interprétée avec la plus grande prudence et ne pas laisser croire que les charges liées à l'administration ne sont pas maîtrisées.

D'une part, comme déjà précisé dans le commentaire à l'appui du graphique précédent, ce domaine ne comprend pas l'ensemble des charges de personnel de l'État puisque les coûts (salaires) liés aux différents collaborateurs sont affectés dans le domaine qui leur correspond (par exemple police dans « Ordre et sécurité, défense », service des transports dans « Trafic et télécommunications », etc.).

D'autre part il y a pour plus de CHF 8 millions d'écarts statistiques adoptés lors de la votation du budget qui sont pris en compte dans les données 2018 (BSM CHF -4,7 millions, charges de transfert CHF -1,5 million, taxes CHF -1,5 million et fonds CHF -0,5 million). Les différents écarts statistiques sont portés au budget sous forme de charges négatives et sont, par souci de simplicité, intégralement affectés au domaine Administration générale, alors que les incidences réelles attendues seront réparties dans l'ensemble des domaines fonctionnels lors de la clôture des comptes. Par ailleurs il faut aussi préciser que l'écart statistique global sur les charges de personnel a été réduit de CHF 14,8 million au budget 2018 à CHF 13,8 millions au budget 2019.

Compte tenu de ces éléments (correction de CHF 8,2 millions par rapport aux écarts statistiques), les charges nettes du budget 2018 se rapprochent du niveau de celles qui figurent aux comptes 2017 et budget 2019 (CHF 76-77 millions).

La variation des charges nettes constatée entre 2020 et 2021 trouve son origine dans une augmentation des charges d'amortissements liées aux équipements informatiques suite à la reprise des actifs du CEG par le SIEN et dans les frais d'entretien relatifs aux bâtiments de l'État.

Aucune charge ni revenu n'a été affecté aux deux dernières catégories (relations avec l'étranger et recherche et développement en matière d'administration publique) puisque les subdivisions opérées par le MCH2 correspondent parfois davantage à des éléments propres aux activités de la Confédération.

5.2.2 Ordre et sécurité, défense

Charges nettes ordre et sécurité publique, défense (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Sécurité publique	--	54'941'324	54'183'914	56'458'280	56'935'402	57'415'048	-1.4%	--
Justice	--	20'456'098	20'079'404	20'219'253	20'392'004	20'510'448	-1.8%	--
Exécution des peines	--	23'701'399	23'620'455	24'531'393	25'471'850	25'901'991	-0.3%	--
Questions juridiques	--	-3'705'186	-4'760'016	-3'879'034	-3'527'471	-3'508'029	+28.5%	--
Service du feu	--	0	0	0	0	0	--	--
Défense	--	3'050'342	4'191'930	4'612'315	4'996'624	5'831'659	+37.4%	--
R&D ordre et sécurité publique, défense	--	0	0	0	0	0	--	--
Total	101'850'823	98'443'978	97'315'687	101'942'207	104'268'409	106'151'117	-1.1%	+0.8%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-3'406'845	-1'128'291	+4'626'520	+2'326'201	+1'882'709		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-3.3%	-1.1%	+4.8%	+2.3%	+1.8%		

Ce domaine présente une baisse des charges nettes entre le budget 2018 et le budget 2019 (CHF -1,1 million), en raison de la hausse des recettes provenant des émoluments dans le sous-domaine « questions juridiques » (CHF +1 million). Pour les années 2020 à 2022, les charges nettes de ce domaine progressent.

L'augmentation constatée au niveau de la sécurité publique, entre les années 2019 et 2022, provient essentiellement de la croissance des charges nettes de la Police neuchâteloise (CHF +2,6 millions).

La progression du secteur de l'exécution des peines, entre 2019 et 2022, provient en grande partie de l'augmentation des charges nettes du service pénitentiaire, plus particulièrement au niveau des charges de personnel (CHF +1,3 million) et des subventions concernant les détenus hors canton (CHF +1,4 million).

L'augmentation des recettes constatées dans le sous-domaine « questions juridiques » entre 2018 et 2019 provient essentiellement d'une augmentation des émoluments dans plusieurs services. Pour les années suivantes une baisse de certains émoluments, ainsi que des charges en augmentation sont toutefois prévus.

La croissance des amortissements au service de la sécurité civile et militaire est la principale cause de la progression des charges du sous-domaine « défense ».

5.2.3 Enseignement et formation

Charges nettes formation (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Scolarité obligatoire	--	104'653'616	105'013'767	106'087'027	106'900'550	108'614'945	+0.3%	--
Écoles spéciales	--	41'446'194	42'471'599	42'495'311	42'520'399	43'046'894	+2.5%	--
Formation professionnelle initiale	--	83'761'439	86'134'255	86'075'092	86'296'663	86'839'019	+2.8%	--
Écoles de formation générale	--	39'310'207	39'619'330	40'138'830	40'254'440	40'305'643	+0.8%	--
Formation professionnelle supérieure	--	-3'010'088	-2'356'192	-2'604'720	-2'655'120	-2'754'059	-21.7%	--
Hautes écoles	--	123'413'334	123'769'994	124'341'062	123'818'518	122'307'902	+0.3%	--
Recherche	--	0	6'250	6'250	6'250	6'250	--	--
Autres systèmes éducatifs	--	14'279'972	11'538'666	11'661'952	11'411'428	11'899'649	-19.2%	--
Total	410'467'150	403'854'673	406'197'669	408'200'803	408'553'127	410'266'243	+0.6%	-0.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-6'612'477	+2'342'995	+2'003'135	+352'324	+1'713'115		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-1.6%	+0.6%	+0.5%	+0.1%	+0.4%		

Globalement, les charges nettes du domaine de la formation sont stables entre les années 2018 à 2022. C'est pourquoi les commentaires liés à la fonction « enseignement et formation » sont axés uniquement sur la composition de ses sous-rubriques.

Scolarité obligatoire Le poste scolarité obligatoire comprend majoritairement les subventions versées pour les cycles 1, 2 et 3 qui totalisent CHF 86,1 millions pour le

budget 2019. Il inclut également la totalité du budget du CMNE, ce service ne disposant pas encore d'une structure analytique comptable développée (excédent de charges de CHF 7,3 millions en 2019). Une bonne partie du budget 2019 du SEEO est affecté à cette rubrique (CHF 93,3 millions, y compris les subventions pour les cycles 1, 2 et 3).

Écoles spéciales Seul le SEEO est concerné par le sous-domaine « écoles spéciales » au budget 2019 (CHF 42,5 millions de son budget, les CHF 93,3 millions restant intégrant la fonction commentée ci-dessus). Les postes de charges majeurs occupant ce domaine fonctionnel sont les subventions versées par l'office de l'enseignement spécialisé dans le canton (CHF 30,7 millions) et les charges de BSM liées à l'orthophonie (mandats, CHF 6,5 millions).

Formation professionnelle initiale La formation professionnelle initiale touche le CEFNA, le CPMB, le CIFOM, le CPLN, les lycées, le SFPO et dans une infime mesure le SCSP. En ce qui concerne les prévisions 2019, cette rubrique contient, de manière prépondérante, des charges de personnels (CHF 95,1 millions, y compris le salaire des apprenants et stagiaires dans l'administration) des charges de biens et services (CHF 12,7 millions) et des subventions versées (CHF 6,6 millions). Des recettes de CHF 32,8 millions viennent contrebalancer les diverses charges (subventions fédérales, des autres cantons, écolages, taxes etc.).

Écoles de formation générale Les lycées, avec leurs filières de maturité gymnasiale et de culture générale sont les principaux acteurs de la fonction « Ecoles de formation générale ». Les CHF 39,6 millions inscrits au budget 2019 reflètent la balance entre un montant de CHF 42,6 millions de charges (essentiellement des charges de personnel CHF 37,4 millions et des charges de biens et services CHF 3,1 millions) et une somme de CHF 3 millions de recettes (dédommagements autres cantons, subventions fédérales, écolages et autres remboursements).

Formation professionnelle supérieure La formation professionnelle supérieure affiche des chiffres en négatifs, parce que les postes pointant sur cette fonction sont dans une plus large mesure composés de recettes (CHF 3,7 millions d'écolages et CHF 4,5 millions de dédommagement des autres cantons, subventions diverses et écolages).

Hautes écoles Les subventions versées occupent une place prépondérante de la fonction « hautes écoles » (CHF 127,4 millions au budget 2019, répartis à raison de CHF 102 millions pour les hautes écoles et l'université du canton, CHF 19,8 pour les hautes écoles et universités hors canton et CHF 5,6 millions pour les bourses d'études). Des recettes de CHF 4,4 millions en 2019 intègrent également ce paramètre.

Recherche Le montant de CHF 6'250 alloué fonctionnellement à la recherche découle d'une charge d'amortissement.

Autres systèmes éducatifs Le sous-domaine « autres systèmes éducatifs » englobe des formations dispensées par le CEFNA, le SAGR (site Evologia), le CIFOM, le CPMB et les lycées. Une partie du budget du SFPO y émerge aussi.

5.2.4 Culture, sport et loisirs, église

Charges nettes culture, sport et loisirs, église (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Héritage culturel	--	5'120'418	5'006'617	5'043'582	5'090'813	5'130'220	-2.2%	--
Culture, autres	--	4'705'925	4'684'440	4'656'372	4'658'208	4'660'092	-0.5%	--
Médias	--	474'000	451'000	451'000	451'000	451'000	-4.9%	--
Sport et loisirs	--	1'582'614	1'411'806	1'386'845	1'377'789	1'396'297	-10.8%	--
Églises et affaires religieuses	--	1'560'000	1'560'000	1'560'000	1'560'000	1'560'000	+0.0%	--
R&D culture, sport et loisirs, église	--	0	0	0	0	0	--	--
Total	13'303'556	13'442'958	13'113'863	13'097'799	13'137'810	13'197'609	-2.4%	-0.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+139'402	-329'096	-16'064	+40'011	+59'799		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.0%	-2.4%	-0.1%	+0.3%	+0.5%		

Ce domaine fonctionnel présente des charges nettes stables.

La diminution constatée dans le sous-domaine « Sport et loisirs » provient de la baisse des charges des biens, services et autres charges d'exploitation du service des sports.

5.2.5 Santé

Charges nettes santé (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Hôpitaux, homes médicalisés	--	306'455'000	313'587'500	308'297'100	303'819'200	304'187'800	+2.3%	--
Soins ambulatoires	--	40'836'300	42'003'400	44'782'700	46'629'550	48'080'400	+2.9%	--
Prévention	--	15'140'546	15'015'802	14'429'245	14'449'415	14'485'216	-0.8%	--
R&D santé	--	0	0	0	0	0	--	--
Santé publique non mentionné ailleurs	--	7'737'881	8'494'276	8'834'169	10'431'269	10'710'922	+9.8%	--
Total	383'947'727	370'169'727	379'100'978	376'343'214	375'329'434	377'464'338	+2.4%	-0.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-13'778'000	+8'931'251	-2'757'764	-1'013'780	+2'134'904		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-3.6%	+2.4%	-0.7%	-0.3%	+0.6%		

Hôpitaux, homes médicalisés Entre les budgets 2018 et 2019, les prestations d'intérêt général versées par le canton à HNE diminuent de CHF 3,6 millions. Cependant, le versement des subventions pour prestations hospitalières (cantonales et hors canton) augmente de CHF 5,5 millions. La part aux soins liée aux EMS présente une hausse de CHF 4,2 millions de 2018 à 2019. En ce qui concerne les années du PFT, la diminution progressive est le fruit d'une diminution progressive du versement à HNE des prestations d'intérêt général et des prestations hospitalières à destination des institutions psychiatriques.

Soins ambulatoires La participation cantonale toujours plus grande au maintien à domicile et aux soins y relatifs est responsable de la progression annuelle régulière perceptible dans le sous-domaine « soins ambulatoires ».

Prévention Les charges en matière de prévention restent globalement stables. Elles interviennent dans le cadre de la lutte contre l'addiction à l'alcool et les drogues (SCSP, SAHA), contre les maladies (SCSP, SAHA). Les activités en lien avec le contrôle des denrées alimentaires, menées par le SCAV font également partie de ce domaine.

Santé publique non mentionné ailleurs Cette rubrique comprend les subventions versées pour les urgences et soins palliatifs, ainsi qu'une partie des charges administratives du SCSP.

5.2.6 Prévoyance sociale

Charges nettes prévoyance sociale (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Maladie et accident	--	40'958'400	37'695'068	38'363'568	41'553'868	43'430'401	-8.0%	--
Invalidité	--	85'939'345	89'504'412	89'197'776	89'402'096	89'758'180	+4.1%	--
Vieillesse et survivants	--	48'565'533	49'539'100	51'095'900	51'728'300	52'621'900	+2.0%	--
Famille et jeunesse	--	56'492'729	58'374'692	56'985'040	56'607'856	57'093'019	+3.3%	--
Chômage	--	-4'137'626	-6'222'264	-6'586'542	-6'670'073	-6'691'729	+50.4%	--
Construction de logements sociaux	--	1'094'000	750'000	630'000	445'000	355'000	-31.4%	--
Aide sociale et domaine de l'asile	--	112'299'802	115'752'667	117'713'708	120'649'218	123'601'214	+3.1%	--
R&D prévoyance sociale	--	0	0	0	0	0	--	--
Prévoyance sociale non mentionné ailleurs	--	0	0	0	0	0	--	--
Total	335'844'065	341'212'183	345'393'675	347'399'450	353'716'265	360'167'985	+1.2%	+1.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+5'368'118	+4'181'492	+2'005'775	+6'316'815	+6'451'720		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.6%	+1.2%	+0.6%	+1.8%	+1.8%		

Ce domaine fonctionnel, de par la nature de ses charges, présente une augmentation constante entre 2017 et 2022.

- Maladie et accident* Ce sous-domaine présente une diminution entre 2018 et 2019, puis augmente régulièrement les années suivantes principalement dans le secteur des subsides LAMal, inclus dans la facture sociale.
- Invalidité* Ce sous-domaine augmente entre 2018 et 2019, plus spécifiquement les subventions en faveur des institutions spécialisées, puis se stabilisent par la suite.
- Chômage* L'augmentation des recettes nettes du secteur « Chômage » entre 2018 et 2019 s'explique par une diminution des subventions versées par le service de l'emploi.
- Aide sociale et domaine de l'asile* La progression des charges liées au contentieux LAMal est la principale cause de la croissance du sous-domaine « Aide sociale et domaine de l'asile ».

5.2.7 Trafic et télécommunications

Charges nettes trafic et télécommunications (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Circulation routière	--	35'732'881	35'878'929	36'522'791	37'422'759	38'105'656	+0.4%	--
Transports publics	--	44'143'717	44'995'614	44'913'089	44'653'326	44'738'717	+1.9%	--
Trafic, autres	--	0	0	0	0	0	--	--
Télécommunications	--	0	0	0	0	0	--	--
R&D trafic et télécommunications	--	0	0	0	0	0	--	--
Total	75'254'233	79'876'598	80'874'543	81'435'880	82'076'085	82'844'373	+1.2%	+1.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+4'622'365	+997'945	+561'337	+640'205	+768'288		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+6.1%	+1.2%	+0.7%	+0.8%	+0.9%		

Le domaine Trafic et télécommunications regroupe principalement les charges et les revenus en matière de transports publics (subsides versés par le service des transports (SCTR), participation de l'État au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire) ainsi que les charges et revenus du service des ponts et chaussées (SPCH) dédiés à l'entretien du réseau routier. Les coûts en matière de télécommunications ne concernent pas vraiment les cantons mais davantage la Confédération.

Les charges nettes du domaine augmentent de CHF 1 million entre le budget 2018 et le budget 2019 et de CHF 5,6 millions par rapport aux comptes 2017. Cette augmentation provient de la dissolution de la réserve pour matériel roulant effectuée au SCTR en 2017 (revenu ponctuel de CHF 4,3 millions).

Les subsides nets (déduction faite des parts communales) versés par le SCTR aux entreprises de transport sont stables avec une augmentation de CHF 0,2 million entre le budget 2018 et le budget 2019 (subsides nets 2018 = CHF 41,2 millions et subsides nets 2019 = CHF 41,4 millions).

Au niveau des coûts de fonctionnement du service des ponts et chaussées, tant les charges de personnel que les charges en biens et services présentent une diminution entre le budget 2018 et le budget 2019.

L'évolution à moyen terme pour ce domaine est relativement stable avec une progression annuelle moyenne 2017-22 corrigée à 0,8% en tenant compte de la dissolution de réserve évoquée ci-dessus.

5.2.8 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Charges nettes protection environ. et aménagement territoire (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Approvisionnement en eau	--	63'000	26'000	16'000	16'000	16'000	-58.7%	--
Traitement des eaux usées	--	-493'000	-3'516'000	-736'000	3'825'127	-1'736'000	+613.2%	--
Gestion des déchets	--	-207'200	-191'000	-196'000	-206'000	-206'000	-7.8%	--
Aménagements	--	-781'381	-1'476'500	-1'502'500	-1'538'500	-1'538'500	+89.0%	--
Protection des espèces et du paysage	--	5'438'285	5'310'736	5'227'177	5'154'525	5'227'171	-2.3%	--
Lutte contre la pollution de l'environnement	--	6'059'843	8'402'483	8'346'399	3'747'159	9'295'435	+38.7%	--
Protection de l'environnement, autres	--	-131'000	-194'192	-194'252	-204'312	-204'360	+48.2%	--
R&D protection de l'environnement	--	0	0	0	0	0	--	--
Aménagement du territoire	--	1'780'534	2'746'217	2'289'070	1'862'837	1'919'237	+54.2%	--
Total	3'978'079	11'729'081	11'107'744	13'249'894	12'656'836	12'772'983	-5.3%	+26.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+7'751'002	-621'337	+2'142'150	-593'058	+116'147		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+194.8%	-5.3%	+19.3%	-4.5%	+0.9%		

Ce domaine concerne principalement des charges et des revenus comptabilisés au département du développement territorial et de l'environnement (SCAT, SENE, SFFN). Les charges nettes diminuent entre le budget 2018 et le budget 2019 et progressent de manière modérée à l'horizon 2022.

Les coûts particulièrement peu élevés pour les comptes 2017 en regard des autres années proviennent des mouvements ponctuels liés aux financements spéciaux et plus particulièrement au prélèvement de CHF 4,8 millions au fonds des eaux afin de réguler les flux comptables liés à la provision concernant les sites pollués entre le service de l'énergie et de l'environnement et le fonds. En ne tenant pas compte de ce revenu, les charges nettes 2017 du domaine de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire sont déjà plus conformes aux montants constatés sur la période 2018-22.

5.2.9 Économie publique

Charges nettes économie publique (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Agriculture	--	7'562'633	9'636'151	9'684'297	9'814'568	9'862'490	+27.4%	--
Sylviculture	--	230'100	166'400	233'200	231'200	224'200	-27.7%	--
Chasse et pêche	--	-168'300	-195'300	-206'300	-204'300	-204'300	+16.0%	--
Tourisme	--	1'905'361	1'977'361	1'992'688	1'992'688	1'992'688	+3.8%	--
Industrie, artisanat et commerce	--	26'819'488	29'329'820	28'705'725	28'744'519	28'872'488	+9.4%	--
Banques et assurances	--	0	0	0	0	0	--	--
Combustibles et énergie	--	152'500	119'400	84'400	84'400	84'400	-21.7%	--
R&D activités économiques	--	0	0	0	0	0	--	--
Autres exploitations artisanales	--	0	0	0	0	0	--	--
Total	20'135'906	36'501'782	41'033'832	40'494'010	40'663'075	40'831'966	+12.4%	+15.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+16'365'876	+4'532'050	-539'822	+169'065	+168'891		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+81.3%	+12.4%	-1.3%	+0.4%	+0.4%		

Les charges nettes de ce domaine présentent une augmentation entre 2018 et 2019, puis diminuent légèrement.

L'augmentation constatée dans l'agriculture provient d'une reclassification de charges salariales réparties auparavant sous d'autres codes fonctionnels.

Dans le sous-domaine de l'industrie, l'artisanat et le commerce, les subventions du service de l'économie présentent une augmentation de CHF 2,2 millions entre 2018 et 2019, imputable à un transfert de charges précédemment supportée par le secrétariat général du DEF et imputée au domaine de la formation (bâtiment Microcity).

5.2.10 Finances et impôts

Charges nettes finances et impôts (CHF)	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019	PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022	Δ en % 2018-19	Δ Ø en % 2017-22
Impôts	--	-1'165'742'300	-1'201'416'700	-1'215'383'300	-1'224'902'100	-1'230'962'800	+3.1%	--
Conventions fiscales	--	0	0	0	0	0	--	--
Péréquation financière et compens. charges	--	-150'936'000	-172'872'000	-172'872'000	-172'872'000	-172'872'000	+14.5%	--
Parts aux recettes de la Confédération	--	-42'108'000	-35'418'500	-29'037'000	-29'453'000	-29'453'000	-15.9%	--
Parts aux recettes, autres	--	-22'197'777	-19'538'859	-19'474'459	-18'689'401	-18'682'401	-12.0%	--
Administration de la fortune et de la dette	--	-3'014'812	-4'011'350	-2'896'150	-4'560'650	-1'555'250	+33.1%	--
Redistributions	--	-240'000	-240'000	-240'000	-240'000	-240'000	+0.0%	--
Postes non ventilables	--	0	0	0	0	0	--	--
Total	-1'368'919'617	-1'384'238'889	-1'433'497'409	-1'439'902'909	-1'450'717'151	-1'453'765'451	+3.6%	+1.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-15'319'272	-49'258'520	-6'405'500	-10'814'242	-3'048'300		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.1%	+3.6%	+0.4%	+0.8%	+0.2%		

Impôts Contrairement au tableau des revenus fiscaux présenté au chapitre 2.2.7, la rubrique fonctionnelle « impôts » englobe le revenu provenant de la part à l'IFD (CHF 81 millions au budget 2019), des recettes de moindre importance comme l'impôt sur maison de jeu ou les redevances perçues par la police du commerce. L'augmentation de CHF 35,7 millions entre les budgets 2018 et 2019 est principalement la conséquence d'une embellie dans les prévisions fiscales (CHF 28,7 millions de recettes supplémentaires projetées). Pour rappel, les réformes sur la fiscalité des personnes morales et physiques sensée intervenir dès 2020, ne sont pas considérées dans les années du PFT.

Péréquation financière et compens. Charges Une augmentation de CHF 22 millions des revenus à percevoir en 2019 au titre de la péréquation financière fédérale, par rapport au budget précédent est attendue.

Parts aux recettes de la Confédération Il s'agit des parts à l'impôt anticipé (CHF 13,4 millions en 2019), au bénéfice de la BNS (CHF 21,3 millions en 2019) et à la taxe d'exemption (CHF 0,7 millions en 2019). La part au bénéfice de la BNS correspond à l'équivalent de deux versements ordinaires en 2018, de 1,5 versement ordinaire en 2019, puis à un versement ordinaire dès 2020 (CHF 28,4 millions en 2018, CHF 21,3 millions en 2019, CHF 14,5 millions de 2020 à 2022).

Parts aux recettes autres Ce sous domaine comprend les parts versées au canton qui proviennent de la RPLP (redevance sur le trafic poids lourds), de l'impôt sur les huiles minérales et dans une moindre mesure de la loterie romande. Au budget 2018, cette fonction intégrait un revenu unique de CHF 2,5 millions qui concerne la restitution par Prévoyance.ne de montants liés à la liquidation d'une caisse de pensions.

Administration de la fortune et de la dette Le prélèvement au fonds d'aide aux communes moins important au budget 2019 explique la variation des recettes à la baisse par rapport au budget 2018. A noter que du point de vue de la présentation fonctionnelle, cette opération n'est pas neutre, puisque les emplois du fonds sont colloqués dans le sous-domaine « impôts » susmentionnée. Les informations relatives à l'endettement sont décrites au chapitre 4.2.

Redistributions Ces recettes proviennent de la redistribution de la taxe sur le CO2.

Conclusion

Après un budget 2018 compliqué, finalement voté par le Grand Conseil le 20 février dernier, le Conseil d'État a dû rapidement s'atteler à la préparation du budget 2019 et du plan financier et des tâches 2020-22. Le programme de législature 2018-2021 présenté par le Conseil d'État le 1^{er} décembre 2017, ainsi que les programmes d'assainissement présentés au cours de la législature précédente, ont servi de base aux travaux menés pour concrétiser les objectifs annoncés, à savoir pour 2019 un retour dans les limites prévues par les mécanismes de maîtrise des finances..

Le budget 2019 concrétise cette volonté d'assainissement et propose un premier pas vers l'équilibre visé pour 2020. Il intègre les nombreuses mesures d'amélioration précédemment annoncées et sollicite par conséquent encore des efforts importants de l'ensemble des partenaires et des entités subventionnées.

Les signes de reprise de l'économie permettent d'envisager une croissance régulière des recettes fiscales. Pour autant, cette évolution, si elle est réaliste ne pourra se concrétiser qu'avec une légère croissance de la population et un maintien de la dynamique conjoncturelle actuelle.

En outre, le canton de Neuchâtel devra ces prochaines années mettre en œuvre les réformes fiscales aujourd'hui en phase de consultation et faire face à l'évolution des recettes découlant de la péréquation financière fédérale actuellement en révision.

Le Conseil d'État entend limiter l'impact de ces variations sur le résultat de l'État et sur la capacité à investir pour renouveler et moderniser les infrastructures de notre canton. L'adaptation du dispositif de maîtrise des finances proposée à votre autorité (rapport 18.033), dans son chapitre relatif au lissage de revenus, devrait permettre de limiter l'impact des fortes fluctuations conjoncturelles des parts à l'IFD et aux revenus des personnes morales. Par conséquent ce nouveau mécanisme permettra un meilleur pilotage à moyen et long termes des finances cantonales.

Le Conseil d'État est satisfait de présenter un budget qui est conforme aux objectifs annoncés il y a un an et respecte les limites du frein à l'endettement, malgré le fait qu'il ne tienne compte ni de la contribution des communes d'une vingtaine de millions, ni de l'augmentation de la participation cantonale au produit de l'IFD, également d'une vingtaine de millions, toutes deux prévues dans la plan financier présenté il y a un an. Il présente à la fois un déficit réduit du compte de résultats et une enveloppe plus importante des investissements, tout en concrétisant les axes définis dans le programme de législature.

Avec une croissance des charges inférieure à celle des revenus, le budget 2019 traduit l'attention permanente du Conseil d'État pour la maîtrise des charges et de leur évolution. Il démontre également la nécessité et la capacité d'assurer le financement de l'essentiel des réformes fiscales à venir pour ne pas détériorer les résultats futurs et voir les déficits structurels réapparaître.

Convaincu de la nécessité de poursuivre les réformes afin de relever les défis essentiels à l'avenir du canton, le Conseil d'État vous remercie d'approuver le budget 2019.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 26 septembre 2018

Au nom du Conseil d'État :
Le président,

La Chancelière,

L. KURTH

S. DESPLAND

Annexes

- 1 Principes de présentation des données selon le MCH2 et la législation financière
- 2 Projets gérés par crédit d'engagement par département et service
 - Crédits d'engagement en cours
 - Crédits d'engagement à solliciter (B2018-B2019)
 - Futurs projets d'investissement (PFT 2020-22)

Annexe 1

Principes de présentation des données selon le MCH2 et la législation financière

Généralités Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il a été développé à partir de MCH1 par le Groupe d'étude pour les finances cantonales (FkF) à la demande de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances. En s'appuyant sur les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et en coordination avec le nouveau modèle comptable de la Confédération, le FkF a développé plusieurs recommandations constitutives de ce nouveau modèle comptable. Ces dernières ont été adoptées en janvier 2008 par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances (CDF). Les cantons ont bénéficié d'une période de 10 ans pour mettre en œuvre ces recommandations.

Les éléments principaux du MCH2 sont le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe aux comptes.

Les changements qui sont détaillés ci-dessous se limitent au compte de résultats et au compte des investissements. Ces deux états financiers font partie intégrante des prévisions financières, objet du présent rapport sur le budget 2019 et le PFT 2020-22. Les autres états financiers susmentionnés se rapportent essentiellement à des informations qui seront abordées dans le rapport de gestion financière (anciennement rapport des comptes).

Compte de résultats Le compte de résultats correspond à ce que nous appelions jusqu'ici le compte de fonctionnement. Il présente la situation en matière de charges et de revenus annuels. Plusieurs modifications interviennent au niveau du compte de résultats :

La présentation globale des informations relatives au compte de résultats se décline dorénavant sur trois niveaux : le résultat d'exploitation, le résultat opérationnel et le résultat total. Le résultat d'exploitation présente la différence entre les charges d'exploitation et les revenus d'exploitation. Le résultat opérationnel prend encore en compte les charges financières et les revenus financiers. Enfin le résultat total incorpore encore au précédent niveau les charges extraordinaires et les revenus extraordinaires.

Conformément aux principes du MCH2, les tableaux récapitulatifs présentés pour l'ensemble de l'État ne prennent plus en compte les imputations internes (qui s'annulent et n'ont pas d'incidences sur le résultat). Celles-ci sont toutefois considérées pour la présentation des informations par département et par centre de profit.

Les amortissements du patrimoine administratif (groupe 33 MCH2) correspondent au sous-groupe 331 MCH1. Les amortissements sur subventions d'investissements sont dorénavant présentées sous le groupe 36 MCH2 « charges de transfert ». Les biens sont dorénavant amortis dès leur mise en exploitation (auparavant une année après la première dépense).

Les charges financières (groupe 34 MCH2) regroupent les intérêts passifs (groupe 32 MCH1) de même que les amortissements du patrimoine financier (sous-groupe 330 MCH1) et les réévaluations liées à ce dernier (nouveau).

Les pertes sur débiteurs (sous-groupe 318 MCH2) incluent les non-valeurs fiscales et autres pertes sur débiteurs comptabilisées précédemment en tant qu'amortissement du patrimoine financier (sous-groupe 330 MCH1).

Les attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux (groupes 35 et 45 MCH2) correspondent aux groupes 38 et 48 MCH1.

Les charges et revenus de transfert (groupes 36 et 46 MCH2) regroupent les parts et contributions sans affectation (groupes 34 et 44 MCH1), les dédommagements aux/de collectivités publiques (groupes 35 et 45 MCH1), les subventions accordées/acquises (groupes 36 et 46 MCH1) ainsi que les amortissements des subventions à l'investissement (une partie du groupe 33 MCH1).

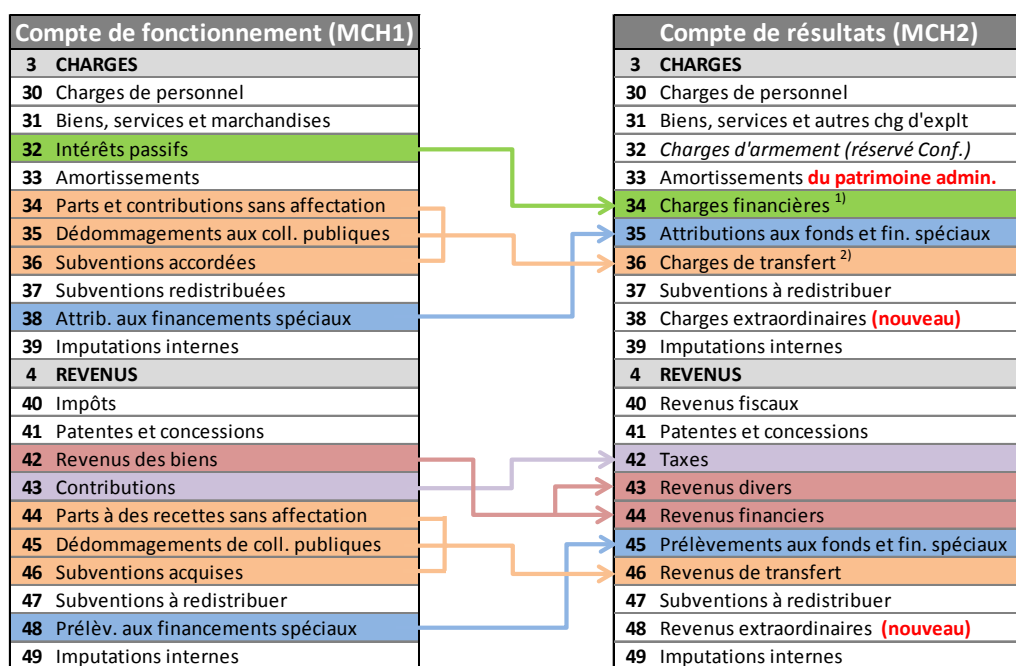
Les taxes (groupe 42 MCH2) correspondent pour l'essentiel aux contributions (groupe 43 MCH1).

Les revenus divers (groupe 43 MCH2) et revenus financiers (groupe 44 MCH2) correspondent à la répartition des revenus des biens (groupe 42 MCH1).

Les attributions et prélèvements aux provisions étaient avec le MCH1 incluses dans les groupes 38 et 48. Désormais elles figurent directement dans les groupes de charges et de revenus qui en découlent. Le prélèvement à une provision va ainsi diminuer directement la charge concernée.

Les charges et revenus extraordinaires (groupes 38 et 48 MCH2) n'existaient pas avec le MCH1. Ces natures sont désormais principalement utilisés pour les mouvements au bilan avec les préfinancements, réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (GEM, pas encore opérationnel), réévaluations liées au retraitement de patrimoine financier et administratif, ainsi qu'attribution/prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

Le schéma ci-dessous récapitule les principaux changements en regard des natures comptables MCH1 et MCH2.



¹⁾ y compris amortissements du patrimoine financier

²⁾ y compris amortissements des subventions à l'investissement

Compte des investissements Les investissements sont des dépenses qui créent des actifs avec une durée d'utilité de plusieurs années. Le compte des investissements récapitule les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement.

Les investissements du patrimoine administratif requièrent toujours un crédit d'engagement. A noter aussi que les crédits d'engagement peuvent dorénavant englober, outre des dépenses et recettes d'investissement, des charges et des revenus comptabilisés au compte de résultats. Un crédit d'engagement peut également concerner uniquement des flux ayant un impact sur le compte de résultats.

Les prestations internes qu'une collectivité apporte lors d'études principales ou de travaux en lien avec des biens d'investissement doivent être activées (art. 43 al. 8 RLFineC). C'est notamment le cas des charges de personnel à partir d'un certain seuil de matérialité (valeur indicative de 1 EPT par an et par projet).

L'article 43 RLFineC détermine dorénavant un seuil d'activation unitaire de CHF 10'000. La réduction du seuil par rapport à l'ancienne législation (CHF 100'000) aboutit au transfert de certaines charges du compte de résultats dans le compte des investissements.

Annexe 2a
Crédits d'engagement
en cours

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Nature dép. ¹⁾	Crédit d'enga- gement ²⁾	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Budget 2019			PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
					Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes	
Total					79'054'791	-22'005'600	57'049'191	64'917'097	-25'161'115	39'755'982	25'773'725	22'570'425	7'998'318
Département des finances et de la santé (DFS)					29'689'968	-2'143'300	27'546'668	18'730'382	-2'361'000	16'369'382	11'161'600	8'042'000	4'865'000
Office de l'organisation (OORG)					4'054'000	-2'077'000	1'977'000	3'342'000	-1'671'000	1'671'000	0	0	0
Modernisation et réforme Etat	23.02.2010	[I]	16'000'000	13'474'064	2'077'000	0	2'077'000	1'671'000	0	1'671'000	0	0	0
Programme des réformes de l'Etat ³⁾	--	[R]	--	--	1'977'000	-2'077'000	-100'000	1'671'000	-1'671'000	0	0	0	0
Service de la santé publique (SCSP)					1'000'000	0	1'000'000	1'000'000	-360'000	640'000	-1'210'000	0	0
Constitution et certification e-health	26.09.2017	[I]	3'000'000	44'559	1'000'000	0	1'000'000	1'000'000	0	1'000'000	-850'000	0	0
		[R]			0	0	0	0	-360'000	-360'000	-360'000	0	0
Service des bâtiments (SBAT)					16'239'468	-66'300	16'173'168	6'578'382	-30'000	6'548'382	2'820'000	3'400'000	4'865'000
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	04.07.2018	[I]	130'000	0	0	0	0	60'000	-30'000	30'000	0	0	0
Assain. toiture Pavillon Borel - Perreux	09.05.2018	[I]	430'000	0	370'000	0	370'000	0	0	0	0	0	0
Cité des Etudiants - sécurité	23.08.2017	[I]	700'000	0	700'000	-66'300	633'700	0	0	0	0	0	0
Microcity - étanchéité dalles parking	23.08.2017	[I]	572'000	280'000	250'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0
CIFOM-rempl. Groupe chaleur par CAD	06.06.2017	[I]	350'000	0	350'000	0	350'000	0	0	0	0	0	0
Extension du CIFOM-EPCY	06.07.2016	[I]	2'490'000	788	500'000	0	500'000	1'902'000	0	1'902'000	0	100'000	1'438'000
Assainissement Lycée Jean-Piaget	05.07.2016	[I]	460'000	299'849	150'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0
Unimail-assainissement façades-3e étape	25.05.2016	[I]	4'500'000	23'114	1'200'000	0	1'200'000	800'000	0	800'000	1'200'000	1'300'000	1'127'000
Sécurisation de l'outil de prod. info.	23.02.2016	[I]	15'500'000	3'254'245	4'075'068	0	4'075'068	200'000	0	200'000	500'000	2'000'000	2'300'000
SBAT - Chaudières	01.09.2015	[I]	1'510'000	199'907	110'000	0	110'000	280'000	0	280'000	420'000	0	0
CPLN NE / assaini. énergétique	29.04.2014	[I]	34'100'000	24'708'354	7'000'000	0	7'000'000	3'056'382	0	3'056'382	700'000	0	0
Lycée DDR assain. façades étude	25.08.2010	[I]	400'000	25'617	374'400	0	374'400	280'000	0	280'000	0	0	0
Rénovation des prisons (EPPB et EDPB)	18.03.2008	[I]	37'168'670	36'692'860	1'160'000	0	1'160'000	0	0	0	0	0	0
Service informatique entité neuch. (SIEN)					8'396'500	0	8'396'500	7'810'000	-300'000	7'510'000	9'551'600	4'642'000	0
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	23.02.2016	[I]	9'600'000	746'327	3'856'500	0	3'856'500	2'629'000	0	2'629'000	2'741'600	92'000	0
		[R]			0	0	0	0	-300'000	-300'000	-300'000	0	0
Renouvellement des infrastructures info	23.02.2016	[I]	24'940'000	3'198'113	3'740'000	0	3'740'000	4'381'000	0	4'381'000	6'780'000	4'550'000	0
SIEN - Dévelop. info.cantonale 2004-2009	02.06.2004	[I]	9'700'000	7'761'392	800'000	0	800'000	800'000	0	800'000	330'000	0	0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Nature dép. ¹⁾	Crédit d'enga- gement ²⁾	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Budget 2019			PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
					Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes	
Département de la justice, sécurité et culture (DJSC)					4'360'000	0	4'360'000	4'644'000	0	4'644'000	1'120'000	530'000	542'293
Police neuchâteloise (PONE)					930'000	0	930'000	1'090'000	0	1'090'000	520'000	0	0
Blackout Polycom et BAP	11.08.2017	[1]	282'000	108'288	100'000	0	100'000	50'000	0	50'000	0	0	0
Modernisation système d'information - MACS	06.06.2017	[1]	150'000	0	150'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0
Évolution du système Polycom	15.12.2016	[1]	2'080'000	63'518	500'000	0	500'000	1'000'000	0	1'000'000	500'000	0	0
Renouvellement appareils radars	05.10.2016	[1]	680'000	574'298	120'000	0	120'000	0	0	0	0	0	0
Matériel domotique	21.09.2016	[1]	230'000	105'526	60'000	0	60'000	40'000	0	40'000	20'000	0	0
Service sécurité civile et militaire (SSCM)					2'930'000	0	2'930'000	3'054'000	0	3'054'000	0	0	0
Achat de véhicules	07.11.2017	[1]	5'984'000	0	2'930'000	0	2'930'000	3'054'000	0	3'054'000	0	0	0
Service de la culture (SCNE)					500'000	0	500'000	500'000	0	500'000	600'000	530'000	542'293
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	26.05.2015	[1]	2'095'000	0	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	300'000	300'000	300'000
Création moyens nécessaires LArch	22.02.2011	[1]	1'450'000	330'295	200'000	0	200'000	200'000	0	200'000	300'000	230'000	242'293
Département de l'éducation et de la famille (DEF)					658'450	0	658'450	253'215	0	253'215	0	0	0
Secrétariat général (SDEF)					371'450	0	371'450	116'215	0	116'215	0	0	0
Agrand. collège Safrières 1 Corcelles	15.08.2016	[1]	567'249	378'000	189'250	0	189'250	0	0	0	0	0	0
Collège Geneveys-sur-Coffrane	05.07.2016	[1]	390'700	116'000	130'000	0	130'000	116'215	0	116'215	0	0	0
Transf. collège Gentiane (Fantaisie 2)	--	[1]	500'000	93'602	52'200	0	52'200	0	0	0	0	0	0
Conservatoire de musique (CMNE)					137'000	0	137'000	137'000	0	137'000	0	0	0
Cons.,renouv. du parc pianist. 2016-2019	21.03.2016	[1]	548'000	280'000	137'000	0	137'000	137'000	0	137'000	0	0	0
CEFNA					150'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0
ERP CEFNA	02.05.2018	[1]	150'000	0	150'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0
Département dév. territorial et de l'environnement (DDTE)					38'326'873	-19'628'535	18'698'338	34'739'500	-19'291'000	15'448'500	9'314'900	11'278'700	3'926'300
Service de l'aménag. du territoire (SCAT)					64'873	0	64'873	0	0	0	0	0	0
Aménagement "Sentier du Lac"	18.11.1996	[1]	650'000	646'420	64'873	0	64'873	0	0	0	0	0	0
Service des transports (SCTR)					0	-349'500	-349'500	1'500'000	-880'300	619'700	-740'900	-695'500	-681'500
Augment.capital pour fusion TRN et TN	26.06.2012	[1]	3'000'000	1'500'000	0	0	0	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt BLS7, 1993	29.06.1993	[1]	--	3'582	0	-3'600	-3'600	0	0	0	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt BN15, 1993	29.06.1993	[1]	--	1'065'554	0	-164'400	-164'400	0	0	0	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt BNX, 1993	29.06.1993	[1]	--	454'758	0	-54'000	-54'000	0	0	0	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt CJ7, 1993	29.06.1993	[1]	--	419'640	0	-24'200	-24'200	0	0	0	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt BNVII,1988	26.01.1988	[1]	--	131'192	0	-56'200	-56'200	0	0	0	0	0	0
Amélior.techn.entr.transp.prêt CJ4,1988	26.01.1988	[1]	--	117'667	0	-36'100	-36'100	0	0	0	0	0	0
Rénovation flotte LNM prêts 1999	10.11.1999	[1]	--	-131'268	0	-11'000	-11'000	0	0	0	0	0	0
Prêts transports	--	[1]	--	0	0	0	0	0	-880'300	-880'300	-740'900	-695'500	-681'500
Service des ponts et chaussées (SPCH)					22'056'500	-7'095'535	14'960'965	20'536'500	-8'125'700	12'410'800	8'950'800	11'099'200	3'672'800
Dévelop. plateforme données routières	02.07.2018	[1]	95'000	0	200'000	0	200'000	35'000	0	35'000	0	0	0
Entretien constructif 2018-21	30.05.2018	[1]	21'740'000	0	5'338'000	0	5'338'000	6'310'000	-745'000	5'565'000	4'073'000	5'060'000	0
Assainissements EM 2018 - 2019	02.05.2018	[1]	600'000	0	0	0	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Corrections routières 2018 - 2019	02.05.2018	[1]	600'000	0	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	07.02.2018	[1]	450'000	0	0	0	0	22'000	-13'200	8'800	8'800	9'200	8'800
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	26.09.2017	[1]	5'000'000	0	1'000'000	0	1'000'000	1'000'000	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
H10 Evitement de Peseux, études	13.09.2017	[1]	450'000	0	112'500	-67'500	45'000	112'500	-67'500	45'000	45'000	0	0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Nature dép. ¹⁾	Crédit d'enga- gement ²⁾	Situation au 31.12.2017	Budget 2018			Budget 2019			PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	14.06.2017	[1]	177'000	0	0	0	0	177'000	0	177'000	0	0	0
Aménagements de cours d'eau 2018 - 2019	06.06.2017	[1]	600'000	0	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
RPT 07b ouvrages prot.crués 2016-2019	30.08.2016	[1]	3'820'000	437'957	740'000	-388'335	351'665	2'010'000	-1'206'500	803'500	0	0	0
Etudes détail liaison H18-H20	17.08.2016	[1]	6'900'000	295'122	2'350'000	-1'410'000	940'000	2'150'000	-1'290'000	860'000	340'000	0	0
RPT04 revitalisation des eaux 2016 - 2019	07.07.2016	[1]	1'560'000	122'596	500'000	-317'500	182'500	730'000	-462'500	267'500	0	0	0
Assainissement bruit routes principales	03.11.2015	[1]	6'000'000	1'130'902	1'625'000	-975'000	650'000	0	0	0	0	0	0
RPT06 (bruit) - 3ème conv. programme	03.11.2015	[1]	4'500'000	1'757'426	2'026'000	-442'000	1'584'000	0	0	0	0	0	0
12ème étape corr./aménag. routes cant.	17.06.2015	[1]	39'550'000	6'347'522	3'500'000	-550'000	2'950'000	3'990'000	-1'840'000	2'150'000	3'320'000	4'960'000	2'620'000
Entretien constructif 2014-15	30.04.2014	[1]	16'800'000	16'375'575	400'000	0	400'000	0	0	0	0	0	0
Elaboration dossier route H20	04.12.2007	[1]	15'170'000	11'779'751	1'000'000	-600'000	400'000	800'000	-480'000	320'000	80'000	0	0
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	--	[1]	400'300'000	398'084'251	90'000	-79'200	10'800	350'000	-305'000	45'000	20'000	10'000	5'000
Construction du tunnel de Serrières	--	[1]	29'200'000	27'417'514	2'575'000	-2'266'000	309'000	1'950'000	-1'716'000	234'000	64'000	60'000	39'000
Service énergie et environnement (SENE)					27'000	-10'000	17'000	15'000	-10'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Appareil de mesure poussières chauffage	06.06.2017	[1]	16'000	0	12'000	0	12'000	0	0	0	0	0	0
3e prog. assainis. inst. chauff.	26.03.1996	[1]	1'300'000	1'211'501	15'000	-10'000	5'000	15'000	-10'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Fonds des eaux					8'598'500	-8'598'500	0	7'794'000	-7'794'000	0	0	0	0
Epuration des eaux et adduction	--	[1]	0	0	8'598'500	-8'598'500	0	7'794'000	-7'794'000	0	0	0	0
Service faune, forêts et nature (SFFN)					970'000	-415'000	555'000	680'000	-389'000	291'000	130'000	120'000	80'000
Mesures d'aménagement Creux du Van	20.06.2018	[1]	250'000	0	60'000	-30'000	30'000	60'000	-30'000	30'000	30'000	25'000	20'000
Mesures urgentes infrastruct. écologique	20.06.2018	[1]	480'000	0	540'000	-221'000	319'000	300'000	-195'000	105'000	0	0	0
Réseaux écologiques cantonaux	03.07.2017	[1]	425'000	21'095	50'000	-20'000	30'000	50'000	-20'000	30'000	30'000	60'000	60'000
Aménagement des marais - Vallée Brévine	07.07.2016	[1]	400'000	34'800	100'000	-65'000	35'000	100'000	-65'000	35'000	35'000	0	0
Revitalisation des rives et berges	29.06.2016	[1]	370'000	100'013	120'000	-14'000	106'000	70'000	-14'000	56'000	0	0	0
Aménagement des marais - Bois des Lattes	14.08.2015	[1]	650'000	83'563	100'000	-65'000	35'000	100'000	-65'000	35'000	35'000	35'000	0
Service de l'agriculture (SAGR)					6'450'000	-3'160'000	3'290'000	4'214'000	-2'092'000	2'122'000	970'000	750'000	850'000
Subvention plans de gestion intégrée	05.12.2016	[1]	100'000	8'809	30'000	0	30'000	30'000	0	30'000	30'000	0	0
Subventions constructions rurales 2015	29.09.2015	[1]	10'800'000	2'267'713	3'600'000	-1'800'000	1'800'000	2'664'000	-1'332'000	1'332'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2015	29.09.2015	[1]	12'300'000	675'609	1'500'000	-700'000	800'000	800'000	-400'000	400'000	700'000	600'000	700'000
Assainissement de fromageries	04.11.2014	[1]	2'600'000	430'000	600'000	-300'000	300'000	0	0	0	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2010	31.03.2010	[1]	2'300'000	1'718'977	600'000	-300'000	300'000	400'000	-200'000	200'000	100'000	50'000	50'000
Travaux améliorations foncières 2007	27.03.2007	[1]	4'100'000	3'661'456	40'000	-20'000	20'000	40'000	-20'000	20'000	100'000	20'000	20'000
Travaux améliorations foncières 2001	06.02.2001	[1]	5'900'000	4'679'709	80'000	-40'000	40'000	280'000	-140'000	140'000	40'000	80'000	80'000
Serv. consom. et aff. vétérinaires (SCAV)					160'000	0	160'000	0	0	0	0	0	0
PCR numérique	13.12.2017	[1]	160'000	159'840	160'000	0	160'000	0	0	0	0	0	0
Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)					6'019'500	-233'765	5'785'735	6'550'000	-3'509'115	3'040'885	4'177'225	2'719'725	-1'335'275
Service de l'économie (NECO)					6'019'500	-233'765	5'785'735	6'550'000	-3'509'115	3'040'885	4'177'225	2'719'725	-1'335'275
Prêt politique régionale 2016-19	19.10.2016	[1]	29'000'000	0	2'350'000	0	2'350'000	6'550'000	-3'275'000	3'275'000	5'002'340	3'544'840	-510'160
Prêt politique régionale 2012-15	02.10.2012	[1]	14'000'000	8'990'905	3'669'500	-207'765	3'461'735	0	-208'115	-208'115	-799'115	-799'115	-799'115
Prêt politique régionale 2008-11	23.06.2009	[1]	14'000'000	385'000	0	-26'000	-26'000	0	-26'000	-26'000	-26'000	-26'000	-26'000

¹⁾ La nature des dépenses indique où sont comptabilisés les flux : compte des investissements [1] ou compte de résultats [R].

²⁾ Les crédits d'eng. accordés avant l'année 2015 sont indiqués au net (ancienne loi sur les finances) et les crédits d'eng. accordés dès l'année 2015 sont indiqués au brut (art. 40 al. 2 LFinEC). Les montants incluent également d'éventuelles demandes de crédits complémentaires.

³⁾ Les montants portés au budget correspondent aux charges et aux revenus du compte de résultats qui sont affectés au projet Modernisation et réforme de l'État via son crédit d'engagement.

Annexe 2b
Crédits d'engagement
à solliciter
Premières dépenses
B2018-B2019

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter (CHF)	Nature dép. ¹⁾	Crédit d'enga- gement brut	Budget 2018			Budget 2019			PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
			Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
Total			20'663'800	-1'134'000	19'529'800	53'967'650	-4'946'300	49'021'350	31'732'600	34'935'600	31'880'000
Autorités exécutives (AUEx)			77'200	0	77'200	200'000	0	200'000	0	0	0
Chancellerie d'État (CHAN)			0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
Gouvernement Neuchâtelois Sans Papier	[1]	200'000	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
Service achats, logistique et imprimés (SALI)			77'200	0	77'200	0	0	0	0	0	0
Prélèvement et sortie (TLA)	[1]	77'200	77'200	0	77'200	0	0	0	0	0	0
Département des finances et de la santé (DFS)			4'130'000	-576'000	3'554'000	22'804'000	0	22'804'000	15'944'000	17'624'000	15'750'000
Office de l'organisation (OORG)			500'000	0	500'000	1'500'000	0	1'500'000	1'500'000	1'250'000	750'000
Réformes de l'Etat II	[1]	5'000'000	500'000	0	500'000	1'500'000	0	1'500'000	1'500'000	1'250'000	750'000
Service de la santé publique (SCSP)			0	0	0	3'535'000	0	3'535'000	6'300'000	9'000'000	5'000'000
Contrôle qualité système de soins	[1]	135'000	0	0	0	135'000	0	135'000	0	0	0
Infrastructures EMS	[1]	30'000'000	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	5'000'000	9'000'000	5'000'000
Mise en réseau services système de soins	[1]	200'000	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
Santé - Répart. missions et auton. HMN	[1]	440'000	0	0	0	2'200'000	0	2'200'000	1'300'000	0	0
Service des bâtiments (SBAT)			3'630'000	-576'000	3'054'000	8'764'000	0	8'764'000	7'794'000	7'224'000	9'850'000
Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol	[1]	700'000	700'000	0	700'000	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0
Centre cantonal archives, crédit d'étude	[1]	2'000'000	500'000	0	500'000	500'000	0	500'000	600'000	600'000	300'000
Centre collecteur des cadavres d'animaux	[1]	1'550'000	240'000	0	240'000	300'000	0	300'000	800'000	350'000	0
Centre Montmollin & gestion forest. 2020	[1]	2'550'000	600'000	-520'000	80'000	200'000	0	200'000	1'000'000	98'000	0
CIIP - assainissement de la toiture	[1]	250'000	250'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0
EDPR-Assain. Toiture et instal. solaires	[1]	300'000	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Infirmerie EDPR	[1]	1'500'000	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	700'000	800'000	0
Jardinière 68/CI-FOM-EAA - ass. toiture	[1]	200'000	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
Lycée Jean Piaget - assain. Toiture	[1]	700'000	400'000	0	400'000	400'000	0	400'000	800'000	0	0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter (CHF)	Nature dép. 1)	Crédit d'enga- gement brut	Budget 2018			Budget 2019			PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
			Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes			
Partis sociales crédit cadre POLOG 8 ans	[1]	2'000'000	0	0	0	250'000	0	250'000	250'000	250'000	250'000
Perreux - Pav. Acacias - assain. toit.+PV	[1]	700'000	0	0	0	700'000	0	700'000	0	0	0
Pôle techn. créat atelier poliss (DEF)	[1]	250'000	0	0	0	250'000	0	250'000	0	0	0
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	[1]	12'800'000	0	0	0	1'600'000	0	1'600'000	1'600'000	1'600'000	1'600'000
Prévoyance 80-82 - EPC - assain. conduit	[1]	600'000	0	0	0	300'000	0	300'000	300'000	0	0
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	[1]	44'000'000	0	0	0	100'000	0	100'000	500'000	700'000	5'100'000
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	[1]	400'000	0	0	0	100'000	0	100'000	100'000	100'000	100'000
Regroupement ACN Tivoli Est (16-22)	[1]	21'900'000	200'000		200'000	200'000	0	200'000	600'000	1'200'000	2'000'000
Regroupement LJP sur deux bâtiments	[1]	2'700'000	0	0	0	200'000	0	200'000	500'000	1'500'000	500'000
Rénovation bâtiment Creux-Dessous	[1]	140'000	140'000	-56'000	84'000	14'000	0	14'000	44'000	26'000	0
SISPOL - assainissement façade	[1]	500'000	0	0	0	500'000	0	500'000	0	0	0
Site Dubied CNIP - assain. conduites EP	[1]	550'000	0	0	0	550'000	0	550'000	0	0	0
Unimail - remplacement verrière centrale	[1]	300'000	0	0	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Service informatique entité neuch. (SIEN)			0	0	0	9'005'000	0	9'005'000	350'000	150'000	150'000
CLOEE2 - Gestion des rempl. PO (DEF)	[1]	200'000	0	0	0	100'000	0	100'000	100'000	0	0
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	[1]	200'000	0	0	0	100'000	0	100'000	100'000	0	0
HIP Infosearch	[1]	85'000	0	0	0	85'000	0	85'000	0	0	0
Outil gest. redéf. prest. as. (DEAS)	[1]	100'000	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Projets NEMO	[1]	1'000'000	0	0	0	200'000	0	200'000	150'000	150'000	150'000
Renouvel. infrastructure SAP clients ext	[1]	420'000	0	0	0	420'000	0	420'000	0	0	0
Reprise des actifs du CEG (fusion)	[1]	8'000'000	0	0	0	8'000'000	0	8'000'000	0	0	0
Département de la justice, sécurité et culture (DJSC)			685'000	0	685'000	1'810'000	0	1'810'000	850'000	390'000	0
Service des poursuites et faillites (SFPE)			0	0	0	700'000	0	700'000	0	0	0
Logiciel info de l'office des poursuites	[1]	700'000	0	0	0	700'000	0	700'000	0	0	0
Police neuchâteloise (PONE)			685'000	0	685'000	1'110'000	0	1'110'000	850'000	390'000	0
Amén. récept. des séquestres + détenus	[1]	70'000	0	0	0	70'000	0	70'000	0	0	0
Appareils radars - série 2	[1]	340'000	0	0	0	170'000	0	170'000	170'000	0	0
Appel Urgence, eCall	[1]	200'000	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000	0	0	0
Armes longues	[1]	510'000	0	0	0	220'000	0	220'000	290'000	0	0
Drone police	[1]	60'000	60'000	0	60'000	0	0	0	0	0	0
Mise aux normes et rénov. laboratoire SF	[1]	350'000	350'000	0	350'000	0	0	0	0	0	0
Modernisation système d'information Info	[1]	200'000	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000	0	0	0
Optimisation sécurité cellules BAP	[1]	60'000	0	0	0	60'000	0	60'000	0	0	0
Pièges et moyens techniques PJ	[1]	230'000	35'000	0	35'000	65'000	0	65'000	65'000	65'000	0
Pistolet radar laser	[1]	40'000	40'000	0	40'000	0	0	0	0	0	0
Renouvellement terminaux Polycom	[1]	875'000	0	0	0	225'000	0	225'000	325'000	325'000	0
Système d'extinction BAP	[1]	100'000	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Département de l'éducation et de la famille (DEF)			480'400	0	480'400	1'449'000	0	1'449'000	1'582'000	1'240'000	735'000
Secrétariat général (SDEF)			480'400	0	480'400	418'000	0	418'000	417'000	0	0
Cortailod: création de 2 salles de cl.	[1]	231'000	116'000	0	116'000	0	0	0	0	0	0
Création collège Terreaux-Est (NE)	[1]	257'000	0	0	0	128'000	0	128'000	129'000	0	0
Salle de gymnastique (Corcelles - C.)	[1]	900'000	290'000	0	290'000	290'000	0	290'000	288'000	0	0
Transform. collège primaire Chézard	[1]	121'200	61'200	0	61'200	0	0	0	0	0	0
Transformation collège (Serrières)	[1]	50'000	13'200	0	13'200	0	0	0	0	0	0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter (CHF)	Nature dép. ¹⁾	Crédit d'enga- gement brut	Budget 2018			Budget 2019			PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
			Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
Conservatoire de musique (CMNE)			0	0	0	44'000	0	44'000	0	0	0
Clavecin et marimba 5 octaves	[I]	44'000	0	0	0	44'000	0	44'000	0	0	0
Serv. form. postobligatoire et orientation (SFPO)			0	0	0	300'000	0	300'000	950'000	950'000	350'000
Création du CPNE	[I]	2'900'000	0	0	0	300'000	0	300'000	950'000	950'000	350'000
CPLN			0	0	0	392'000	0	392'000	70'000	70'000	70'000
Enveloppe équipement salles polyvalentes	[I]	100'000	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Equipements pédagogiques techniques	[I]	260'000	0	0	0	50'000	0	50'000	70'000	70'000	70'000
Renouv. contrôleur wifi/switchs bâtiment	[I]	102'000	0	0	0	102'000	0	102'000	0	0	0
Serveurs et syst. sauvegarde (Datacenter)	[I]	190'000	0	0	0	190'000	0	190'000	0	0	0
CIFOM			0	0	0	295'000	0	295'000	145'000	220'000	315'000
EAA - Enveloppe équipements	[I]	150'000	0	0	0	60'000	0	60'000	30'000	30'000	30'000
PTN - Enveloppe équipements	[I]	500'000	0	0	0	200'000	0	200'000	100'000	100'000	100'000
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	[I]	325'000	0	0	0	35'000	0	35'000	15'000	90'000	185'000
Département dév. territorial et de l'environnement (DDTE)			15'291'200	-558'000	14'733'200	26'704'650	-4'946'300	21'758'350	11'396'600	13'801'600	12'595'000
Sercretariat général (SDTE)			12'035'000	0	12'035'000	12'035'000	0	12'035'000	0	0	0
Participations sociétés électriques	[I] [R]	12'035'000	12'000'000 35'000	0	12'000'000 35'000	12'000'000 35'000	0	12'000'000 35'000	0	0	0
Service des transports (SCTR)			1'566'200	0	1'566'200	5'603'400	-878'800	4'724'600	1'970'600	1'970'600	0
Adaptation Lhand matériel roulant	[I]	1'666'800	833'400	0	833'400	1'666'800	0	1'666'800	0	0	0
Crédit construction Halte Fiaz	[I]	4'980'000	0	0	0	2'849'400	-878'800	1'970'600	1'970'600	1'970'600	0
Part routière renouvellement PN	[I]	1'087'200	732'800	0	732'800	1'087'200	0	1'087'200	0	0	0
Service des ponts et chaussées (SPCH)			1'430'000	-558'000	872'000	7'987'750	-3'685'000	4'302'750	9'312'000	11'727'000	12'521'000
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	[I]	7'432'000	0	0	0	1'608'000	-235'000	1'373'000	1'625'000	1'625'000	1'709'000
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	[I]	8'288'000	0	0	0	2'072'000	-1'200'000	872'000	872'000	872'000	872'000
Assainissement routier H10	[I]	14'300'000	0	0	0	2'600'000	-1'560'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000	1'040'000
Assains. et renf. du Grand Pont Chx-Fds	[I]	17'100'000	280'000	-168'000	112'000	305'000	-180'000	125'000	435'000	2'060'000	1'920'000
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	[I]	350'000	50'000	0	50'000	50'000	0	50'000	50'000	50'000	50'000
Etudes détail assainis. Clusette	[I]	39'100'000	650'000	-390'000	260'000	899'900	-510'000	389'900	2'980'000	3'060'000	3'060'000
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	[I]	17'600'000	150'000	0	150'000	152'850	0	152'850	2'310'000	3'020'000	3'870'000
Travaux sur ouvrages d'art 2018 - 2019	[I]	600'000	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Service énergie et environnement (SENE)			107'000	0	107'000	90'000	0	90'000	0	0	0
Appareils de mesure particules fines	[I]	188'000	80'000	0	80'000	90'000	0	90'000	0	0	0
Passeur UV-Vis Laboratoire	[I]	29'000	27'000	0	27'000	0	0	0	0	0	0
Service faune, forêts et nature (SFFN)			0	0	0	140'000	-66'000	74'000	74'000	74'000	74'000
Amén. sites IBN Combacervy et Pte Grain	[I]	160'000	0	0	0	40'000	-26'000	14'000	14'000	14'000	14'000
Amén. sites naturels sous protection NE	[I]	650'000	0	0	0	100'000	-40'000	60'000	60'000	60'000	60'000
Service de l'agriculture (SAGR)			0	0	0	806'500	-316'500	490'000	0	0	0
Fermes de l'État - assainissements	[I]	90'000	0	0	0	90'000	0	90'000	0	0	0
Fromagerie du Cerneux-Péquignot	[I]	616'500	0	0	0	616'500	-316'500	300'000	0	0	0
Viabilisation Mycorama	[I]	100'000	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter (CHF)	Nature dép. ¹⁾	Crédit d'enga- gement brut	Budget 2018			Budget 2019			PFT 2020	PFT 2021	PFT 2022
			Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
Serv. consom. et aff. vétérinaires (SCAV)			153'000	0	153'000	42'000	0	42'000	40'000	30'000	0
Acquisitions d'équip. pour laboratoire vétérinaire	[I]	75'000	63'000	0	63'000	12'000	0	12'000	0	0	0
Acquisitions d'équip. pour laboratoire consommation	[I]	190'000	90'000	0	90'000	30'000	0	30'000	40'000	30'000	0
Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)			0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	1'960'000	1'880'000	2'800'000
Service de l'économie (NECO)			0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	1'960'000	1'880'000	2'800'000
Prêts en faveur de projets de développement	[I]	8'000'000	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	1'960'000	1'880'000	2'800'000

¹⁾ La nature des dépenses indique où sont comptabilisés les flux : compte des investissements [I] ou compte de résultats [R].

Annexe 2c
Futurs projets
d'investissement selon
planification stratégique
 Premières dépenses
 PFT 2020-2022

Projets gérés par crédits d'engagement Futurs projets d'investissement (CHF)	Crédit d'engagement brut	PFT 2020			PFT 2021			PFT 2022		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Total		23'729'500	-6'599'000	17'130'500	69'085'500	-20'709'000	48'376'500	90'892'500	-30'935'000	59'957'500
Département des finances et de la santé (DFS)		1'750'000	0	1'750'000	1'100'000	0	1'100'000	800'000	0	800'000
Service des bâtiments (SBAT)		1'750'000	0	1'750'000	1'100'000	0	1'100'000	800'000	0	800'000
Le Devens - réfection toiture	500'000	300'000	0	300'000	200'000	0	200'000	0	0	0
ACN Tivoli Nord	2'150'000	1'350'000	0	1'350'000	800'000	0	800'000	0	0	0
Archives - crédit de réalisation	32'000'000	0	0	0	0	0	0	500'000	0	500'000
Cité des Métiers (DEF)	3'000'000	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000	300'000	0	300'000
Département justice, sécurité et culture (DJSC)		3'552'000	0	3'552'000	3'283'000	0	3'283'000	3'195'000	0	3'195'000
Police neuchâteloise (PONE)		270'000	0	270'000	303'000	0	303'000	215'000	0	215'000
Remplacement radars fixes (Villiers - Fontainemelon)	260'000	160'000	0	160'000	100'000	0	100'000	0	0	0
Renouvellement appareils groupe technique VHC	153'000	10'000	0	10'000	28'000	0	28'000	115'000	0	115'000
Modernisation système d'information Info (Elément 2)	300'000	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000
Renouvellement appareils SF	75'000	0	0	0	75'000	0	75'000	0	0	0
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)		2'990'000	0	2'990'000	2'980'000	0	2'980'000	2'980'000	0	2'980'000
Achat de véhicules à usage courant	3'890'000	1'350'000	0	1'350'000	1'270'000	0	1'270'000	1'270'000	0	1'270'000
Achat de véhicules spéciaux	5'060'000	1'640'000	0	1'640'000	1'710'000	0	1'710'000	1'710'000	0	1'710'000
Service de la justice (JUST)		292'000	0	292'000	0	0	0	0	0	0
ESYSP	292'000	292'000	0	292'000	0	0	0	0	0	0
Département de l'éducation et de la famille (DEF)		4'070'000	0	4'070'000	23'470'000	0	23'470'000	21'470'000	0	21'470'000
Conservatoire de musique (CMNE)		137'000	0	137'000	137'000	0	137'000	137'000	0	137'000
Renouvellement parc pianos 2020-2023	548'000	137'000	0	137'000	137'000	0	137'000	137'000	0	137'000

Projets gérés par crédits d'engagement Futurs projets d'investissement (CHF)	Crédit d'engagement brut	PFT 2020			PFT 2021			PFT 2022		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Service des formations postobligatoires (SFPO)		3'933'000	0	3'933'000	23'333'000	0	23'333'000	21'333'000	0	21'333'000
Rapatriement Collège Latin + Pavillon Robert-Comtesse	4'000'000	1'333'000	0	1'333'000	1'333'000	0	1'333'000	1'333'000	0	1'333'000
UniLac - étude	4'600'000	2'600'000	0	2'600'000	2'000'000	0	2'000'000	0	0	0
UniLac - construction	60'000'000	0	0	0	20'000'000	0	20'000'000	20'000'000	0	20'000'000
Développ. territorial et environnement (DDTE)		14'357'500	-6'599'000	7'758'500	28'182'500	-14'184'000	13'998'500	56'727'500	-26'324'000	30'403'500
Service des ponts et chaussées (SPCH)		7'277'500	-3'583'000	3'694'500	21'327'500	-11'083'000	10'244'500	49'187'500	-22'543'000	26'644'500
CP04 revit.cours eau, 2020 - 2024	4'537'500	907'500	-458'000	449'500	907'500	-458'000	449'500	907'500	-458'000	449'500
CP07b prot.crues, 2020 - 2024	12'500'000	2'500'000	-1'625'000	875'000	2'500'000	-1'625'000	875'000	2'500'000	-1'625'000	875'000
Contournement de Fontaines	6'500'000	0	0	0	500'000	0	500'000	3'500'000	0	3'500'000
Assainissement EM 2020 - 2021	300'000	150'000	0	150'000	150'000	0	150'000	0	0	0
Aménagements de cours d'eau 2020 - 2021	600'000	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Corrections routières 2020 - 2021	470'000	235'000	0	235'000	235'000	0	235'000	0	0	0
Entretien constructif 2022 - 2025	24'180'000	0	0	0	0	0	0	6'045'000	0	6'045'000
H18 Nouvelle liaison H18-H20	177'000'000	2'500'000	-1'500'000	1'000'000	15'000'000	-9'000'000	6'000'000	34'100'000	-20'460'000	13'640'000
Assainissement OA - RC	4'555'000	685'000	0	685'000	1'735'000	0	1'735'000	2'135'000	0	2'135'000
Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)		100'000	0	100'000	115'000	0	115'000	0	0	0
Remplacement ICP-OES laboratoire	80'000	80'000	0	80'000	0	0	0	0	0	0
Rempl. analyseur de carbone org. et azote laboratoire	70'000	0	0	0	70'000	0	70'000	0	0	0
Appareils de mesure qualité de l'air	65'000	20'000	0	20'000	45'000	0	45'000	0	0	0
Service faune, forêts et nature (SFFN)		60'000	-16'000	44'000	260'000	-101'000	159'000	1'160'000	-781'000	379'000
Aménagement rives lacs et cours d'eau	240'000	60'000	-16'000	44'000	60'000	-16'000	44'000	60'000	-16'000	44'000
Construction pour promotion bois NE	1'100'000	0	0	0	100'000	-20'000	80'000	1'000'000	-700'000	300'000
Mesures revitalisation hauts marais	650'000	0	0	0	100'000	-65'000	35'000	100'000	-65'000	35'000
Service de l'agriculture (SAGR)		6'400'000	-3'000'000	3'400'000	6'480'000	-3'000'000	3'480'000	6'380'000	-3'000'000	3'380'000
Subv. constructions rurales et améliorations foncières	24'000'000	6'000'000	-3'000'000	3'000'000	6'000'000	-3'000'000	3'000'000	6'000'000	-3'000'000	3'000'000
Assainissement de fermes de l'Etat	500'000	100'000	0	100'000	80'000	0	80'000	80'000	0	80'000
Assainissement EMTN	1'000'000	300'000	0	300'000	400'000	0	400'000	300'000	0	300'000
Service consommation et aff. vétérinaires (SCAV)		520'000	0	520'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement d'équipements d'analyses chimiques	520'000	520'000	0	520'000	0	0	0	0	0	0
Département économie et action sociale (DEAS)		0	0	0	13'050'000	-6'525'000	6'525'000	8'700'000	-4'611'000	4'089'000
Service de l'économie (NECO)		0	0	0	13'050'000	-6'525'000	6'525'000	8'700'000	-4'611'000	4'089'000
Prêts de politique régionale 2020-2023	29'000'000	0	0	0	13'050'000	-6'525'000	6'525'000	8'700'000	-4'611'000	4'089'000